

MAI 2008

# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



**Dossier:** Les PME d'abord :  
Small Business Act  
et 3<sup>e</sup> Plan d'action  
en faveur des PME



■ **FLASH**

Visite de travail de la commissaire européenne en charge de la protection des consommateurs

■ **INTERNATIONAL**

Visite d'Etat et mission de promotion économique en Suède

■ **FEDERATIONS/UDEL**

La Journée de la presse de l'UDEL sous le signe de la compétitivité de l'économie nationale

# Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



*BUSINESS*



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée, dont le leasing, pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos agences ou sous [www.zebra.lu](http://www.zebra.lu).



## SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu).

# 3<sup>e</sup> Plan d'action national en faveur des PME: **Think small first?**

A l'instant même où la Commission européenne s'apprête à lancer un « Small Business Act » (SBA) pour l'Europe (lire notre dossier du mois), le Ministre des Classes moyennes, M. Fernand Boden, décide de présenter son nouveau plan d'action national en faveur des PME à un public qui – il est vrai - ne l'attendait plus vraiment. Ce 3<sup>e</sup> plan d'action prend la relève d'un prédécesseur qui date déjà de 2001 et visait la période 2001 à 2005. En toute logique le 3<sup>e</sup> plan d'action était donc attendu pour le début de la période législative actuelle.

Si la Chambre de Commerce peut se réjouir que le plan d'action national en faveur des PME voit enfin le jour, elle se pose cependant des questions sur le moment choisi pour l'annoncer, puisqu'il sera difficile de le mettre en œuvre d'ici la fin de la période législative actuelle. Par conséquent, certains passages du nouveau plan d'action doivent être lus tantôt comme un programme électoral, tantôt comme un bilan législatif. Un bilan qu'il convient de nuancer, puisque certaines déclarations faites dans ce plan d'action ne reflètent pas toujours les réalités rencontrées sur le terrain. Pour l'instant et dans la pratique, les délais d'obtention de l'autorisation d'établissement sont malheureusement encore loin de l'objectif d'une semaine.

Le plan se résume à un catalogue d'une centaine de mesures destinées à libérer le potentiel des PME et à renforcer leur compétitivité. Comme les mesures proposées par le plan d'action ont partiellement été élaborées en concertation avec les organisations et chambres professionnelles, la Chambre de Commerce peut - à quelques exceptions près - largement souscrire aux objectifs et aux mesures énoncés. Bon nombre d'entre elles ne sont d'ailleurs pas neuves et figuraient déjà sous une forme ou une autre dans les plans d'actions précédents. Il faut cependant constater que les avancées ont souvent été insuffisantes dans des domaines où les problèmes sont pourtant identifiés depuis longtemps déjà. Ainsi, et sans vouloir sous-estimer l'engagement du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE), la Chambre de Commerce a-t-elle l'impression que peu de progrès réels ont pu être enregistrés au niveau de la simplification administrative bien que celle-ci figure très haut et depuis de nombreuses années sur la liste des priorités du gouvernement.

Grâce à l'exiguïté de son territoire et au nombre restreint d'administrés, le Luxembourg devrait pourtant se positionner en champion du « think small first ! » et de la « better regulation »,

or le constat est par trop souvent un autre. Le Luxembourg éprouve parfois encore des difficultés à appliquer la législation existante et à transposer les directives communautaires avec la célérité et l'orientation clientèle qui devraient être de mise dans un pays dont les acteurs doivent jour après jour convaincre les investisseurs des avantages concurrentiels du Grand-Duché. Or, chemins courts et accessibilité des décideurs ne sauront pas éternellement compenser les désavantages concurrentiels d'une administration, qui parfois encore se caractérise par des lourdeurs qui peuvent entraver le développement des PME. Même constat pour certains corps de textes légaux qui auraient besoin d'une modernisation. Citons à titre d'exemple la législation sur les faillites ou certaines dispositions du droit d'établissement qui datent d'une époque révolue. Le Luxembourg ne devrait pas seulement être l'apôtre du « think small », mais aussi le virtuose du « think quick » pour la mise en œuvre d'un cadre juridique dans l'intérêt des PME.

Il faut pourtant savoir tourner la page, et les réflexions et initiatives présentées par le gouvernement en matière de mise au point du cadre concurrentiel tracent le bon chemin. Citons à titre d'exemple le chantier impressionnant de la Gouvernance électronique qui avance à grands pas et dont l'excellent Portail Entreprises réunit en un seul endroit toutes les informations traitant de la vie des entreprises au Luxembourg. Ce remarquable outil de travail a été mis en place par des jeunes fonctionnaires dynamiques et motivés sous l'impulsion d'une hiérarchie politique toute consciente des enjeux. L'idée de « guichet unique » est d'ailleurs une des pistes proposées aussi bien par le « Small Business Act » que par le nouveau plan d'action national pour réduire les charges administratives en tous genres.

Si le Luxembourg veut véritablement soutenir ses PME, alors ses décideurs ne devront pas s'arrêter aux déclarations d'intention, mais mettre en œuvre une véritable politique des PME, capable d'offrir aux petites et moyennes entreprises installées au Luxembourg un réel avantage compétitif face aux concurrents étrangers. Ces entreprises pourront alors s'engager avec confiance sur les marchés transfrontaliers et atteindre de cette manière la taille nécessaire pour tenir le cap dans un marché globalisé. La Chambre de Commerce s'engagera avec force dans toutes les initiatives contribuant à cet objectif



## DOSSIER

- 4 Les PME d'abord : Small Business Act et 3<sup>e</sup> Plan d'action en faveur des PME**

## INTERNATIONAL

- 28 Le «b2fair» Hanovre a de nouveau marqué les esprits**

## DOSSIER

- 4 Les PME d'abord : Small Business Act et 3<sup>e</sup> Plan d'action en faveur des PME**

## FLASH

- 22** Visite de travail de la commissaire européenne en charge de la protection des consommateurs
- 23** FERRMED a.s.b.l. présente ses objectifs
- 24** Visite de l'«Arbeitskreis Europäischer IHK-Hauptgeschäftsführer»
- 26** Visite du groupe des ambassadeurs de l'ASEAN

## INTERNATIONAL

- 28** Calendrier 2008
- 28** Messen und Ausstellungen im Juni 2008
- 28** Starting a Business in Hong Kong
- 29** SPECIAL Big 5 show 2007
- 30** Visite d'Etat et mission de promotion économique en Suède
- 31** Mission économique en Russie
- 32** La troisième Journée des Régions Russes a remporté un vif succès
- 34** Sochi – The Host City of the 2014 Olympic and Paralympics Winter Games
- 36** Le «b2fair» Hanovre a de nouveau marqué les esprits
- 38** Textes européens publiés du 22 mars 2008 au 21 avril 2008
- 40** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

## FORMATION

- 44** Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC
- 45** Grand succès de la conférence «Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises»
- 46** Séminaire: Les outils pour développer les talents de vos collaborateurs – la séance team-practice
- 47** Séminaire: Elaborer un plan de financement et évaluer la rentabilité d'un investissement
- 48** Conference: Upgrading the Executive Brain – Breakthrough Science and Technology of Leadership
- 49** Interview with Alarik Arenander
- 51** Séminaire: E-tourisme – Boostez votre business grâce aux technologies Internet
- 52** L'Asie peut-elle résister à la crise financière américaine?
- 53** 2<sup>e</sup> Forum annuel de Coaching
- 54** L'INFPC présente trois nouvelles publications
- 59** Contenus enrichis pour le portail dédié à la formation professionnelle continue
- 60** Formastat 2005: Un premier pas vers l'observatoire de la formation

## INNOVATION

- 62** Bilan pour l'année 2007 et perspectives pour 2008
- 66** Manifestation interrégionale du réseau d'entrepreneurs 1, 2, 3, GO à la CCI de Sarrebruck
- 67** Franc succès pour la 1<sup>ère</sup> édition de l'IP Day
- 68** Election de nouveaux administrateurs
- 69** Studententeams aus der Großregion SaarLorLux haben um den Titel des Interregionalen Gründercup-Champions gewetteifert

## ECONOMIE

- 70** Luxembourg: Petit pays – Grands nombres
- 72** Evaluations et projections économiques du FMI: la prudence est de mise au Luxembourg
- 76** Les dépenses en Recherche et Développement sont restées stables en 2006 dans l'UE27
- 78** Le Luxembourg occupe la 24<sup>e</sup> place en matière de compétitivité en termes de technologies de l'information
- 80** L'adoption de la Responsabilité Sociale des Entreprises au Luxembourg: un état des lieux
- 83** Iceland: a sovereign wealth fund to bolster a volatile economy against outside threats



## ECONOMIE

- 64 Commentaires du Département Economique sur les évaluations et projections économiques du FMI: la prudence est de mise au Luxembourg**

## LEGISLATION/AVIS

- 84** La vérification de la véracité du certificat de maladie
- 85** Rectificatif concernant l'équipement d'extincteurs de certains véhicules routiers
- 86** Code du Travail et Manuel de droit des sociétés
- 86** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

## FEDERATIONS/U.E.L.

- 88** La Journée de la presse de l'UEL sous le signe de la compétitivité de l'économie nationale
- 90** Elections des vingt-et-un Administrateurs de la clc
- 90** FEDIL: Ne pas reporter toute tentative de réformes à des échéances postélectorales
- 91** clc: Le commerce luxembourgeois dans le focus de ses clients
- 92** FFCEL: Meilleure visibilité au niveau national et international et nouveau site web
- 93** Chambre des Métiers: Nouvelle identité visuelle



## LEGISLATION

- 76** La vérification de la véracité du certificat de maladie

- 93** Jonk Entrepreneuren: Adoption des comptes, nouveaux mandats et conférence annuelle de l'a.s.b.l.
- 94** GSPL: Déjà dix ans d'existence
- 95** GLAE: Cinquante nouveaux emplois dans le secteur de l'espace luxembourgeois
- 95** ABBL: Rétrospective 2007 et perspectives 2008
- 96** Die FLEAA begrüßt die neuen Verkehrsmaßnahmen zur Förderung des öffentlichen Transports

## INFO ENTREPRISES

- 98** En bref
- 98** NH Hoteles présente de bons résultats au Luxembourg
- 99** La compagnie émiratie Etihad Airways vise le Luxembourg
- 100** Inauguration du nouveau buffet de la Gare
- 101** Le magazine atHome confirme la stabilisation des prix de l'immobilier
- 102** Année record pour AXA Luxembourg



## FEDERATIONS/U.E.L.

- 80** La Journée de la presse de l'UEL sous le signe de la compétitivité de l'économie nationale
- 102** Batichimie devient Bati C et s'installe à Bertrange
- 104** Dixième anniversaire de la sélection du Guide Hachette au Luxembourg
- 104** Une nouvelle ère pour l'aéroport de Luxembourg
- 106** Steria ouvre un centre d'excellence Java Agile Development
- 106** Codic inaugure Ellipse, dernier des six immeubles de l'ensemble K2

**RSE 108**

**BOURSE 110**

**LES 100 VISAGES DE LA CDC 112**

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: http://www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 30.300 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouilleux  
Violaine Mathurin

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag, EU, SIP,  
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



## Les PME d'abord : **Small Business Act** et 3<sup>e</sup> Plan d'action en faveur des PME

Si les quelque 23 millions de petites et moyennes entreprises européennes ont été placées ces dernières années au cœur de l'attention, tant au niveau communautaire que des Etats membres, il n'y a pas lieu pourtant de céder à l'autosatisfaction. Pour la vigueur de l'économie européenne, il est crucial que les PME fonctionnent à plein régime. **C'est pourquoi la Commission européenne a pris un nouvel engagement, celui de chercher toutes les opportunités pour aider les PME.** Cet engagement: c'est le «Small Business Act» pour l'Europe, dont l'adoption est prévue pour l'été 2008. Le Luxembourg rejoint les efforts de la Commission en présentant son nouveau Plan d'Action en faveur des PME qui s'inscrit dans le cadre défini par le «Small Business Act».

L'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour l'économie de l'Union européenne est désormais largement reconnue. C'est ainsi qu'une politique complète en faveur des PME a été mise en place en 2005 par la Commission, en tant que partie intégrante du pro-

gramme communautaire de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Une évaluation des résultats de la politique européenne des PME mise en œuvre durant la période 2005-2007 a fait apparaître que des progrès ont été accomplis, tant au niveau communautaire qu'au niveau national. La Commis-

sion a consenti des efforts pour diminuer les contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur les PME et s'est efforcée de tenir compte de leurs intérêts dans les principaux programmes de soutien communautaires pour la période 2007-2013. Pour leur part, les États membres se sont également

engagés à améliorer l'environnement des PME et ont progressé dans leur application des conclusions du Conseil européen du printemps 2006.

Malgré ces efforts, l'Europe n'est pas parvenue à libérer entièrement le potentiel de croissance et de création d'emploi de ses PME et à tirer pleinement parti de leurs capacités innovantes.

Si la relance du processus de Lisbonne en 2005 (voir encadré p. 11) a remis l'Europe sur la voie des réformes, il existe cependant de grands écarts dans la rapidité et la profondeur avec lesquelles les Etats membres appliquent ces réformes. Les progrès enregistrés en matière de soutien à la création et au développement des entreprises sont pour certains Etats membres insuffisants. Par ailleurs, la création d'une entreprise reste souvent encore un processus assez difficile.

C'est pourquoi, dans le rapport concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée le 11 décembre 2007, l'accent mis sur les PME dans le contexte du prochain cycle de Lisbonne (2008-2010) a été considérablement renforcé.

Dans le cadre du programme communautaire de Lisbonne, la Commission a proposé de préparer un «Small Business Act» pour l'Europe, dont l'objectif principal serait de définir des principes et des mesures concrètes pour améliorer l'environnement des PME européennes en tenant pleinement compte de leur diversité.

Cette initiative a été saluée lors du Conseil européen de décembre 2007 et l'objectif de la Commission est, dès lors, de présenter une proposition pendant la présidence française du Conseil. En lançant sa politique moderne des PME, la Commission a déjà identifié un certain nombre d'obstacles au développement des PME.

La Commission a, par ailleurs, lancé une consultation publique visant à stimuler un débat ouvert avec toutes les parties prenantes sur la manière de concevoir le «Small Business Act» pour l'Europe, afin de garantir que tous les obstacles qui continuent à entraver la prospérité des PME européennes soient identifiés, de même que toutes les solutions permettant d'y remédier. Les résultats de cette consultation contribueront à l'élaboration du «Small Business Act» pour l'Europe.

## Qu'est-ce qu'une PME?

Bien qu'il n'existe pas de définition unifiée de ce qu'on entend par «petite et moyenne entreprise» (PME), l'Union européenne considère officiellement – pour des raisons de délimitation des programmes de soutien aux PME – comme petites et moyennes entreprises les sociétés comptant moins de 250 travailleurs et qui sont indépendantes d'entreprises de plus grande taille. En outre, leur chiffre d'affaires annuel ou leur bilan total ne peut dépasser respectivement 50 et 43 millions d'euros. Cette définition est essentielle pour déterminer quelles sociétés peuvent bénéficier des programmes destinés aux PME et des politiques en leur faveur.

Certains acteurs aimeraient maintenant que ces seuils soient rehaussés pour les besoins des «grandes PME» en voie de croissance et que le concept de «PME innovante» soit reconnu.

A noter aussi que les grands Etats membres ont chacun leur propre approche de classification des entreprises suivant différents critères.

En science économique, le concept de PME est approché de plusieurs façons, entre autres à partir de ses particularités de fonctionnement, mais aussi en fonction de son rôle économique.

### Les PME dans l'économie européenne

Les PME constituent une part importante de l'activité économique et professionnelle de l'Europe. En pratique, elles représentent 99 % des entreprises de l'UE et occupent deux tiers des travailleurs du secteur privé. Les petites entreprises se révèlent être les véritables géants de l'économie européenne. Les micro-entreprises, à savoir les entreprises comptant moins de 10 employés à plein temps, dominent l'emploi dans des pays tels que l'Italie (47 %) et la Pologne (41 %), tandis que la part des grandes entreprises dans l'emploi total au Royaume-Uni est de 46 %.

### Les PME au Luxembourg

Les PME sont un moteur dynamique de l'économie du Grand-Duché. En effet, elles représentent la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises. Au sein de l'économie marchande non financière, ce type d'entreprises emploie 71 % de la main-d'œuvre totale et représente 58,5% de la valeur ajoutée, soit des chiffres plus élevés que dans les pays limitrophes (chiffres Eurostat de 2005). Parmi les PME, le Luxembourg compte un très grand nombre de TPE (très petites entreprises). Ainsi, sur l'ensemble des entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 200 salariés, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 20,5 % de l'emploi.

### ■ **Small Business Act: Une chance à saisir**

Bien que l'initiative du plan d'action «Small Business Act» soit accueillie favorablement par le Luxembourg, la Chambre de Commerce estime qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que le SBA présente une réelle valeur ajoutée pour les PME européennes et luxembourgeoises.

La Chambre de Commerce se rallie globalement à l'analyse et aux recommandations faites en la matière par Eurochambres et BusinessEurope qui demandent aux Etats européens de placer le développement des PME à nouveau au cœur de leurs actions, le secteur des PME étant le moteur principal de l'économie. En effet, avec 99,8 % de l'ensemble des entreprises européennes, 81,6 % du marché du travail et 60 % du PIB européen, les PME constituent l'épine dorsale de l'activité économique européenne.

Dans ce contexte, la publication du «Small Business Act» pourrait constituer une occasion unique de promouvoir, au-delà des initiatives existantes, une démarche en faveur des PME en Europe. Le SBA pourrait envoyer un signal fort au monde des entreprises, s'il parvenait à viser plus haut que le modèle américain du SBA, qui se limite à faciliter l'accès des PME aux marchés

publics. Face aux défis de la mondialisation, le SBA européen pourrait être l'occasion de faire redécouvrir aux Etats membres la nécessité d'avoir d'un côté, des PME dynamiques bien ancrées dans leurs régions et, d'un autre côté, des PME de taille critique, pouvant s'essaimer sur les marchés internationaux.

Pour atteindre cet ambitieux objectif de faire du SBA européen un véritable instrument de réforme apte à fortifier le rôle déjà essentiel des PME, les organisations patronales européennes exigent que le SBA européen prenne la forme d'un acte contraignant pour les Etats membres et pour la Commission européenne et ne se limite pas à un simple plan d'action ou une charte européenne, tout en soulignant qu'il reviendrait évidemment à la Commission de déterminer l'instrument juridique le plus approprié pour assurer une obligation de résultats.

Même si les propositions complètes de la Commission ne seront connues que vers le milieu de l'année, le commissaire européen aux Entreprises et à l'Industrie, Günter Verheugen, a déjà donné quelques indications sur leur contenu, rejetant par exemple l'une des principales caractéristiques du système américain, qui réserve seulement un petit quart des contrats de marchés publics aux PME. M. Verheugen a rap-

pelé à cet égard qu'il ne pourrait s'agir de l'introduction de quotas, mais d'initiatives destinées à combler les besoins de transparence et d'informations sur les appels d'offres publics.

D'après le commissaire, même si l'UE peut faire davantage pour simplifier les règles et les réglementations, la politique en faveur des PME doit rester du ressort des autorités nationales. C'est pourquoi un engagement fort de leur part serait nécessaire.

Dans leurs prises de position respectives, les organisations patronales européennes soulignent que les obstacles majeurs à la croissance des PME sont bien connus par les décideurs: charges administratives, charges réglementaires, complexité des systèmes d'imposition, marchés du travail inflexibles, manque de salariés qualifiés, accès limité aux financements, barrières à l'entrée du marché unique et marchés internationaux hors Europe difficilement accessibles.

Un nombre important de mesures ont déjà été prises à cet effet: la stratégie «Croissance et Emplois» de l'Union européenne a contribué à améliorer l'environnement commercial et l'introduction de priorités spécifiques aux PME a marqué une nouvelle étape. La Commission a désigné un représentant des PME qui assure une meilleure prise en compte des spécificités des PME en ce



José Manuel Barroso, président de la CE, et Günter Verheugen, vice-président de la CE chargé des Entreprises et de l'Industrie, lors de l'audition de la Commission sur une proposition pour un «Small business act» pour l'Europe

qui concerne la politique communautaire; elle s'est fixée comme but la réduction des charges administratives, a mis en place le programme «Compétitivité et Innovation», a diversifié les instruments de financement des PME et réformé les règlements des aides étatiques en faveur des PME, pour ne nommer que certaines mesures. Mais il reste encore beaucoup à faire au niveau européen et national pour favoriser le développement des PME.

Ainsi, les organisations patronales européennes estiment que le SBA devrait en premier lieu se concentrer sur toutes les PME et pas seulement sur les petites entreprises. Deuxièmement, les organisations patronales attendent du SBA qu'il renforce le principe «think-small-first». Les institutions européennes et les Etats membres doivent considérer les spécificités et les contraintes des PME en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles mesures législatives.

En troisième lieu, les organisations patronales exigent également du SBA qu'il renforce le développement des actions en faveur des PME et des réformes cohérentes pour une croissance durable, avec comme but de soutenir les PME tout au long de leur développement. De plus, elles attendent du SBA un nombre de nouvelles mesures et d'actions, y compris dans le domaine législatif.

Les attentes du monde patronal se concentrent plus particulièrement sur les points suivants:

### **1. Créer un environnement plus favorable aux PME** **Augmenter les efforts de simplification**

La simplification de la législation européenne devrait considérablement réduire le fardeau des entreprises et non pas l'augmenter.

Exclure les PME de certaines obligations de déclarations peut s'avérer utile lorsque celles-ci représentent une charge considérable pour les PME ou que l'information n'est pas requise de la part d'entreprises plus petites.

Cependant, ces exemptions en matière de législation accordées aux PME doivent rester limitées sous peine d'amener des complications dans l'application de différents régimes légaux et de menacer l'unité du Marché Unique et le bon fonctionnement des entreprises au sein de ce der-



nier. Des exemptions pourraient néanmoins exister dans des domaines tels que la comptabilité, l'audit ou les aides étatiques lorsqu'elles sont justifiées.

### **Rendre le projet pour une «Meilleure Réglementation» efficace**

Une «paperasserie» administrative inutile représente une charge majeure pour les PME, du fait de leurs ressources limitées. Voilà pourquoi les organisations patronales européennes supportent avec fermeté l'objectif d'une réduction de 25 % des charges liées aux législations existantes au sein de l'Union européenne d'ici à 2012. Cependant, ces mesures ne se font pas encore ressentir sur le terrain.

Une meilleure réglementation implique également l'utilisation d'estimations systématiques, afin d'évaluer la valeur ajoutée de la législation proposée. A cet égard, les impacts liés à la législation européenne devront systématiquement faire l'objet d'une analyse au niveau communautaire et national. Ceci, afin d'éviter de nouveaux fardeaux qui pourraient gêner la compétitivité imposée aux PME.

Pour faciliter la vie aux PME, les Etats membres pourraient également réfléchir à des dates de lancement communes de nouvelles législations affectant les entreprises.

### **2. Lever les dernières barrières du marché intérieur**

On estime que l'abolition des dernières barrières existant sur le Marché Unique de 30 pays pourrait libérer un marché potentiel supplémentaire de 275 à 350 milliards d'euros. Les charges administratives et fiscales, ainsi que la surréglementation représentent de vrais défis pour le bon fonctionnement d'un marché unique et touchent surtout les PME qui souhaitent développer leurs activités sur des marchés étrangers.

Par conséquent, de sérieux efforts doivent être fournis faits pour enlever les barrières restantes afin de compléter le marché intérieur et d'assurer par une approche législative cohérente que le cadre législatif européen n'entrave pas la capacité des PME à offrir des produits et services sur le marché international.

Pour permettre aux PME de se développer librement sur le marché intérieur,

l'environnement législatif doit offrir stabilité et sécurité.

La transposition nationale de la directive service est primordiale et une implémentation administrative de haute qualité est particulièrement importante pour les PME.

Selon l'avis des organisations patronales européennes, la priorité devrait être accordée aux mesures suivantes:

- Mise en place de guichets uniques efficaces fournissant les informations et l'aide nécessaire pour accomplir les formalités requises.
- Evaluation exhaustive du cadre réglementaire national afin de proposer des solutions pouvant aboutir à une réelle simplification administrative. Si nécessaire, il faudra simplifier ou abolir les règles administratives qui entravent inutilement l'action des entreprises.
- Mise à disposition des procédures électroniques efficaces.
- Coopération étroite avec le secteur privé qui est quotidiennement confronté aux réglementations relatives à l'établissement et à la prestation transfrontalière de services.
- Optimisation de la coopération administrative entre les autorités nationales pour aboutir à des relations de confiance qui assureront le bon fonctionnement de la directive.

L'adoption du statut de la SPE (Société Privée Européenne ou European Private Company) est une priorité pour les organisations patronales européennes, étant donné qu'il s'agit d'un outil essentiel pour simplifier le développement régional et international des PME.

En matière d'aides étatiques, les organisations patronales européennes soutiennent l'idée d'une augmentation de 20 % du seuil accepté pour les aides à l'investissement et à l'emploi pour les petites entreprises et de 10 % pour les moyennes entreprises, telle qu'esquissée dans la proposition de règlement général d'exemption par catégorie.

Les organisations patronales européennes soutiennent l'accès des PME aux marchés publics («public procurement») et partagent l'avis de la Commission que la fixation de quotas pour régler la participation de PME risquerait de perturber les marchés.

Il faudrait par ailleurs abolir les barrières structurelles qui empêchent la participation de PME aux marchés publics.

Pour ce faire, on pourrait envisager l'élaboration de contrats moins importants, un accès simple et centralisé aux informations et la création d'interopérabilité entre les différents systèmes électroniques d'appels d'offres publics. Il faudrait en outre éviter d'imposer aux entreprises des obligations de certification excessives et mettre en place des garanties financières plus légères pour les PME, étant donné que ces charges inutiles constituent souvent pour les PME un critère d'exclusion des marchés publics.

Les retards de paiement touchent particulièrement les PME et les poussent parfois à la faillite. Les PME doivent être payées par des autorités publiques et privées dans un délai raisonnable et aussi bref que possible.

Les organismes de standardisation devraient également tenir compte des contraintes des PME lors de l'établissement de nouveaux standards.

Etant donné que les barrières fiscales entravent considérablement la croissance des PME, il conviendrait d'améliorer considérablement la compétitivité des régimes fiscaux européens. Les Etats membres devraient considérer tous les impôts auxquels sont actuellement assujetties les entreprises, sans oublier les charges indirectes. Un guichet unique offrant aux entreprises la possibilité de faire leurs déclarations de TVA en un endroit unique pourrait contribuer significativement au développement des échanges commerciaux transfrontaliers.

La question de l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) est cruciale pour les PME. A l'heure actuelle, il existe 27 systèmes différents en Europe pour calculer le bénéfice imposable d'une entreprise, ce qui rend l'entretien d'activités dans différentes pays membres particulièrement cher et lourd pour une PME.

Le bénéfice d'une assiette commune sera positif pour plusieurs raisons: abolition de la double imposition, réduction de coûts en regroupant toutes les démarches et législations en un point unique (guichet unique) et assurance d'une imposition nette, grâce à la consolidation. Pour y parvenir, l'AC-



CIS doit être optionnelle et permettre la consolidation dès le début.

### 3. Vers des marchés de travail plus flexibles et une amélioration des qualifications

Pour favoriser la création d'emplois, il est essentiel pour les PME d'avoir accès à une variété de contrats de travail. Mi-temps, travail à durée déterminée, travail intérimaire, etc. permettent aux employeurs des PME de



s'adapter aux mutations du marché, aux besoins changeants de leur clientèle, aux avancées technologiques et à la concurrence.

Par conséquent, la Commission devrait pousser les Etats membres à assouplir leur droit du travail.

Les PME ont des difficultés pour recruter une main-d'œuvre qualifiée. Pour renforcer leurs avantages compétitifs, elles devraient augmenter leur productivité dans les secteurs de haute

technologie. L'amélioration de l'éducation supérieure en Europe est essentielle pour la prospérité économique de l'Europe.

L'Union européenne doit également devenir plus entrepreneuriale. Les européens hésitent davantage que les citoyens américains à se lancer dans la création d'une entreprise. Les programmes d'éducation entrepreneuriale déjà mis en œuvre dans différents Etats membres démontrent qu'une intégra-

tion plus systématique d'une éducation entrepreneuriale dans les écoles et universités pourrait promouvoir l'esprit d'entreprise en Europe.

#### **4. Faciliter l'accès au financement pour les PME**

Les micro-entreprises, les jeunes entreprises et les PME qui se trouvent dans une phase de croissance, ont souvent des difficultés pour accéder au financement nécessaire, et ceci pour plusieurs raisons : beaucoup d'entre elles ne disposent pas des garanties nécessaires pour cautionner leur prêt auprès d'une banque et ils n'ont pas un passé documenté de prêteur à bon risque qui pourrait faciliter l'obtention d'un crédit. Par ailleurs, les petits prêts génèrent pour les instituts de crédit des coûts administratifs comparativement élevés et comportent, lorsqu'ils sont accordés aux PME, un plus grand risque de non-remboursement.

Le marché européen du capital à risque reste très fragmenté, ce qui ne facilite pas l'accès au capital pour les PME.

Pour différents types de projets, tels que l'innovation et la recherche, le développement international ou les investissements dans des technologies énergétiques écologiques, les PME manquent tout simplement de ressources financières.

#### **5. Soutenir l'innovation**

Les PME sont une source clé pour l'innovation étant donné qu'elles constituent presque un quart des entreprises R&D en Europe. En soutenant l'innovation, on contribue à augmenter la compétitivité des PME et des entreprises générales en particulier.

Les Etats membres doivent poursuivre leurs efforts visant à créer un environnement propice à l'innovation, à l'activité entrepreneuriale et à la coopération avec des instituts de recherche, tout en offrant de bonnes conditions de financement ainsi qu'une assistance et un conseil adaptés aux besoins des PME.

On pourrait également envisager de faciliter la participation d'entreprises dynamiques à différents programmes d'innovation, même si ces entreprises venaient tout juste de dépasser la taille d'une PME, telle que définie par la Commission. En effet, de nombreuses entreprises qui n'entrent stricto



sensu plus dans la définition de la PME, sont très innovantes et méritent également un soutien.

## 6. Développer l'accès des PME aux marchés internationaux

Faciliter l'accès pour les PME aux marchés internationaux est d'une importance vitale pour la croissance de l'Europe. Les PME sont encore sous-

représentées dans les marchés internationaux et souffrent des barrières existant actuellement en matière de commerce extérieur. La Commission doit mener des négociations commerciales bi- et multilatérales dans le but de réduire les barrières fiscales et réglementaires qui persistent à l'heure actuelle.

La Commission devrait sensibiliser et assister davantage les PME dans les questions qui touchent aux droits de propriété intellectuelle, étant donné que ceux-ci posent encore souvent des problèmes dans certains marchés émergents, tels que la Chine et l'Inde.

Dans les accords commerciaux négociés par l'Europe, les chapitres consacrés aux investissements devraient prévoir des règles claires sur l'accès aux marchés et faciliter les opportunités d'investissement pour les PME dans des marchés clés tels que la Russie, la Chine et l'Inde. En effet, les petites entreprises prennent de plus grands risques lorsqu'elles investissent dans de tels pays.

## 7. Aider les PME à aborder les problèmes d'énergie et de changement climatique

La complexité de la législation communautaire et nationale dans le domaine de l'environnement pose de sérieux pro-

blèmes aux PME et engendre des coûts énormes pour l'entreprise qui souhaite se conformer aux exigences.

La possibilité évoquée par la Commission que le système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre puisse s'appliquer également aux entreprises qui émettent plus de 10.000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an est très préoccupante, puisque cela porterait un sérieux coup à la compétitivité de beaucoup de PME européennes.

On pourrait également faciliter les processus administratifs pour des projets d'énergie renouvelable, p. ex. par l'établissement de guichets uniques pour attribuer des permis de construire, ou de centres de sources d'énergie spécialisées et renouvelables (RES) qui donneraient des informations utiles sur des projets RES à des groupes cibles potentiels.

Beaucoup de PME sont très actives dans le développement de nouvelles technologies dans les domaines de l'énergie et de l'innovation écologiques. Cependant, nombreuses sont celles qui ne disposent ni des ressources, ni du savoir-faire nécessaires en matière de technologies énergétiques efficaces. On pourrait développer un échange des bonnes pratiques. Des programmes nationaux et communautaires pourraient aider les PME à acquérir des technologies pour économiser de l'énergie afin qu'elles puissent améliorer leur performance environnementale.

### ■ Think small first: Le plan d'action national en faveur des PME

Le Luxembourg n'a pas attendu la Commission européenne pour reconnaître l'importance des PME pour l'économie nationale et le ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, en concertation avec les organisations et chambres professionnelles, avait déjà élaboré au cours du deuxième semestre de l'année 1995, un ensemble de mesures s'inscrivant dans le cadre d'un plan d'action 1996-2000 en faveur des PME.

En 2001, un 2<sup>e</sup> Plan d'action en faveur des PME avait été présenté pour la période 2001-2005, proposant une centaine d'actions visant à améliorer l'environnement économique des PME. Deux tiers de ces mesures proposées ont pu être réalisés par le gouvernement



En date du 8 mai, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté les orientations du nouveau plan d'action en faveur des PME qui est appelé à remplacer le deuxième plan d'action de 2001

jusqu'à ce jour. En 2004, dans le cadre de la déclaration gouvernementale, le Gouvernement avait exprimé sa volonté d'élaborer un nouveau Plan d'action en faveur des PME. Il a finalement été présenté le 8 mai 2008.

Le nouveau Plan d'action s'articule autour de dix axes et comporte une centaine de mesures. Le Gouvernement souligne que les mesures du nouveau plan d'action tiendraient compte des objectifs de la Charte européenne des petites entreprises et implémenteraient les lignes directrices issues du programme communautaire de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Le Conseil européen de Lisbonne s'était fixé en l'an 2000 comme objectif pour l'an 2010 de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale et beaucoup d'initiatives ont été annoncées tant au niveau européen qu'au niveau national pour soutenir les PME. Nonobstant tous ces efforts, une évaluation indépendante sur l'état d'avancement de la stratégie de Lisbonne, a démontré que les efforts des Etats membres étaient insuffisants en termes d'amélioration de la compétitivité de leurs entreprises. En mars 2005, sous présidence luxembourgeoise, le Conseil européen a jugé indispensable de relancer la stratégie de Lisbonne et de recentrer ses priorités par le biais de l'approbation des lignes directrices intégrées 2005-2008 pour la croissance et l'emploi. Au niveau luxembourgeois, les propositions de relance de la stratégie de Lisbonne sont intégrées au sein du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.

Il s'agit de:

- Favoriser une politique efficiente d'entreprenariat,
- Promouvoir la création d'entreprises et notamment d'entreprises innovantes,
- Garantir des conditions-cadre plus favorables pour les PME.

Afin de maintenir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, le Gouvernement se montre donc décidé à poursuivre ses activités en matière de promotion de l'esprit d'entreprise et de la simplification administrative. Des travaux sur ces deux thèmes sont actuellement menés respectivement au sein du Conseil National de la Promotion de l'Esprit d'entreprise et du Conseil Natio-

## La stratégie de Lisbonne

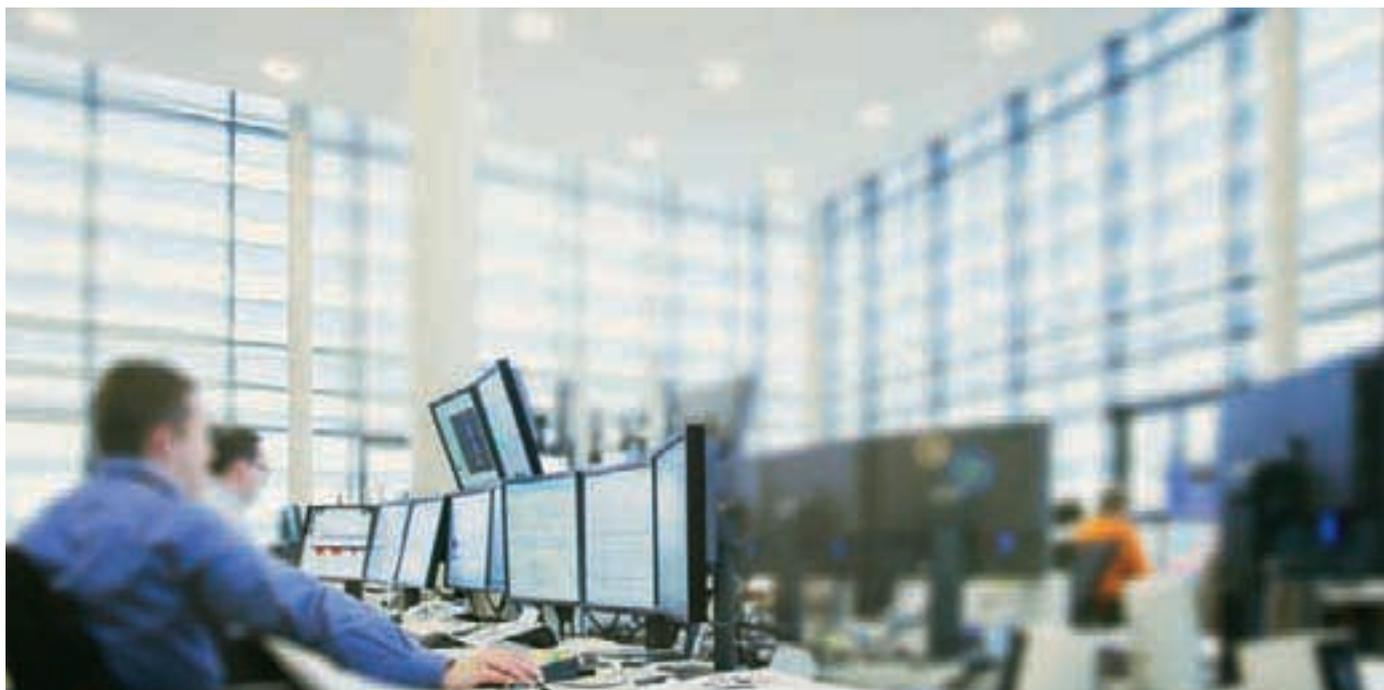
Pendant le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), les chefs d'État ou de gouvernement ont lancé une stratégie dite «de Lisbonne» dans le but de faire de l'Union européenne (UE) l'économie la plus compétitive au monde et de parvenir au plein emploi avant 2010. Développée au cours de plusieurs Conseils européens postérieurs à celui de Lisbonne, cette stratégie repose sur trois piliers:

- Un pilier économique qui doit préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. L'accent est mis sur la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions de la société de l'information et sur les efforts à consentir en matière de recherche et de développement;
- Un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les États membres sont appelés à investir dans l'éducation et la formation, et à mener une politique active pour l'emploi afin de faciliter le passage à l'économie de la connaissance;
- Un pilier environnemental qui a été ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et qui attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit être dissociée de l'utilisation des ressources naturelles.

Pour atteindre les buts fixés en 2000, une liste d'objectifs chiffrés a été arrêtée. Étant donné que les politiques concernées relèvent presque, exclusivement des compétences attribuées aux États membres, une méthode ouverte de coordination (MOC) incluant l'élaboration de plans d'action nationaux a été mise en place. Au-delà des grandes orientations des politiques économiques, la stratégie de Lisbonne prévoit l'adaptation et le renforcement des processus de coordination existants: le processus de Luxembourg pour l'emploi, le processus de Cardiff pour le fonctionnement des marchés (biens, services et capitaux) et le processus de Cologne sur le dialogue macroéconomique.

Le bilan à mi-parcours en 2005 dressé par Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas, a démontré que les indicateurs utilisés dans la MOC ont fait perdre de vue la hiérarchisation des objectifs et que les résultats atteints sont mitigés.

Pour cette raison, le Conseil a approuvé un nouveau partenariat qui vise à concentrer les efforts sur la réalisation d'une croissance plus forte et durable et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. En ce qui concerne la mise en œuvre, le processus de coordination a été simplifié.



nal de la Simplification Administrative des Entreprises. Le Gouvernement prévoit d'approfondir les réflexions et de mettre rapidement en œuvre, dans ces deux domaines, les réformes nécessaires à l'épanouissement des PME.

Pour permettre un développement sain des PME et un renforcement continu de leur compétitivité, le Plan d'action gouvernemental promet de combattre les distorsions de concurrence et les pratiques illicites. Le Plan d'action PME engage le Gouvernement à mettre en œuvre la société de la connaissance par un accompagnement efficace de la recherche et de l'innovation dans les PME et la réalisation rapide du programme e-gouvernement.

Le Plan d'action définit ensuite comme aspects primordiaux des législations du travail et de sécurité sociale cohérentes et modernes, et des charges sociales compétitives, en vue de la création et du développement de PME dynamiques, créatrices d'emplois, de richesses et d'investissement.

Finalement, le Gouvernement annonce vouloir adopter des mesures visant à concilier les activités des entreprises et le développement durable, à accomplir un cadre propice au développement sectoriel (notamment en faveur de l'artisanat, du commerce, du tourisme et du logement), et à promouvoir une formation initiale et continue cohérente, qui tiendraient autrement compte des réalités économiques.

### Les mesures du plan d'action

#### 1. Promouvoir l'esprit d'entreprise et instituer un cadre légal approprié

Au Luxembourg, seulement 28 % des résidents se déclarent attirés par une activité indépendante. Le Luxembourg occupe ainsi la 14<sup>e</sup> place dans l'UE des 25. La propension à entreprendre et l'image du statut de l'indépendant au Luxembourg se situent dans la moyenne européenne.

Le Gouvernement entend poursuivre une politique active de promotion de l'esprit d'entreprendre surtout auprès de la jeune génération et également auprès des femmes. La promotion de l'esprit d'entreprise devrait également être assurée par la création d'un cadre juridique et réglementaire propice au développement des entreprises et par la stimulation de l'esprit d'entreprise en développant une stratégie durable et continue visant à engager un changement de mentalité.

Dans ce contexte, il y aurait lieu de:

- Adapter de façon permanente le droit d'établissement aux mutations socio-économiques. Le Gouvernement estime que, dans le cadre de la transposition des directives «qualification professionnelle» et «services», il faudrait réfléchir sur une réforme substantielle de ce droit d'établissement afin de le rendre plus flexible et mieux adapté aux marchés globalisés, le transformant même en avantage concurrentiel.

- Relever le défi européen d'arriver à la création et au démarrage d'une entreprise moins coûteuse et plus rapide. Le ministère des Classes Moyennes prévoit de réaliser l'objectif d'obtenir en une semaine une autorisation d'établissement pour une nouvelle entreprise dans le courant de 2008, grâce à la mise en place d'une nouvelle application informatique auprès du service des autorisations d'établissement.
- Permettre l'accès des créateurs d'entreprises à des sources de financement d'amorçage. (...)
- Veiller à la «compatibilité PME» de toute législation ou réglementation et examiner leur incidence sur l'esprit d'entreprise.
- Analyser la situation des indépendants et étudier l'opportunité de créer un vrai statut du dirigeant d'entreprise. (...)

#### 2. Instituer une véritable politique de réduction des charges administratives et de «better regulation»

Dans bien des cas, les règles, procédures et formalités qui dirigent la vie économique, sont devenues extrêmement complexes voire inadéquates, entraînant des charges réglementaires et administratives conséquentes. Ainsi, les coûts imposés à l'économie toute entière et surtout aux PME ne sont pas négligeables. Bon nombre de réglementations

peuvent, par ce biais, entraver rapidement l'innovation, créer des obstacles inutiles aux échanges, à l'investissement et à la productivité.

De ce fait, le Gouvernement s'engage à continuer une politique volonta-

riste de réduction des charges administratives qui devrait alléger substantiellement les charges administratives en rapport avec le stock de législations existantes, impliquer durablement les administrations dans une analyse d'impact lors

de l'élaboration de projets de loi ou de règlements grand-ducaux, et intégrer les critères de «better regulation» dans le processus de transposition de directives européennes et d'adoption de textes légaux et réglementaire.

## Better regulation: les mesures prévues dans le Plan d'action PME

### Mesures prévues pour institutionnaliser une procédure permanente d'analyse d'impact

Dans le cadre des travaux du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE), une procédure ex-ante a été mise en œuvre. Ensemble avec la réalisation de fiches d'impact, elle permet de détecter, au stade de l'avant-projet de texte, les charges administratives pouvant incomber aux entreprises.

Il a donc été défini une méthode d'analyse des textes de nature législative, réglementaire ainsi que ceux de toute autre nature comportant des charges administratives pour les entreprises (circulaires, formulaires etc.). Il a également été décidé de publier systématiquement les «fiches d'impact» en même temps que l'exposé des motifs, le commentaire des articles et le texte du projet de loi (en l'occurrence dans les documents parlementaires) ou du projet de règlement grand-ducal en question.

- Le CNSAE a publié, en 2007, son rapport «Entfesselungsplang fir Betriber» dans lequel le Gouvernement a arrêté un concept de travail visant à réduire les charges administratives existantes dans la législation et réglementation en vigueur. Il a élaboré un tableau de bord qui dresse l'inventaire des divers domaines dans lesquels des initiatives en matière de simplification administrative en faveur des entreprises sont prévues. Ce concept de travail sera mise en pratique.
- Est également décidé, l'application d'une méthode de mesure des charges administratives, en prenant en considération une approche selon le «modèle des coûts standards».
- Pour renforcer la consultation des acteurs économiques lors de l'élaboration de propositions de directives ou de règlements communautaires, un réseau d'échange sur les lois communautaires en gestation a été mise en place, tout en renforçant le dialogue entre les parties concernées au niveau national. Dans ce contexte, le CNSAE a développé un outil de veille législative communautaire mis à disposition de tous les acteurs par le biais de la newsletter publiée sur «[www.simplification.lu](http://www.simplification.lu)».

### Mesures prévues pour appliquer une politique conséquente de simplification administrative et de «better regulation»

- Mettre en place et rendre accessible le répertoire des enquêtes STATEC et celles émanant d'autres organisations, ayant un impact sur les entreprises;
- Rendre accessible, par exemple par le biais du site internet «legilux», le répertoire des projets de lois, de projets de règlements grand-ducaux et de textes de toute autre nature (circulaires, formulaires etc.) et leur fiche d'impact respective;
- Vérifier régulièrement dans le contexte des législations sectorielles (p. ex. alimentation) l'application d'exemptions ou d'adaptations nationales, quant à la taille et à la nature des activités;
- Appliquer dans la mesure du possible l'adage «La directive et rien que la directive», dans les domaines pouvant influencer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise;
- Introduire le principe de l'unicité de l'interlocuteur et de la déclaration;
- Mettre graduellement en place une plate-forme de communication et d'échanges «administration to administration», pour que les entreprises ne soient pas obligées de fournir de nouveau des pièces déjà fournies à une autre administration;
- Développer le volet interactif du «Portail Entreprise»;
- Instaurer un «One-stop-shop» pour PME auprès de l'Etat, regroupant toutes les formalités administratives des différents ministères en un seul emplacement, et intégrer les Centres de Formalités PME dans un réseau d'échange d'informations par voie électronique entre administrations;
- Développer le eGovernment pour simplifier et réduire les charges administratives pour les entreprises à l'image des initiatives lancées ou réalisées suivantes: eTVA, marchés publics, fiches d'hébergement, permissions de voirie, etc,
- Tenir compte des besoins des petites entreprises lors de la définition d'un «Plan Comptable Normalisé».



### 3. Adapter le soutien financier en faveur des entreprises

Ces dernières années les instruments d'aide au financement des PME ont été en parties modernisés par le biais de la réforme de la loi cadre des classes moyennes, l'introduction des nouveaux régimes d'aides étatiques, à savoir le régime d'aides à la recherche et au développement, le régime en vue d'encourager et de soutenir les entreprises luxembourgeoises en matière de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le régime en matière de sécurité alimentaire, l'adaptation des règles régissant le crédit d'équipement et l'introduction d'une facilité «CRP» par la SNCI.

Un autre sujet d'actualité dont l'importance ne fait que croître est celui de la transmission d'entreprises. Au cours des dix prochaines années, un nombre important d'entreprises commerciales et artisanales du type PME devra être transmis, mais il n'est pas sûr que le nombre de repreneurs intéressés soit suffisant. Par le passé, la plupart des entreprises étaient transmises au sein de la famille et ces transferts s'opéraient sans trop de problèmes.

En effet, les entreprises de type familial constituaient traditionnellement un incubateur naturel pour les jeunes entrepreneurs qui, souvent, n'avaient pas d'autre option que de continuer la tradition. Aujourd'hui, les jeunes géné-

rations se sentent moins concernées par la pérennité d'une entreprise de type familial et n'hésitent plus à choisir d'autres options éducationnelles. A l'avenir, le Luxembourg connaîtra davantage de transmissions à des tiers. Or, d'ores et déjà le Grand-duché est confronté à un déficit de repreneurs, même en ciblant également la Grande Région.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des accords de Bâle II, imposant des conditions plus strictes aux banques et institutions financières en matière de gestion de risques, celle-ci affectera l'accès des PME aux moyens financiers. Le Gouvernement voit donc l'importance d'optimiser les instruments de garantie et de mettre en place un système de garantie de derniers recours. Ainsi, il est prévu de:

- Introduire un nouvel instrument auprès de la SNCI qui sera spécialement dédié au financement de la reprise d'entreprises existantes.
- Veiller à ce que les entreprises luxembourgeoises, et notamment les PME, ne soient pas pénalisées par l'application des règles de Bâle II, ceci notamment en limitant la complexité des charges financières et administratives à un strict minimum.
- Etudier l'opportunité de créer un fonds de garantie spécial auprès de la SNCI, afin de soutenir les mutualités de cautionnement.

### 4. Veiller à une concurrence saine et loyale pour les entreprises

Une politique de la concurrence saine constitue indéniablement le corollaire indispensable d'une politique efficace en faveur des PME. Le Gouvernement veut davantage combattre les distorsions de concurrence et les pratiques illicites. Les mesures à envisager tournent autour de deux axes principaux: la lutte contre le travail clandestin et la réforme du cadre législatif des faillites.

Les causes de faillites sont aussi nombreuses que diverses et demandent une adaptation du cadre juridique en vue d'une prévention optimale. Dans ce contexte le Gouvernement se propose de prendre les initiatives suivantes:

- Soutenir les futurs entrepreneurs lors de la phase de préparation à la création d'entreprise par la promotion d'un coaching approprié (analyse du marché, gestion journalière, problèmes liés au secteur, etc.).
- Introduire un système de clignotants qui prévoit les moyens adéquats à mettre en œuvre en cas d'alerte. A ce sujet, il y aurait lieu d'assurer une meilleure collaboration entre les différentes administrations. Les administrations concernées par la fiscalité directe, indirecte et la sécurité sociale devraient coopérer en temps utile avec les autorités judiciaires en cas d'accumulation de dettes de la part d'une entreprise. Par ailleurs, il serait nécessaire de mettre sur pied un système permettant une meilleure intervention préventive du Tribunal de Commerce en cas de difficultés financières d'une PME.
- Réformer le mécanisme de la gestion contrôlée, en s'inspirant des procédures modernes de redressement judiciaire existant dans d'autres pays.
- Doter les autorités judiciaires en charge des faillites d'entreprises des moyens nécessaires pour pouvoir traiter les faillites dans de meilleurs délais et offrir une meilleure formation professionnelle spécifique aux curateurs de faillite.
- Assurer une meilleure application des sanctions existantes à l'encontre d'entrepreneurs indéliques. Dans ce contexte, la collaboration accrue entre l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et le Regis-

tre de Commerce et des Sociétés, d'une part, et le Ministère des Classes Moyennes, d'autre part, devrait jouer un rôle important.

- Réaliser, dans le cadre d'une réforme du droit de la faillite, une étude traitant de la refonte du droit actuel des privilèges, en particulier ceux des pouvoirs publics souvent occultes, par rapport au principe de publicité en général.

## 5. Repenser la fiscalité en vue de l'éclosion de l'activité économique

Le secteur des PME est fortement influencé par la globalisation croissante de l'économie, que ce soit au niveau commercial ou technologique.

Le Gouvernement souligne qu'il serait d'autant plus important d'anticiper et d'accompagner cette évolution et de continuer à offrir un cadre fiscal approprié, propice au développement des PME.

Un groupe d'analyse fiscale est appelé à suivre et analyser l'évolution de la fiscalité des entreprises au niveau international et européen et dégager des pistes d'actions à l'attention du Ministre des Finances, en vue de mettre en œuvre et de développer la politique fiscale gouvernementale.

Dans le cadre de sa mission, le groupe devra notamment analyser le droit d'apport, le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités, la fiscalité en rapport avec la société européenne, le régime des expatriés, l'accroissement du nombre des conventions contre la double imposition ainsi que l'adoption de mesures spécifiques relatives à la propriété intellectuelle.

Le Gouvernement, ayant déclaré au niveau de l'Union européenne vouloir adopter une approche constructive en vue d'une harmonisation minimale de l'assiette imposable dans le domaine de la fiscalité des entreprises s'engage à se concerter avec les représentants des différents secteurs, afin d'identifier les activités qui devraient tomber dans le champ d'application de cette assiette.

Dans ce contexte, le Gouvernement souligne que ce groupe étudiera également la possibilité d':

- Accorder une bonification d'impôts aux «business angels» en exonérant les intérêts qu'ils reçoivent sur les



sommes prêtées. Par ailleurs, la possibilité de pouvoir déduire les intérêts débiteurs à payer de leur revenu imposable pour les «business angels» qui désirent contracter un prêt en vue d'investir dans un projet intéressant, sera analysée.

- Introduire le principe du «netting fiscal»: permettre au contribuable de compenser les dettes et les créances qu'il possède vis-à-vis d'une ou de plusieurs administrations fiscales.
- Eviter, lors des discussions sur le cadre général de l'imposition dans l'UE, l'introduction du principe de la «home state taxation». Ce principe règle l'imposition de sociétés mères-filles ayant leur siège dans différents pays de l'Union européenne.
- Finalement, il y aurait lieu de doter l'administration des contributions et de l'enregistrement d'un outil performant afin de raccourcir les délais de remboursement des impôts directs et indirects.

## 6. Réaliser la société de la connaissance

La société de la connaissance ainsi que l'innovation et la recherche figurent parmi les principaux moyens d'assurer la compétitivité d'un pays et la pérennité de ses entreprises.

Le Gouvernement prévoit de donner un nouvel élan au système d'innova-

tion devant mener à une intensification accrue des efforts d'innovation dans les entreprises existantes et à la création d'entreprises innovantes, à l'origine de la création de quelque milliers nouveaux emplois.

Le Plan d'action prévoit une série de mesures pour accompagner l'innovation et la R&D dans les PME, notamment:

- le renforcement des initiatives de Luxinnovation en faveur d'une sensibilisation des PME à l'importance de l'innovation;
- la promotion des grappes technologiques («clusters») et autres réseaux d'innovation (...);
- le transfert des résultats de recherche (appliquée) du secteur public vers le secteur privé et l'engagement de faciliter l'accès aux PME aux technologies développées au Luxembourg et à l'étranger (transfert de technologie);
- faire de l'Université un vecteur de compétitivité des PME locales;
- la poursuite des procédures de sélection du FNR et des financements publics sur les critères de qualité et de retombées économiques sur le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, le Plan d'action prévoit une série de mesures pour réaliser le eGovernment (...)

## 7. Garantir une législation du travail et des charges sociales favorables à la croissance et à l'emploi

Une politique volontariste pour maintenir une base élevée et stable de l'emploi est importante au Luxembourg. Dans ce contexte, le Gouvernement met en avant que les partenaires sociaux et les autorités publiques devraient s'efforcer de faire des efforts pour favoriser des politiques innovatrices, dans le but d'augmenter la flexibilité nécessaire aux entreprises dans une économie de plus en plus globalisée.

Le Gouvernement prévoit de faciliter l'attribution d'autorisations de travail aux chercheurs provenant des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et d'Etats tiers, et d'étudier la possibilité d'introduire le «contrat de travail partagé» selon le système français du «Groupement d'Employeurs (GE)», une association permettant à des entreprises de se regrouper, afin de recruter des salariés et de les mettre à la disposition de ses membres.

Elle n'exerce pas d'activité commerciale et n'est pas à confondre avec une entreprise de travail intérimaire qui a

pour fonction de remplacer quelqu'un momentanément absent.

Dans le domaine de la sécurité sociale, l'introduction du statut salarié unique a été décidée par le Comité de coordination tripartite dans le cadre de ses travaux en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Le Gouvernement réitère son engagement dans la mise en place du statut unique ne doit pas conduire à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble et rappelle dans ce contexte l'importance du contrôle de l'absentéisme. En effet, un absentéisme excessif nuit considérablement au bon fonctionnement des entreprises et par voie de conséquence, à celui de l'économie. Il y aurait donc lieu de renforcer le contrôle des malades, mais également des prescripteurs et des prescripteurs de soins et ce, au niveau de la Grande Région.

Pour ce qui est de l'assurance-accidents, de l'assurance-maladie, de l'assurance-pension et de l'assurance-dépendance, le Gouvernement souligne qu'il importerait de ne pas faire exploser les coûts, de maintenir des taux de cotisation compétitifs, et de permettre un financement long terme.

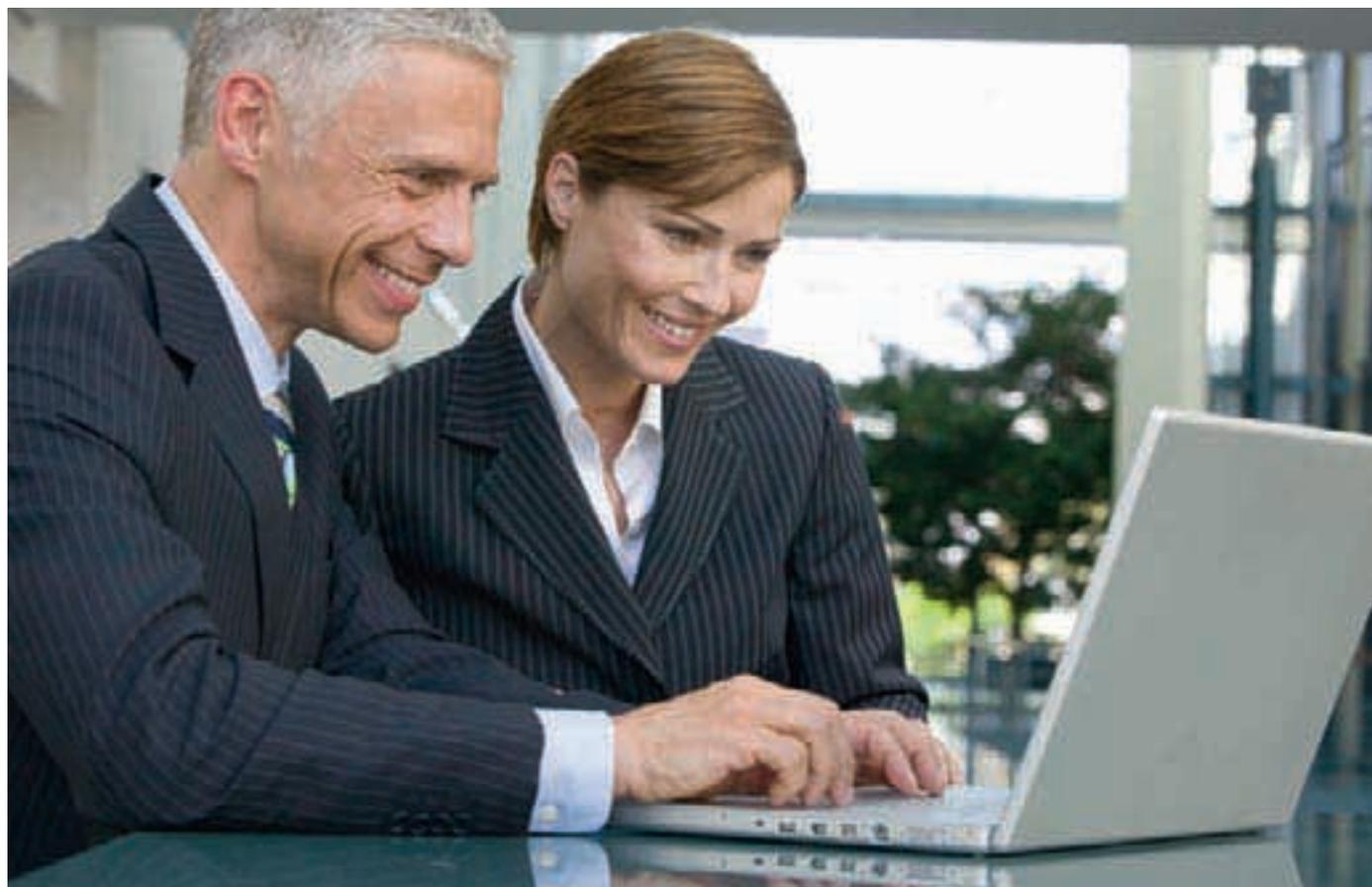
Par ailleurs, il serait impératif de combattre l'emploi fictif; en effet, des études auraient montré l'ampleur de ce phénomène qui menace de mettre en péril le financement à long terme de la sécurité sociale.

## 8. Concilier entreprises et développement durable

Afin d'assurer une disponibilité suffisante de terrains, de façon à ne pas entraver le développement de l'économie en général et des PME en particulier et afin de concilier écologie et économie, le Gouvernement reconnaît qu'il importe de prendre des mesures spécifiques en matière d'implantation des PME et en matière de protection de l'environnement.

Il est un fait que les capacités d'hébergement d'activités ne répondent pas à toutes les attentes des entreprises, ni en termes quantitatifs, ni en termes de répartition géographique.

Il s'agit d'assurer une disponibilité suffisante de zones d'activités modernes, bien équipées et à des prix compétitifs (...), tout en ne perdant pas de vue les exigences en matière de maîtrise de l'énergie.





# L'art et la manière de bien recevoir à Luxembourg...

HOTELS - RESTAURANTS  
**Goeres**  
GROUP LUXEMBOURG



Loisirs, tourisme ou affaires... avec le groupe hôtelier Goeres Luxembourg, vous serez toujours certain de trouver le plus haut degré de qualité. Notre esprit d'entreprise est de toujours repousser les limites pour rencontrer les désirs de nos hôtes. Le groupe Goeres offre un éventail de solutions d'hébergement, de réception, de séminaire et de gastronomie propre à satisfaire les plus exigeants.

Vous souhaitez des informations détaillées sur nos services, surfez sur

**[www.goeres-group.com](http://www.goeres-group.com)**

**Tél. +352 44.23.23.23**



**PARC BEAUX-ARTS**  
EXCLUSIVE HOTEL LUXEMBOURG



**PARC BELAIR**  
EXECUTIVE HOTEL LUXEMBOURG



**PARC PLAZA**  
BUSINESS HOTEL LUXEMBOURG



**PARC BELLE-VUE**  
ECONOMIC HOTEL LUXEMBOURG

Le Bec Fin - Le Bistrot - Le Pavillon - L'Art Café - Le Bateau Ivre - Le Friquet's - Le Mary's Bar

## 9. Accomplir un cadre propice au développement sectoriel

Face à une évolution de plus en plus rapide des modes de consommation, le commerce de détail possède de faibles marges de manœuvre pour agir dans les centres-villes. En effet, les changements d'attitude, de mentalité et de comportement des consommateurs induisent les commerçants à s'efforcer de mieux séduire, rassurer et fidéliser leur clientèle. La qualité prime avant tout. Non seulement la qualité des produits, mais également celle de l'environnement. A ce sujet, le Gouvernement prévoit de:

- soutenir les activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande Région (...);
- concilier les partenaires privés et publics du monde économique, politique et social en promouvant le rôle du city manager dans les agglomérations et centres villes (...);
- adapter les heures d'ouvertures en tenant compte des exigences de la population et de l'évolution de la situation de concurrence;
- envisager l'accès au patrimoine immobilier pour les petits commerçants afin d'assurer une diversification de la mixité commerciale (...);
- promouvoir l'e-commerce entre entreprises actives dans le secteur Horeca (...);
- réformer le statut de l'hôtelier en étroite concertation avec le secteur concerné;
- doter le pays d'un système efficace de contrôle de sécurité des touristes ainsi que d'une statistique valable et rapide des arrivées et nuitées dans nos établissements d'hébergement touristique (...);

Le Gouvernement insiste sur la nécessité de devoir également prendre des mesures susceptibles de promouvoir le marché du logement.

Le manque actuel de logements s'expliquerait par une forte demande provoquée par une migration importante, une atomisation des ménages et une tendance qui serait à constater au niveau du marché de l'immobilier, à savoir l'augmentation de la surface d'habitation par habitant.

Par ailleurs, la raréfaction des terrains à bâtir disponibles sur le marché du logement serait, entre autres, la résultante de procédures d'autorisations dépassant des délais raisonnables. Afin

de prendre les mesures nécessaires pour une augmentation de l'offre de terrains, les autorités publiques, tant nationales que communales, devraient adopter un rôle plus proactif en développant des visions se matérialisant à travers un «Pacte Logement».

Dans son avis sur la mouture actuelle du «Pacte Logement», la Chambre de Commerce estime toutefois que les mesures proposées dans le projet de loi risquent de perturber le marché du logement, sans pour autant constituer la panacée en termes de réduction des prix sur le marché du logement. (...)

## 10. Promouvoir une formation initiale et continue cohérente tenant compte des réalités économiques

Toutes les mesures susceptibles de favoriser l'essor de la formation professionnelle initiale et continue dans les petites et moyennes entreprises luxembourgeoises doivent être encouragées par l'État.

Une main-d'œuvre qualifiée et motivée constitue un facteur de compétitivité évident pour l'entreprise. Dans le cadre du plan d'action PME, le Gouvernement propose plusieurs points:

- Encourager l'apprentissage en tant que mode de formation, et augmenter la qualité de l'apprentissage en introduisant un partenariat entreprise-école, en prévoyant aussi des ouvertures du système actuel vers d'autres diplômes et niveaux de formation.
- Améliorer la formation initiale par une réforme de l'apprentissage en partant d'une analyse des défaillances et des atouts du système actuel et en développant des solutions adéquates.
- Promouvoir une orientation scolaire réaliste tenant compte des capacités réelles des élèves et axée en premier lieu sur l'acquisition d'une formation professionnelle de base tout en étant ouverte aux autres voies de formation.
- Provoquer un changement de mentalité au niveau de l'éducation et de la formation des jeunes: promouvoir un maximum d'interfaces «enseignement-entreprise» (contrat d'apprentissage, stages, formation en alternance) en général susceptibles d'être acceptées par les patrons-for-

mateurs potentiels et développer une formation des enseignants (initiale et continue) assurant une meilleure perception des opportunités et limites économiques.

- Promouvoir un plan d'action «formation professionnelle» et assurer la coordination entre ses différents axes (...)
- Simplifier la procédure d'accès aux subventions pour l'accès collectif à la formation professionnelle continue devant le constat que les petites et moyennes entreprises éprouvent des difficultés à profiter pleinement des avantages proposés par la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue. Une des raisons principales avancées par les entreprises concernées effectivement la complexité et la lourdeur de la procédure administrative à respecter par les entreprises.

La création de l'Université du Luxembourg offre de nouvelles perspectives aux entreprises en matière de formation managériale. Les chambres professionnelles sont disposées à s'impliquer activement, tout en encourageant des entreprises privées à sponsoriser une telle initiative. Dans ce contexte, un premier projet a été réalisé, à savoir le «Master of Science in Entrepreneurship & Innovation». Pour permettre d'améliorer le transfert des meilleures compétences en matière de gestion d'entreprises et de processus d'innovation vers les PME luxembourgeoises, il serait intéressant de créer au sein de la Faculté de Droit, Economie et Finance une chaire entière spécialement dédiée à l'entrepreneuriat et au management d'entreprise. ■

Pour plus d'informations:

«Small Business Act»  
[http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba_fr.htm)

Plan d'action en faveur des PME:  
[www.mcm.public.lu/fr/](http://www.mcm.public.lu/fr/)

# Le Marché unique et le projet d'une Société Privée Européenne (SPE)

Dans son plan d'action pour la modernisation du droit des sociétés et le renforcement du gouvernement d'entreprise, la Commission avait envisagé le lancement d'une étude de faisabilité en vue d'évaluer les avantages et les inconvénients d'un éventuel statut juridique européen pour les petites et moyennes entreprises. Les résultats de cette étude ont été présentés en décembre 2005.

En février 2007, le Parlement européen avait adopté une résolution demandant à la Commission de rédiger un statut unique pour une société privée européenne (SPE) / European Private Company (EPC). Des recommandations concernant le contenu éventuel d'un tel statut sont annexées à la Résolution (2006/2013(INI) > <http://www.europarl.europa.eu>)

Les résultats de l'étude de faisabilité ont révélé des divergences dans les avis des personnes intéressées tant en ce qui concerne le champ d'application que le contenu d'un tel statut. Les services de la Direction générale du marché intérieur ont alors lancé deux consultations portant spécifiquement sur la SPE, sur base d'un questionnaire rédigé à cette fin. Ces consultations se sont inscrites dans le cadre de l'évaluation d'impact dont l'objectif est de déterminer le rapport coût-bénéfice de toute éventuelle future mesure sur les aspects en question.

En outre, dans le cadre de la préparation d'une proposition de statut pour une SPE, la Commission a organisé une conférence le 10 mars 2008 à Bruxelles dont les résultats n'ont pas encore été rendus publics.

Il convient aussi de rappeler que les entreprises disposent déjà d'une création communautaire, dont l'objectif est la facilitation à la fois du développement et de l'organisation d'activités dans plusieurs Etats membres et les restructurations transfrontalières : la Société Européenne ou Societas Europaea (SE). Le statut de société européenne (SE) ne répond toutefois pas encore à l'ensemble des besoins des acteurs économiques de l'UE, et en particulier à celui des PME. Les représentants du patronat européen espèrent ainsi que la Présidence française de l'UE en 2008 sera l'occasion de mettre en place une forme sociale permettant aussi aux PME de se déplacer au sein de l'Union et de s'organiser selon des règles communes, en créant la société privée européenne.

La SE représente certes une avancée non négligeable. Cependant cette nouvelle forme sociale est loin de répondre à l'ensemble des besoins des acteurs économiques de l'Union. En effet, elle a été conçue pour des sociétés d'une certaine taille et ne correspond pas aux attentes des PME, qui représentent pourtant plus de 90% du tissu économique européen et 2/3 des emplois. De plus, la SE pouvant faire un appel public à l'épargne, la place laissée à la liberté contractuelle par le règlement européen est très limitée, ce qui constitue un handicap pour les PME, et particulièrement les moyennes entreprises, qui sont très actives et présentes à l'international.

C'est pourquoi, les représentants du monde entrepreneurial demandent qu'une structure communautaire complémentaire de la SE soit créée au niveau communautaire, à savoir la Société Privée Européenne (SPE). Il existe une forte attente des PME (qu'elles soient indépendantes ou filiales de groupes) de pouvoir bénéficier elles aussi – et non pas seulement les grandes entreprises – d'une forme sociale leur permettant de se déplacer au sein de l'Union et de s'organiser selon des règles communes, avec toute la flexibilité nécessaire.

Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, la SPE semble être une solution parfaitement adaptée. Structure accessible à tous, autonome à l'égard des législations nationales, réellement supranationale, simple, efficace, sa vocation serait de s'appliquer partout au sein de l'Union. D'ailleurs, cette communautarisation est la seule susceptible de réduire significativement le facteur coût, particulièrement décisif dans le contexte difficile de développement des PME. Enfin, en termes d'image, la SPE leur offrirait un véritable «label européen» porteur de notoriété et de dynamisme dans le cadre de la compétitivité internationale.

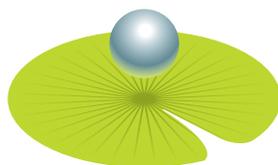


Entreprises et Recherche

# LE JARDIN DES INNOVATIONS

DU 24 MAI > 01 JUIN 2008

LUXEXPO – FOIRE DE PRINTEMPS – HALL 1  
Une promenade entre nature et technologie



LE JARDIN  
DES INNOVATIONS  
MADE IN LUXEMBOURG

ORGANISÉ PAR :



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

EN PARTENARIAT AVEC :



[www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu)

21 avril 2008

# Visite de travail de la commissaire européenne en charge de la protection des consommateurs



A son arrivée à la Chambre de Commerce, Meglena Kuneva est accueillie par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce et Paul Enschede, directeur de la Chambre des Métiers

**L**a commissaire européenne en charge de la protection des consommateurs, Mme Meglena Kuneva, a effectué le 21 avril 2008 une visite au Luxembourg, au cours de laquelle elle a rencontré une délégation de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

Mme Kuneva était accompagnée de M. Ernst Moutschen, chef de la représentation permanente de la Commission européenne au Luxembourg et de deux représentants du Ministère de l'Économie.

Mme Kuneva a été accueillie à la Chambre de Commerce par M. Pierre

Gramegna, et M. Paul Enschede, directeur de la Chambre des Métiers.

Après la signature du livre d'or, les représentants de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers se sont entretenus avec Mme Kuneva sur les projets pour 2008 de la Commission européenne en matière de protection des consommateurs et lui ont fait part des principales doléances que certains secteurs (notamment secteur financier et secteur du commerce) éprouvent à l'égard des projets à venir.

À titre liminaire, Mme Kuneva a souligné que les efforts que la Commission déploie se font essentiellement en vue de renforcer le fonctionnement du marché intérieur. Un marché qui fonctionne selon les principes du droit communautaire a des retombées bénéfiques tant pour les consommateurs que pour les professionnels. Sur ce marché, il convient de trouver un juste équilibre entre les droits des uns et des autres.

M. Pierre Gramegna souligne que le Luxembourg constitue de par sa petite taille et son ouverture sur le monde entier en général et ses voisins communautaires en particulier un véritable laboratoire du marché intérieur. Les initiatives communautaires dans le domaine de la protection des consommateurs auront donc pour notre pays des répercussions autrement plus importantes que dans des pays communautaires dépendant moins de l'étranger.

L'une des priorités de Mme Kuneva pour l'année 2008 est la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs. Il conviendra de moderniser et d'uniformiser le droit communautaire en matière de protection des consommateurs. Les règles et définitions à adopter devront être simples et si possible basées sur le principe d'une harmonisation maximale. Là où cette harmonisation ne saurait être atteinte, il y aura lieu de miser sur le



Madame Kuneva lors de la signature du livre d'or, en présence de Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce et Paul Enschede, directeur de la Chambre des Métiers

principe de la reconnaissance mutuelle. Mme Kuneva a aussi conscience que les règles à établir devront répondre aux besoins des PME.

La commissaire européenne a écouté avec grand intérêt les explications des deux chambres professionnelles sur les nombreux problèmes rencontrés par des revendeurs luxembourgeois qui sont obligés par les producteurs étrangers de s'approvisionner auprès d'importateurs généraux, généralement situés en Belgique. Cette pratique fort répandue dans de nombreux secteurs (tels que les livres, les voitures et les articles de luxe) aboutit à ce qu'un même produit affiche souvent un prix au consommateur plus cher que celui pratiqué dans nos pays voisins. Les réseaux de distribution basés sur des importateurs généraux provoquent un cloisonnement des marchés nationaux qui est préjudiciable tant aux consommateurs qu'aux professionnels. Selon Mme Kuneva, de telles pratiques montrent la nécessité pour la



**Madame Kuneva, commissaire européenne en charge de la protection des consommateurs**

Commission européenne de se doter d'indices fiables et de données statistiques qui permettent de déceler les marchés déficients.

Un autre point important de l'échange de vues a porté sur les recours collectifs dont disposent les consommateurs qui s'estiment victimes d'une violation de leurs droits. Mme Kuneva estime que la mise en place de recours collectifs pour défendre les intérêts des consommateurs

dans le cadre de litiges transfrontaliers permettra de stimuler la vente transfrontalière de biens et de services. Les projets de la Commission européenne en ce domaine seront probablement concrétisés avant la fin de l'année 2008 par une communication. La Commission n'entend pas s'inspirer de la «class action» que connaissent les Etats-Unis et qui a connu de nombreuses dérives outre-atlantique. Mme Kuneva estime qu'il convient de traiter le consommateur en personne adulte. Il est en droit d'obtenir toutes les informations nécessaires pour faire des choix éclairés. Au cas où ses droits sont violés, il doit disposer de recours effectifs.

La Chambre de Commerce suivra avec intérêt et vigilance l'actualité législative communautaire à cet égard, afin de s'assurer que les principes mis en avant par Mme Kuneva lors de cette réunion trouveront des retombées concrètes dans les futurs textes communautaires à intervenir en matière de protection des consommateurs. ■

29 avril 2008

## FERRMED a.s.b.l. présente ses objectifs

**A**u cours d'une conférence organisée dans les locaux de la Chambre de Commerce, FERRMED asbl a présenté à la presse ses objectifs et l'étude stratégique que l'association est en train de faire réaliser.

L'a.s.b.l. FERRMED, constituée en août 2004 à Bruxelles, a comme objectif principal la promotion de l'axe ferroviaire de marchandises Rhin-Rhône-Méditerranée Occidentale, dont le tronçon principal unit Algeciras et tous les ports méditerranéens occidentaux avec Metz et Duisburg.

Le projet envisage de doubler la longueur maximale d'un train de 750 m à 1.500 m et d'installer une double voie de fret sur tout le parcours. L'a.s.b.l. a



**De dr. à g.: Fernando De Esteban Alonso, Directeur Général Honoraire de l'Energie et des Transports à la Commission européenne, Fernand Rippinger, Directeur Général de CFL Cargo et Carlo Thelen, Chef du Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**



Joan Amorós, Secrétaire Général de FERRMED, lors de la conférence de presse



L'a.s.b.l. FERRMED a comme objectif principal la promotion de l'axe ferroviaire de marchandises Rhin-Rhône-Méditerranée Occidentale

été constituée par un groupe d'entreprises, d'associations patronales, de ports et d'institutions reliées à l'industrie, au commerce et à la logistique qui sont intéressés à la modernisation de cet axe, qui est l'itinéraire le plus important d'interconnexion entre l'Europe du Sud-Ouest et le Centre d'Europe.

Les priorités d'action sur les tronçons principaux de l'axe se structureront sur trois phases: 2010, 2017 et 2025.

Les investissements nécessaires dans chacune des phases s'estimeront avec une plus grande précision après la réalisation d'une étude technique comportant également l'impact socio-économique du projet. Pour plus d'informations: [www.ferrmed.com](http://www.ferrmed.com). ■

2 mai 2008

## Visite de l'«Arbeitskreis Europäischer IHK-Hauptgeschäftsführer»



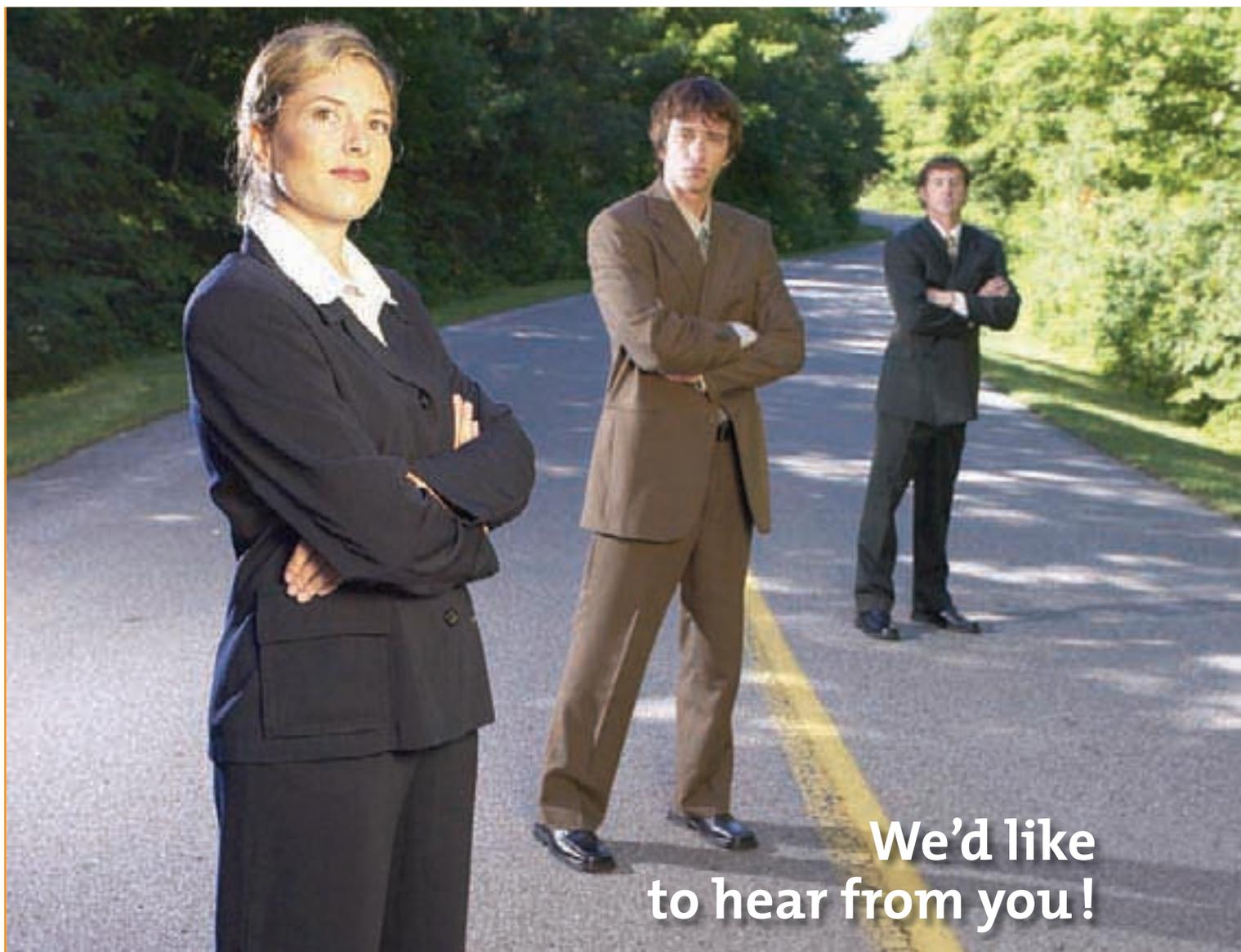
**T**reize membres du groupe de travail «Arbeitskreis Europäischer IHK-Hauptgeschäftsführer» ont été accueillis le 2 mai dernier à la Chambre de Commerce pour une présentation en langue allemande sur les futurs défis de l'économie luxembourgeoise, donnée par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce.

Cette rencontre a rassemblé les directeurs des Chambres de Commerce de Brno (Tchéquie), de la Vénétie (Italie), de Bâle (Suisse), de Luxembourg, de Vienne (Autriche), de Colmar (France), de Bozen (Suisse), de St Gall (Suisse), de Hambourg (Allemagne), de Londres (Royaume-Uni) et de Haaglanden (Pays-Bas).

A l'issue de cette présentation, une visite guidée du MUDAM, le Musée d'Art Moderne, était également au programme. La dernière rencontre avait eu lieu en août 2007 à Moscou. ■



# Are you a **Creative** **Young Entrepreneur** ?



We'd like  
to hear from you!

The search for candidates for the 2008

**Creative Young Entrepreneur Luxembourg** awards has begun.

Find out more on [www.cyel.lu](http://www.cyel.lu)

Sponsored by:



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



ArcelorMittal

Main partners:



Organized by:



6 mai 2008

## Visite du groupe des ambassadeurs de l'ASEAN



**D**ans le cadre d'une visite de travail au Grand-Duché, les ambassadeurs des Etats membres de l'ASEAN ont été reçus le 6 mai dernier à la Chambre de Commerce, après avoir rencontré S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Cette année, l'ASEAN Brussels Committee (ABC), qui se réunit habituellement à Bruxelles, avait choisi d'organiser sa réunion de travail annuelle au Grand-Duché.

Après la traditionnelle signature du Livre d'or, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen, membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce et Jean-Claude Knebler, Directeur du Commerce extérieur auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ont invité la délégation à prendre place autour de la table du Comité.

Pierre Gramegna a donné une présentation de l'économie luxembourgeoise et a exposé aux participants quelques chiffres du commerce extérieur du Grand-Duché.

Les ambassadeurs, accompagnés de leurs collaborateurs, ont exprimé un grand intérêt pour les différents thèmes abordés.

La séance de travail a été suivie d'un cocktail qui a permis un échange fructueux entre tous les participants.

Les Etats membres de l'ASEAN auprès de l'UE regroupent dix pays de l'Asie du Sud-Est: l'Indonésie, le Sultanat de Brunéi, le Vietnam, la Malaisie, la Thaïlande, le Laos, Singapour, le Cambodge, les Philippines et le Myanmar. ■



# IMPRIMERIE \ CENTRALE

EST CERTIFIÉE FSC PARCE QU'IL VAUT MIEUX

ÉCOUTER LA FORÊT QUI POUSSE PLUTÔT QUE L'ARBRE QUI TOMBE. \ FRIEDRICH HEGEL \



ENTREPRISE CERTIFIÉE DE FAÇON INDÉPENDANTE POUR LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS  
ISSUS DE FORÊTS BIEN GÉRÉES, SATISFAISANT AUX RÈGLES DU FSC \

IMPRIMERIE CENTRALE SOCIÉTÉ ANONYME

15, RUE DU COMMERCE \ L-1351 LUXEMBOURG \ T +352 48 00 22-1 \ F +352 49 59 63  
BOÎTE POSTALE 2477 \ L-1024 LUXEMBOURG \ WWW.IC.LU \ MESSAGE@IC.LU



## CALENDRIER 2008

## Mai

- 8** Visite accompagnée au salon IFAT à Munich (D)
- 20-22** Salon de coopération Futurallia au Québec (CAN)
- 21** Conférence sur la Chine à la Chambre de Commerce
- 21** Séminaire sur la logistique et la finance au Pirée (GR)

## Juin

- 8-13** Mission économique en Tunisie et au Maroc; Visite accompagnée de la Foire Internationale d'Alger
- 9-10** Mission officielle en Russie (Moscou et Sotchi)
- 25** Séminaire sur la Slovaquie
- 25-28** Mission officielle au Kazakhstan (Astana et Almaty)

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

## im Juni 2008

1. – 3.6.2008

**AUTOMECHANIKA MIDDLE EAST**

Messe für Automobilzubehör und -ersatzteile  
Dubai (VAE)  
Tel.: 00971 4 33 80 102

3. – 6.6.2008

**METAL + METALLURGY CHINA**

Messe für Gießerei, Hüttenwesen, Eisen und Stahl  
Shanghai (CN)  
Tel.: 0086 21 50 45 67 00

3. – 6.6.2008

**SIL**

Internationale Messe für Logistik und Materialhandhabung  
Barcelona (ES)  
Tel.: 0034 932 63 81 50

7. – 12.6.2008

**FIA**

Internationale Messe Algier  
Algier (DZ)  
Tel.: 00213 21 21 01 23

9. – 13.6.2008

**ELEKTRO**

Internationale Fachmesse für elektrotechnische Ausrüstungen und Kraftübertragung  
Moskau (RUS)  
Tel.: 007 495 25 53 947

10. – 13.6.2008

**AUTOMATICA**

Internationale Fachmesse für Robotik und Automation  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 94 92 07 20

10. – 13.6.2008

**ITM POLAND**

Internationale Messe für Innovationen, Technologien und Maschinen  
Posen (PL)  
Tel.: 0048 61 869 2000

28 March 2008

## Starting a Business in Hong Kong



The Belgium-Luxembourg Chamber of Commerce in Hong Kong (BLCC) has inaugurated on 28 March 2008 a new Business Centre designed to assist Belgian and Luxembourg companies to start operating in Hong Kong the soft way.

With ready-to-use-fully-furnished offices for rent for a week, a month or a year, the chamber is confident that newcomers will find value for money in an unrivalled way.

Addressing the Members and friends who joined the inauguration cocktail on 28 March 2008, Mr. Jean-Paul Cuvelier, BLCC Chairman, emphasized how the Chamber had felt a major change in the profile of businesspeople coming to Hong Kong: "Instead of large corporations sending dozens of expatriates armed with substantial investment budgets, we now have increasingly more Belgian and Luxembourg SME's and young entrepreneurs contacting us for advice on how to set up an office in Hong Kong.

They soon realize that the entry level here is financially daunting. That's where we come in: our Business Centre located in North Point offers a bud-

get friendly and flexible solution with all inclusive packages starting from 3,500HK\$ a week (approximately 450 US\$).

On top of modern, secured and well equipped offices, our customers will have the advantage of benefiting from our local advice and experience as well as from our extensive business network, making the BLCC Business Centre an invaluable trump card to enter the market here."

Mr. Cuvelier said "it is a tangible added value to the promotion of the bilateral trade between Hong Kong and both Belgium and Luxembourg and the perfect complement to the two Treaties for the Avoidance of the Double Taxation", referring to the milestone agreements offering major tax advantages to companies of both sides operating in each others' jurisdiction.

The Business Centre will also offer offices for short term rent for business people visiting Hong Kong trade fairs e.g. "All they need to do is plug in and work" said Mr. Cuvelier, adding that the BLCC packages were incomparably cheaper than any hotel-run business centre. "They won't be charged for

every glass of water they drink. Even unlimited quality coffee is included in our price”, he added.

Last but not least, the Business Centre will offer Virtual Offices with

mailing address, local phone number, personalized answering system, discounted rates when visiting Hong Kong and à la carte other additional services. ■

**12. – 14.6.2008**

**INTERSOLAR**  
Internationale Fachmesse  
und Kongress für Solartechnik  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 761 70 370

For more information on office availability and fees,  
please contact [info@blcchk.org](mailto:info@blcchk.org) or call +852 3115 7709 – [www.blcchk.org](http://www.blcchk.org)

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: (+352) 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél. : (+352) 42 39 39-372.

## SPECIAL Big 5 show 2007

During 2008, Merkur will present each month two companies which participated in the Big 5 show 2007.



### Menuiserie Kraemer

Menuiserie Kraemer, founded in 1928, is a traditional high quality specialized joiner located in the Grand Duchy of Luxembourg. The name Kraemer is extremely well known in Luxembourg and the surrounding area and stands for highly skilled and innovative custom joinery. Menuiserie Kraemer is renowned for its high standards and for its excellent level of service. The company specializes in the following areas: exclusive staircases in various material combinations, custom interior fitted furniture, custom designed furniture, custom kitchen furniture, doors and sliding doors, individually designed solutions and specialist woodworking tasks. Menuiserie Kraemer employs a team of 30 producing in an area of 3.000 square meters using high technology such as CNC machines. Kraemer also continues to use traditional handicraft in its manufacturing processes giving an individual look and feel to its finished products.

Listed below are just some of Menuiserie Kraemer's customers: Private Bank Edmond de Rothschild Europe, Bank Hapoalim (Luxembourg), Private Club Cercle Munster, Banque Centrale du Luxembourg, Banque de Luxembourg, Council of Luxembourg, Royal Family of Luxembourg, Elvinger, Hoss & Prussen (Avocats à la Cour Luxembourg), Groupe d'Assurances Le Foyer, Luxexpo,

Croydon School (London), Omega Star Development (London), Tamiss RK (Kiev, Ukraine), Kenngott international (Germany). [www.menuiserie-kraemer.lu](http://www.menuiserie-kraemer.lu)



### Saint-Gobain Abrasives

Saint-Gobain Abrasives is the largest Abrasives Company in the world. Norton- Clipper, a subsidiary company of Saint-Gobain, is the reference for diamond cutting tools and machines. The Norton plant in Bascharage is the main manufacturing plant for SGA Diamond products worldwide. Currently employing almost 160 people, the company set up in Luxembourg in 1963. It specialises in producing and marketing machines and diamond tools mounted on these machines, e.g. laser-welded or brazed diamond blades, drills, masonry saws, floor saws, tile saws and core-drills, intended

mainly for the construction and public works sectors. With extensive experience in the field of R&D, the company has made hefty investments, which have significantly improved production quality. The plant is now equipped with a computer-aided designer (CAD), laser-welding robots, sintering presses and segment presses, automatic brazers and a highly automated finishing line.

With its Clipper brand for machinery and Norton brand for diamond tools, both manufactured and sold from its production and distribution centre at Bascharage, Norton is considered one of the most innovative companies in the field of diamond blades and sawing and cutting machines. Its products are shipped to customers from Luxembourg via subsidiaries scattered throughout Europe, i.e. in Germany, France, Benelux, Spain, Italy, the UK, Hungary, the Czech Republic and Poland. In the Gulf region, Clipper machinery and Norton Diamond products are sold in the UAE, Bahrain, Oman, Qatar, Pakistan, Lebanon, Egypt, Jordan, and Syria. [www.norton-diamond.com](http://www.norton-diamond.com).

15 -17 avril 2008

## Visite d'Etat et mission de promotion économique en Suède



**S**ur invitation de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Suède, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat en Suède du 15 au 17 avril 2008. En marge de cette visite d'Etat, une mission de promotion économique multisectorielle a été organisée en partenariat entre la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et les agences «Luxembourg for Finance» et «Luxembourg for Business».

Elle a été conduite par le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Le programme de la délégation commer-

ciale, forte de 60 hommes d'affaires, a comporté plusieurs visites d'entreprises et des contacts individuels avec des entreprises suédoises organisés sur place par l'attaché commercial de l'AWEX, Monsieur David Thonon, en collaboration avec la Chambre de Commerce. Le mardi 15 avril, outre les contacts B2B, un briefing sur l'économie suédoise a été organisé par Stefan Fölster, chef économiste auprès de la confédération des entreprises suédoises.

De plus, un programme visant les entreprises du secteur énergétique était prévu pour l'après-midi. En date du 16 avril 2008 et afin de renforcer les relations économiques et commercia-

les entre les deux pays, le chef d'État luxembourgeois et les ministres Jean Asselborn et Luc Frieden, ainsi que des représentants de la Chambre de Commerce et de la Fedil ont eu l'occasion d'avoir des échanges avec les dirigeants d'importantes entreprises suédoises lors d'une rencontre organisée par le Swedish Trade Council.

### ■ Séminaire «Luxembourg for Finance»

Après cette entrevue, un séminaire financier, organisé par Luxembourg for Finance, en collaboration avec la CCI de Stockholm et l'association bancaire de Suède, a eu lieu en présence de 120 personnalités du secteur financier suédois.

Le Ministre Luc Frieden a fait une introduction sur le sujet des marchés des capitaux en Europe en soulignant les rôles respectifs du Luxembourg et de la Suède. Par la suite M. Jean Meyer, président de PROFIL, et Mme Ulla Lundquist, Directeur Général de l'Association bancaire suédoise, ont détaillé les principales caractéristiques des deux centres financiers.

Un débat, animé par Peter Egardt, président de la Chambre de Commerce de Stockholm, a eu lieu sur les principaux points d'attrait d'un centre financier. En effet, Stockholm a pour ambition de se positionner comme centre financier régional des pays nordiques. En revanche, les ambitions du Luxembourg sont orientées vers le marché

mondial, mais elles se focalisent sur des métiers spécifiques et précis comme par exemple les fonds d'investissement, la banque privée ou encore le capital à risque. De nombreux acteurs suédois ont d'ailleurs recours à leurs filiales luxembourgeoises pour positionner leur groupe dans ces domaines.

L'ouverture sur le monde et la perspective internationale dans le processus législatif et réglementaire ont été soulignées au cours des débats. Ainsi, au regard de ces éléments, six banques suédoises sont aujourd'hui implantées à Luxembourg. L'interconnectivité des centres financiers augmente les possibilités d'affaires entre centres financiers. Il a été constaté que la coopération entre les deux pays pouvait encore s'intensifier à l'avenir. Les participants à la table-ronde étaient M. Jan Lidén, président et CEO de Swedbank, M. Arne Liljedahl, Group CFO Nordea Bank, M. Claude Kremer, président de l'ALFI et M. Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance.

Après le séminaire, une réception a été organisée dans les locaux Operakälleren, à laquelle participaient les entreprises luxembourgeoises et leurs invités suédois. Cette manifestation a été rehaussée

par la présence de SAR le Grand-Duc et Sa Majesté le Roi de Suède.

C'est le Musée nordique qui a servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en l'honneur de LL.MM. le Roi Carl XVI Gustaf et la Reine Silvia. Dans ce cadre prestigieux, les entreprises luxembourgeoises pouvaient inviter leurs clients et contacts suédois, afin d'approfondir davantage les relations commerciales existantes.

Le 17 avril, troisième jour de la visite d'État, l'honneur est revenu à la ville de Linköping, chef-lieu du comté Östergötland (Ostrogothie), dans le sud-est du pays, à 175 km de Stockholm.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de LL.MM. le Roi et la Reine de Suède ainsi que de la princesse héritière Victoria, se sont rendus à Linköping dans un train du nom d'Amanda. Ce train, qui est en service depuis 2005, fonctionne exclusivement au biocarburant. La Suède compte parmi les États de l'Union européenne qui investissent le plus dans la recherche et le développement. De nombreuses entreprises de renommée internationale sont également installées dans le comté d'Ostrogothie.

Les deux chefs d'État et les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu l'occasion de visiter le parc scientifique Mjärdevi, où se trouvent 230 entreprises essentiellement actives dans les domaines de la technologie de l'information, de la biotechnologie ou encore des énergies renouvelables.

Ils y ont assisté à une présentation de la société Micromuscle, leader mondial dans la commercialisation de micro-actionneurs utilisés en chirurgie cardiovasculaire.

En outre, les entreprises du secteur énergétique avaient l'occasion de visiter le Händelsverket, une des plus larges centrales d'énergie et de chauffage fonctionnant au biocarburant, ainsi que le Tekniska Verken, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Après le déjeuner offert au château de Linköping par le gouverneur du comté d'Ostrogothie, Björn Eriksson, et avant de rejoindre le Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité, en présence de LL.MM. le Roi et la Reine ainsi que de la princesse Victoria, le département aéronautique de la société Saab. ■

9 - 10 juin 2008

## Mission économique en Russie

Les opportunités offertes dans le cadre des Jeux Olympiques de 2014 constituent l'objectif principal d'une mission économique officielle conduite par S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur. Cette mission aura lieu du 9 au 10 juin 2008 à Moscou et à Sotchi et visera principalement les entreprises du secteur de la construction et des activités connexes.

Le premier jour de la mission économique aura lieu à Moscou. Une rencontre avec Olympstroy, la société étatique désignée par le Président pour coordonner les travaux liés aux Jeux Olympiques, y est prévue.

Lors de cet entretien, des hauts représentants d'Olympstroy présenteront les programmes et les projets liés à la préparation de ce grand événement mondial.

Le deuxième jour de la mission aura lieu à Sotchi et Krasnaya Poliana où se tiendront les Jeux Olympiques. Les participants luxembourgeois auront l'occasion de rencontrer les représentants du Comité Olympique et de la Ville de Sotchi, ainsi que des entrepreneurs locaux. Les entreprises intéressées auront par ailleurs l'occasion de visiter les chantiers des futurs sites olympiques à Krasnaya Poliana. ■

Pour participer à la mission économique ou obtenir plus d'informations, merci de contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Personnes de contact: M. Carlo THELEN / M. Niels DICKENS

Tél.: (+352) 42 39 39-351/371 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu

24 avril 2008

## La troisième Journée des Régions Russes a remporté un vif succès



Les représentants des régions de Kaluga, Moscou et Vladimir, entourés de Carlo Thelen (à g.), responsable du Département International de la Chambre de Commerce, Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, Robert Dennewald, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et Sasha Baillie, Consul à l'Ambassade du Grand-Duché lors de la signature du Livre d'Or

**A** lors que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, étaient à Moscou sur invitation du Président Vladimir Poutine, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisait la 3<sup>e</sup> Journée des Régions Russes. La Chambre a accueilli dans ses locaux les représentants des régions de Vladimir, de Kaluga, de Moscou et de Nizhny Novgorod. Une centaine d'entrepreneurs russes et luxembourgeois ont été conviés à cet événement au cours duquel chaque représentant a mis en avant le dynamisme économique et les ressources naturelles considérables de leur région respective.

Les régions représentées ont été choisies en fonction de leur intérêt pour les entreprises luxembourgeoises, mais aussi selon leur poids dans les secteurs

clés de l'économie russe, tels que la construction, le transport, les produits de consommation (plastique, verre), le gaz, le pétrole... L'objectif de cette 3<sup>e</sup> Journée des Régions Russes était de contribuer à la promotion continue et régulière des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Russie et de mieux faire connaître le potentiel commercial et d'investissement offert par les régions russes.

Tant au niveau des échanges commerciaux que dans le domaine des investissements, une augmentation importante des flux a déjà pu être constatée au cours des dernières années. En analysant les exportations du Grand-Duché de Luxembourg vers la Russie, on peut constater que depuis 2000, le montant des biens exportés a augmenté de façon considérable et a été multiplié par 7, pour atteindre plus de 147 millions

d'euros fin 2007. En janvier 2008, les exportations ont déjà dépassé le montant de 16 millions d'euros. Au niveau des importations en provenance de Russie, l'évolution est cependant moins spectaculaire, et leur valeur a atteint 44 millions d'euros en 2007.

Ces chiffres reflètent bien l'importance du marché russe pour l'économie luxembourgeoise. Ce dernier n'est pas seulement un marché de consommation énorme avec 145 millions d'habitants qui connaît des croissances économiques substantielles depuis 1999, il dispose également des ressources naturelles considérables.

La Russie produit environ 9 millions de barils de pétrole par jour, soit plus de 10 % de la production mondiale (dont plus de la moitié est exportée). Pour valoriser au mieux son or noir et son gaz, la Russie doit réaliser des investis-

sements évalués à quelque 35 milliards de dollars par an.

Vu ces chiffres, la Chambre de Commerce porte depuis longtemps une grande importance au marché russe qui est depuis une dizaine d'années le voisin direct de l'UE. L'intérêt pour la Russie se reflète également dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises pour ce marché. Il résulte, des différents sondages réalisés par la Chambre de Commerce, que les entreprises portent également une grande importance au développement de leurs activités en Russie.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce a déjà organisé de nombreuses activités, dont notamment, la mission économique «Grande Région» en Russie, la visite d'une délégation russe de Podolsk et la visite d'une délégation des sénateurs russes à la Chambre de Commerce en 2007; la mission économique officielle à Moscou et Ekaterinbourg avec la participation de 40 entreprises et le séminaire sur les relations énergétiques entre la Russie et l'Union européenne en 2006; la visite du vice-maire de Moscou à la Chambre de Commerce, le séminaire «Investing in Russia» et la visite des membres de la Douma à la Chambre de Commerce en 2005.

De nombreuses activités ayant trait aux relations commerciales avec la Russie sont également prévues pour cette année. Une mission économique officielle en Russie dans le cadre de la préparation des jeux olympiques à Sotchi en 2014 (cf. article p. 34), menée par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, aura lieu à Moscou et Sotchi du 9 au 10 juin 2008; une conférence sur les relations énergétiques entre la Russie et l'Europe aura lieu en octobre 2008 à la Chambre de Commerce et une Journée d'Opportunités d'Affaires sur la Russie aura lieu début décembre 2008.

En outre, une initiative importante en vue de renforcer les relations commerciales avait été prise au Luxembourg en 2005 avec la création de la «Business Association Luxembourg-Russie». Cette association a connu une croissance remarquable ces dernières années au niveau de ses membres et a organisé plusieurs manifestations. La conférence de ce 24 avril 2008 a débuté par un mot de bienvenue de Monsieur Robert Dennewald, Vice-Président de



**Une centaine de participants ont suivi avec intérêt les présentations mettant en avant le dynamisme économique et les ressources naturelles considérables des régions présentées**

la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, qui a insisté sur les nombreuses activités de la Chambre de Commerce en relation avec le marché russe. Ensuite, Madame Sasha Baillie, Consul à l'Ambassade du Grand-Duché, a présenté le programme de la journée et a animé la conférence avec professionnalisme. Dans son allocution d'ouverture, S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, a souligné les nombreux liens amicaux entre les autorités politiques et les acteurs économiques luxembourgeois et russes.

Monsieur Nikolay Vinogradov, Gouverneur de Vladimir, a pris la parole pour présenter sa région. Monsieur Maxim Akimov, Vice-Gouverneur de Kaluga, a, à son tour, vanté les mérites de sa région et a évoqué les grandes marques mondialement connues qui s'y sont implantées ces dernières années.

La région de Moscou a été représentée par Monsieur Victor Baranov, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à l'aide d'un support vidéo montrant les splendeurs de Moscou et les raisons pour lesquelles cette région jouit d'une attractivité élevée en Russie. La conférence s'est achevée par l'intervention de Monsieur Sergey L. Zimin, Vice-Ministre en charge de la politique d'investissements, pour représenter la région de Nizhny Novgo-

rod, qui présente, elle aussi, de nombreuses opportunités pour des entreprises et investisseurs étrangers.

Au terme de cette journée, les participants ont été conviés à un buffet offert par la Chambre Commerce, afin de poursuivre les discussions dans un cadre plus convivial. ■



### **Partenaires Sociaux**

**LE SPECIALISTE DU SALAIRE  
AU GRAND-DUCHE  
PLUS DE 500 UTILISATEURS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE  
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION  
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT  
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

**PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE**

**UNE SOLUTION D'AVENIR  
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES**

**Tél.: 26 44 78 51**

**Fax: 26 44 78 58**

**www.partenaires.lu**

**e-mail: info@partenaires.lu**





## Sochi – The Host City of the 2014 Olympic and Paralympics Winter Games

A Federal Special Program of unprecedented scale has been adopted to develop Sochi as a mountain resort with private and public investment totaling 318 billion rubles (more than € 8.5 billion).

In the Sochi area modern tourist and sports complexes and new fashionable hotels are being built. Construction of the ski station and gondola lift at the Roza Khutor ski resort (snowboarding and alpine skiing) is already in progress.

The Karusel hotel complex, which will be the main press hotel in the mountain cluster, is under construction. In January this year the first stage of the Gazprom mountain tourism centre was opened (biathlon, cross country skiing, Nordic Combined). Investors have the opportunity to take part in building modern tourist and sports complexes and new fashionable hotels.

Des compétences locales,  
une vocation internationale !

Plus loin, ensemble !

Pour la Chambre de Commerce, l'accompagnement d'entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers est une priorité absolue. Le soutien actif de la Chambre de Commerce à la conquête de nouveaux marchés a pris au fil des ans des formes très diversifiées : missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires, stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires et séminaires.

Afin de promouvoir le développement des entreprises luxembourgeoises sur les marchés internationaux, le Département International encourage la mise en relation des entreprises nationales et étrangères, notamment en dispensant des informations sur les opportunités existant à l'étranger et en accueillant des délégations étrangères à Luxembourg.



Votre partenaire pour la réussite



# EXECUTIVE TRAINING PROGRAMME IN JAPAN AND KOREA

## 2009 - 2010



**ETP is a unique professional development programme for EU executives who want to succeed in the Japanese or Korean market. It involves:**

A training designed by Sciences Po (Paris) in cooperation with the School of Oriental and African Studies (SOAS, University of London), SDA Bocconi School of Management (Milan), Waseda (Tokyo) and Yonsei (Seoul)

- 3 months of intensive language and business culture seminars in Europe
- 6 months of full-time advanced trainings in Japan or Korea
- 3 months of in-house training in Japan or Korea-based companies

45 available places for ETP Japan and 15 for ETP Korea.

ETP Japan and Korea are initiatives financed and managed by the European Commission, Directorate General External Relations.

Promoted by EUROCHAMBRES

**For Luxembourg, please contact:**  
Luxembourg Chamber of Commerce  
David Luty  
Tel: +352 42 39 39 316



EUROPEAN COMMISSION  
External Relations 



21-25 avril 2008

# Le «b2fair» Hanovre a de nouveau marqué les esprits



Une importante audience était présente lors de la signature du partenariat avec la Chine et de la conclusion du contrat avec la Handwerkskammer Region Stuttgart

Un grand succès était attendu pour la 4<sup>e</sup> édition des rencontres d'affaires «b2fair» à Hanovre, compte tenu de l'intérêt grandissant pour cette manifestation.

L'événement s'est déroulé du 21 au 25 avril dans le cadre de la plus importante vitrine technologique du monde, une référence incontournable dans le milieu industriel, la «Hannover Messe».

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé, en étroite collaboration avec la Deutsche Messe, la Handwerkskammer Region Stuttgart et une cinquantaine de partenaires internationaux, la bourse de coopération internationale «b2fair». Avec ses 205.000 m<sup>2</sup>, ses 13 foires spécialisées, sillonnées par plus de 20.000 visiteurs professionnels et plus de 5.000

exposants, représentant 65 pays différents, la foire d'Hannovre est incontestablement «The place to be».

Le «b2fair» l'a bien compris et a fait de la «Hannover Messe» l'ambassadeur de son concept. Le concept «b2fair» est une combinaison originale entre salons internationaux et des échanges de coopération planifiés.

Derrière ce concept se cache une réalité simple et bénéfique pour ses participants: proposer aux entreprises un planning de rendez-vous préétabli, appelé «Matchmaking», avec d'autres entreprises, et ce par le biais d'un catalogue en ligne recueillant tous les profils de coopération des participants. Un moyen indiscutable pour optimiser sa présence dans une foire.

## ■ Le b2fair Hanovre en chiffres

Cette année, près de 50 partenaires se sont associés à l'événement et ont contribué à son succès en supportant l'initiative dans leur réseau d'entreprises. Au total 250 entreprises provenant

de 37 pays se sont inscrites avec plus de 2.000 rendez-vous d'affaires organisés en amont. Le catalogue en ligne, accessible sur [www.b2fair.com](http://www.b2fair.com), reste ouvert à toutes les entreprises intéressées au concept «b2fair» et offre ainsi une possibilité supplémentaire de continuer à trouver, de manière virtuelle, des partenaires potentiels également après le salon.

## ■ La remise du prix «b2fair Business Awards»

Le prix «b2fair Business Awards» récompense trois entreprises émérites qui se sont distinguées par leur participation antérieure et pour le nombre et la qualité des contacts menés à l'échelle internationale. Cette cérémonie haute en couleur s'est tenue au cours de la soirée «Get2gether Party» qui a réuni l'ensemble des partenaires et des participants au b2fair.

Cette année les prix ont été remis aux entreprises suivantes:

- Destek, une société turque en pleine expansion, produit principalement des amortisseurs et pompes hydrauliques;
- Aton-HT, une entreprise polonaise créée en 2005, se concentre sur des technologies innovantes pour le traitement de déchets dangereux et la récupération des matériaux;
- PE Holding, implantée en République Tchèque, est active dans les technologies industrielles et urbaines.

## ■ De nouvelles collaborations fructueuses

Le «b2fair» Hanovre a cette année concrétisé des partenariats majeurs et a mis en place de nouvelles collaborations intéressantes. Un partenariat a également été signé avec la Chine. Un contrat entre la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et la Handwerkskammer Region Stuttgart,

a marqué l'engagement des deux parties d'assurer le soutien financier et le développement durable du concept. Des représentants d'autres pays comme Singapour, la Slovaquie, la Corée du Sud et le Pakistan ont marqué leur intérêt quant aux événements b2fair.

Finalement, un rapprochement avec la société chinoise Alibaba.com semble inéluctable, puisque cette société est spécialisée dans le «b2b» virtuel et offre aux entreprises la possibilité de favoriser des contacts d'affaires entre acheteurs et fournisseurs uniquement sur le net.

### ■ Les événements marquants

La soirée «b2fair Wider Europe Event» organisée le mardi soir a connu un vif succès et a été rehaussée par la présence de personnalités politiques et économiques: S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, M. Joachim Werren, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'économie, du Travail et des Transports du Land de Niedersachsen, M. Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce ainsi que M. Andreas Gruchow, Membre du Comité de Direction de la Deutsche Messe.

Parallèlement des panels de discussion et workshops ont agrémenté la semaine «b2fair»: «Small Business Act for Europe – The new EU commitment for SME's» par Françoise Le Bail, Délégué des PME de la Commission européenne et Directeur Général adjoint de la DG Entreprises & Industrie; «Public Procurement & e-tendering» donné par M. Niels Dickens, Project Manager de l'équipe de coordination «b2fair»; «E-marketplaces' growing role in expanding international trade among SMEs» par M. Brian Wang, Vice President of Global Operations dans l'entreprise Alibaba et «Séminaire sur la Pologne» par les deux sociétés polonaises Poland Germany Consult WINIARSKI et Komfort Consulting s.c.

### ■ La participation des entreprises luxembourgeoises

Cette année, le Luxembourg a été dignement représenté au «b2fair» avec 13 entreprises participantes, dont sept exposants et huit visiteurs. Les entreprises suivantes ont participé à cet événement:



Sabrina Sagromola (3<sup>e</sup> en partant de la g.) a participé à un panel de discussion organisé dans le cadre de l'événement «Europe – SME – Export: New Challenges, New Visions»



250 entreprises de 37 pays ont participé à plus de 2.000 rendez-vous d'affaires

### ■ Exposants:

3P-Automation S.A.  
3P-Solutions S.A.  
Astron Buildings S.A. (Member of Lindab Group)  
Codiprolux S.A.  
Köhl AG  
No-Nail Boxes (Europe) S.A.  
Tech-Gate S.A.

### ■ Visiteurs :

Betavi S.à r.l.  
Imatec S.à r.l.  
KO-KEN Europe S.A.  
Mika Engineering GmbH  
Phoenix Q98 S.A.  
Rovi-Techlux S.A.

## ■ Prochaines manifestations «b2fair»

Cette année, il est possible de retrouver les plates-formes de rencontres «b2fair» aux salons suivants: AMB à Stuttgart les 11 et 12 septembre avec un accent sur la transformation des métaux, l'automatisation et l'ingénierie

industrielle; MSV à Brno en Tchéquie les 16 et 17 septembre en relation avec la machinerie et l'ingénierie mécanique; au «Forum des Entrepreneurs by initiatives» à Liège où le b2fair Business ICT Matching Day sera organisé les 22 et 23 octobre avec un accent sur l'application des TIC et les prestations de

services; ELMIA Subcontractor à Jönköping en Suède les 11 et 12 novembre en relation avec la sous-traitance industrielle; et enfin, au salon Contact auprès de Luxexpo à Luxembourg qui accueillera le 27 et 28 novembre les rencontres d'affaires b2fair autour d'une foire multisectorielle interrégionale. ■

Pour de plus amples renseignements, merci de prendre contact avec l'Enterprise Europe Network-Luxembourg (EEN) de la Chambre de Commerce.

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA / M. Niels DICKENS / M. Jean-Christophe GLEIS  
Tél.: 42 39 39- 334/371/335 – E-mail: b2fair@cc.lu

## Enterprise Europe Network-Luxembourg

# Textes européens publiés du 22 mars 2008 au 21 avril 2008

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

péens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/ seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

### Communications publiées du 22 mars 2008 – 21 avril 2008

|   |             |  |
|---|-------------|--|
| 1 | 2008/C82/01 | Lignes directrices sur les aides d'Etat à la protection de l'environnement   |
| 2 | 2008/C91/02 | Application du droit communautaire des marchés publics et des concessions aux partenariats public-privé institutionnalisés |
| 3 | 2008/C95/01 | Contrôle des opérations de concentration entre entreprises   |

### Recommandations publiées du 22 mars 2008 – 21 avril 2008

|   |             |   |
|---|-------------|---|
| 4 | 2008/C85/01 | Amélioration de la coopération administrative dans le contexte du détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services |
|---|-------------|---|

### Décisions publiées du 22 mars 2008 – 21 avril 2008

|   |             |   |
|---|-------------|---|
| 5 | 2008/322/CE | Mise sur le marché de briquets présentant des caractéristiques de sécurité enfants et interdiction des briquets fantaisie |
|---|-------------|---|

### Directives publiées du 22 mars 2008 – 21 avril 2008

|   |            |   |
|---|------------|---|
| 6 | 2008/49/CE | Critères pour la conduite des inspections au sol sur les aéronefs empruntant les aéroports communautaires |
|---|------------|---|

### Règlements publiés du 22 mars 2008 – 21 avril 2008

|    |          |  |
|----|----------|--|
| 7  | 274/2008 | Régime communautaire des franchises douanières   |
| 8  | 282/2008 | Matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires |
| 9  | 273/2008 | Méthodes pour l'analyse et l'évaluation de la qualité du lait et des produits laitiers                       |
| 10 | 351/2008 | Hierarchisation des inspections au sol des aéronefs empruntant les aéroports communautaires                  |

## BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg /Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: een@cc.lu



**Finalment, voici la seule chose qui vous rattache au Luxembourg**

**Qui sommes-nous ?**  
 Les automobiles François sont concessionnaires officiels Opel en Belgique : à Arlon, Neufchâteau, Florenville et Virton. Une entreprise familiale où l'accueil chaleureux du client est primordial. Chaque collaborateur y veille scrupuleusement.

**Notre devise :**  
 «Nous mettre à la place de nos clients pour les traiter comme nous voudrions l'être». Aucun frais n'est engagé sans l'avis de nos clients.

| Modèle        | Moteur          | Révision            | Révision            |
|---------------|-----------------|---------------------|---------------------|
|               |                 | 30.000 kms<br>TTC * | 60.000 kms<br>TTC * |
| Corsa (2007)  | Z 12XE (80 CV)  | 105,00 €            | 268,00 €            |
| Astra (2007)  | Z 17DT (100 CV) | 130,00 €            | 239,00 €            |
| Zafira (2007) | Z 19DT (120 CV) | 126,00 €            | 351,00 €            |
| Vectra (2007) | Z 19DT (150 CV) | 126,00 €            | 246,00 €            |

Forfait supplémentaire pour démontage et graissage des 4 freins pour tous modèles Opel : 71,29 €

\* Calcul effectué avec les opérations standards du constructeur.

**NEUFCHÂTEAU**  
 Chaussée de Bastogne 36  
 B-6840 LONGLIER  
 Tél. +32 (0) 61 27 51 00

**ARLON**  
 Route de Luxembourg 116  
 B-6700 ARLON  
 Tél. +32 (0) 63 22 02 01

**FLORENVILLE**  
 Rue de France 75  
 B-6820 FLORENVILLE  
 Tél. +32 (0) 61 31 39 11

**VIRTON**  
 Val d'Away 7  
 B-6760 VIRTON  
 Tél. +32 (0) 63 58 27 81



www.automobiles-francois.be  
 Concessionnaire officiel Opel

 Certifié ISO 9001:2000  
 Carrosserie agréée toutes marques

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les États visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et l'exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, l'adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network – Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 États membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un État tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network – Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
Tél.: 42 39 39-333  
Fax: 43 83 26  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société allemande, spécialisée dans la distribution, le marketing et la logistique de produits alimentaires et non alimentaires étrangers en Allemagne et en Europe Centrale, propose ses services comme agent commercial (EEN-CONF0810).
- 2 Société québécoise, spécialisée dans des produits alternatifs exclusifs de santé globale, recherche partenaire pour investissement contre participation (20% des parts) et conseil, en vue de son développement au niveau international (EEN-20080418).
- 3 Société bulgare, spécialisée dans la production de légumes marinés en boîte, de plats préparés, etc., souhaiterait rentrer en contact avec une société, une usine, un groupe industriel, une holding, etc., qui souhaiterait racheter l'usine (EEN-20080415).
- 4 Société anglaise, spécialisée dans la conception et la production de systèmes de transport liquide, etc., recherche des représentants commerciaux pour la distribution de ses produits. Pompes, filtres, joints mécaniques, équipements et fluides de lubrification, destinés aux sociétés du secteur agroalimentaire, chimiques, environnemental, pharmaceutique, acier (EEN-20080408).

- 5 Société allemande, spécialisée dans la fabrication sur commande de fenêtres en bois, recherche des distributeurs et offre ses capacités de production (EEN-CONF0811).
- 6 Société israélienne, spécialisée dans la promotion des marques, souhaite créer une joint venture avec des sociétés de publicité européennes. Elle propose aussi ses services en outsourcing et comme sous-traitant (EEN-IL08020).
- 7 Société familiale slovène, spécialisée dans le moulage d'injection plastique thermo et PVC, etc., propose services comme sous-traitant, et propose une coopération technique et commerciale (EEN-20080206).

## BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26  
E-mail: een@cc.lu

## Un contentieux ?



## Pensez à la médiation.

Régler un litige de manière efficace, rapide et peu onéreuse sans passer par les tribunaux, c'est possible grâce au Centre de Médiation.

Le médiateur, indépendant et impartial, gère les conflits entre les parties et garantit la confidentialité.



1 - 7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg  
www.cmbi.lu



# PROGRAMME DE FORMATION JUIN-JUILLET 2008

| INTITULÉ  | DATES               | HORAIRE  | PRIX  |
|---|---------------------|--|-------|
| <b>RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION</b>   |                     |  |       |
| S Conduire un entretien de recrutement  | 9, 10/6/2008        | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Les outils pour développer les talents de vos collaborateurs                  | 9, 10/6/2008        | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Formation des formateurs  | 9, 10/6/2008        | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S1 Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines          | 12, 13, 14/6/2008   | 12, 13/6/2008: 8.30 - 17.00<br>14/6/2008: 8.30 - 12.30 | 550 € |
| <b>ACHAT ET LOGISTIQUE</b>  |                     |  |       |
| S Comment rédiger et gérer les appels d'offres                                  | 11/6/2008           | 8.30 - 17.00   | 175 € |
| S Comment analyser et comparer les offres                                       | 12/6/2008           | 8.30 - 17.00   | 175 € |
| <b>SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>  |                     |  |       |
| S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001                                  | 17, 18/6/2008       | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| <b>DROIT</b>  |                     |  |       |
| S Droit des successions et des donations  | 2, 4, 10, 12/6/2008 | 18.30 - 20.30  | 200 € |
| <b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>  |                     |  |       |
| CF1 Politique d'investissement  | 3, 4/6/2008         | 8.30 - 17.00   | 525 € |
| S Elaborer un plan de financement et évaluer la rentabilité d'un investissement | 11/6/2008           | 8.30 - 17.00   | 175 € |
| <b>ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE</b>                                   |                     |  |       |
| S Secrétaires efficaces   | 5, 6, 13/6/2008     | 8.30 - 17.00   | 500 € |
| S Développer son potentiel relationnel afin de mieux communiquer                | 5, 6/6/2008         | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Gestion positive de l'énergie des conflits grâce à l'assertivité              | 3, 4/7/2008         | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Effizienzsteigerung durch Konzentrations- und Gedächtnistraining              | 3, 10/7/2008        | 18.30 - 21.00  | 150 € |
| S Selbst-, Zeit- und Stressmanagement   | 8, 9/7/2008         | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| <b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>   |                     |  |       |
| S Savoir gérer un projet  | 5, 6/6/2008         | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Reklamation als Chance! Was tun wenn der Kunde sich beschwert?                | 11, 12/6/2008       | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| S Gestern Mitarbeiter - heute Führungskraft                                     | 30/6 et 1/7/2008    | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| <b>COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE</b>  |                     |  |       |
| S Communication skills  | 4/6/2008            | 8.30 - 17.00   | 175 € |
| S Erfolgreiche Telefonverhandlungen   | 3, 4/7/2008         | 8.30 - 17.00   | 350 € |
| <b>BUREAUTIQUE</b>  |                     |  |       |
| S Perfectionnement en Access  | 3, 4/6/2008         | 8.30 - 17.00   | 390 € |
| S Perfectionnement en Word  | 19, 20/6/2008       | 8.30 - 17.00   | 390 € |
| <b>NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>           |                     |  |       |
| S1 E-tourisme: boostez votre business grâce aux technologies Internet           | 25/6/2008           | 8.30 - 12.30   | 140 € |
| C E-commerce, E-marketing et eBay   | 25/6/2008           | 18.00 - 19.30  | 0 €   |

S= Séminaires organisés en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

C= Conférence organisée en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

S1: Séminaire organisé par l'IFCC

CF1: Module faisant partie du cycle "Mécanismes financiers de l'entreprise"

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu

**I F C C**  
Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce

# DERRIÈRE CHAQUE IMPRIMÉ SE CACHE UN HOMME DE METIER

**JOSEPH SCHMIZ, IMPRIMEUR, DOUZE ANS D'OBSESSION POUR LA QUALITÉ CHEZ FABER. NOTRE MAN ROLAND 705L N'A PAS DE SECRET POUR LUI, QUI, LA CONNAISSANT VÉRITABLEMENT SOUS TOUTES LES COUTURES, EN TIRE TOUJOURS LE MEILLEUR. EXIGEANT ET PERFECTIONNISTE ? PLUTÔT ! SI LA NUANCE DE COULEUR N'EST PAS EXACTEMENT CELLE RECHERCHÉE, CE PASSIONNÉ DE PAPIER RECOMMENCERA, VÉRIFIERA ET AJUSTERA TANT QU'IL NE JUGERA PAS LA QUALITÉ OBTENUE IRRÉPROCHABLE. TOUS VOS IMPRIMÉS PROFITERONT DE SA MÉTICULOSITÉ ! WWW.FABER.LU **



**faber** 

Print services & solutions

**IMPRIMERIE**

*l'imprimerie  
des professionnels*

**PRINT SHOP**

*l'imprimerie  
des particuliers*

**SYSTEMS PRINT**

*l'impression  
en continu*

**DIGITAL SOLUTIONS**

*gestion de flux  
de documents*

7, rue des Prés | L-7501 Mersch | Plus d'info au 328732-1 ou par mail: [info@faber.lu](mailto:info@faber.lu)

## Leadership und Management

# Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC



Les lauréats de la promotion 2007-2008 du cycle de formation «Leadership und Management»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi 16 avril 2008 une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la promotion 2007-2008 du cycle de formation «Leadership und Management».

La formation «Leadership und Management» a pour objectif de développer les compétences managériales des dirigeants de PME, de chefs de service et de cadres supérieurs. D'une durée de 85 heures, les quatre modules de formation traitent de la gestion du changement, des méthodes et outils opérationnels du leadership, de la communication et de la gestion d'équipe en général. Lors des séances de coaching collectif et individualisé, les participants ont pu développer leur propre profil managérial.

Un certificat de compétence professionnelle a été remis par M. Paul Eme-

ring, Chargé de direction de l'IFCC, en présence de M. Norbert Harlander, formateur, aux candidats suivants:

M. Yves Clarizia  
 M. Michael Fliegen  
 M. Edgar Kertels  
 M. Pauly Lutwin  
 Mme Anne Nickels  
 M. Laurent Olmedo  
 Mme Brigitte Reuter  
 M. Julien Ries  
 Mme Carol Rodesch  
 M. Uwe Roos  
 M. Richard Thibo  
 M. Marco Tondt  
 Mme Heike Zimmer

# Grand succès de la conférence «Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi 16 avril 2008 une conférence sur le thème «Les conséquences sociales en matière de restructurations d'entreprises».

Cette conférence à laquelle ont participé une cinquantaine de dirigeants de PME, cadres et chefs de départements avait comme objectif de présenter les concepts de licenciement individuel et collectif, opérés en matière de restructurations de sociétés.

Me André Marc, Avocat à la Cour auprès de la société «Allen & Overy»

a donné les explications juridiques et descriptions pratiques liées aux premiers plans sociaux négociés sur base du concept du maintien dans l'emploi instauré par la loi du 22 décembre 2006.

Finalement, il a analysé les concepts juridiques utilisés, en vue d'éviter ou de réduire en cas de restructuration, le nombre de licenciements envisagés, ceci par le fait de mettre en place des mesures de départ volontaire, travail à temps partiel, prêt temporaire de main d'œuvre, départ anticipé à la retraite, ainsi que la conclusion de conventions d'entreprises négociées entre la direction d'une société et les représentants du personnel (et éventuellement les syndicats). ■



Me André Marc

*“En trois ans, j’ai monté une entreprise florissante qui bénéficie d’une excellente réputation dans la région. Mais ma marque n’était pas enregistrée. Jusqu’à ce que je réalise combien ma marque pouvait valoir en termes de ‘goodwill’. C’est pour cette raison que j’ai déposé ma marque.”*

En enregistrant votre marque, vous la mettez à l’abri et vous vous donnez les moyens d’empêcher son usage par des tiers. Pour le Benelux, il faut vous adresser à l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sur le site [www.boip.int](http://www.boip.int) vous trouverez toutes les informations au sujet de l’enregistrement des marques et vous pouvez directement y entreprendre les démarches de dépôt. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 8002 5383 (depuis le Luxembourg).



OFFICE BENELUX  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE



Le succès d'une  
entreprise commence  
par l'enregistrement

9 et 10 juin 2008



## Séminaire: Les outils pour développer les talents de vos collaborateurs – la séance team-practice

### Objectifs:

- Etre conscient des parallèles à tirer entre les sportifs et artistes de haut niveau et le développement des compétences dans l'entreprise
- Avoir un échange enrichissant sur le développement des talents par l'entraînement en entreprise
- Libérer les talents et développer les compétences de vos collaborateurs en créant des situations d'entraînement dans l'entreprise (séance «team-practice»)
- Acquérir les principes, avantages et limites des séances «team-practice» pour augmenter la rentabilité des actions de développement des compétences dans l'entreprise
- Acquérir les connaissances de base pour l'organisation et l'animation de séances «team-practice» dans leur contexte professionnel

### Programme:

- L'inventaire des outils de développement des talents des collaborateurs
- La séance «team-practice»
  - Les rôles d'acteur et d'observateur
  - Le rôle de l'animateur
  - L'objectif du développement personnel
  - Les trois phases: Préparation – Action – Evaluation
- L'application pratique en situations vécues
  - Les entretiens face-à-face, la formulation de critiques constructives
  - Les réunions d'équipe ou de pilotage de projets
  - Les prises de décision, l'amélioration de la qualité des processus
- L'adaptation de l'outil aux situations dans votre entreprise

### Intervenant:

Stephan KINSCH

Dirigeant d'entreprises,  
coach et formateur en leadership

### Langue:

Français

### Public cible:

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants,  
chefs d'équipe, responsables des  
ressources humaines et formation

### Durée:

2 jours

### Dates:

9 et 10 juin 2008

### Horaire:

08.30 à 17.00 heures

### Droit d'inscription:

350 €

documentation, rafraîchissements  
et déjeuner compris

### Lieu:

Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

### Nombre maximal

### de participants:

15

### Inscription:

[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

11 juin 2008



## Séminaire: Elaborer un plan de financement et évaluer la rentabilité d'un investissement

### Objectifs:

Pouvoir réaliser un plan de financement et mesurer la rentabilité des investissements à travers des cas pratiques

### Programme:

- Notion de Business plan
- Plan de financement
  - Définitions et principe
  - Elaboration
  - Pertinence des informations
- Rentabilité d'un investissement
  - Principe
  - Comment mesure-t-on la rentabilité de l'investissement?
  - Flux de trésorerie disponible
  - Valeur actuelle nette
  - Taux de rentabilité interne
  - Optimisation
- Cas pratiques

### Intervenant:

PricewaterhouseCoopers

### Langue:

Français

### Public cible:

Dirigeants de PME, contrôleurs de gestion, comptables expérimentés

### Durée:

1 jour

### Date:

11 juin 2008

### Horaire:

08.30 à 17.00 heures

### Droit d'inscription:

175 €  
documentation, rafraîchissements  
et déjeuner compris

### Lieu:

Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

### Nombre maximal de participants:

15

### Inscription:

[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

ONET LUXEMBOURG

PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - [www.onet.lu](http://www.onet.lu)

12 June 2008

## Conference: Upgrading the Executive Brain – Breakthrough Science and Technology of Leadership

The “Institut de Formation de la Chambre de Commerce” (IFCC) invites you to participate at the conference: “Upgrading the Executive Brain: Breakthrough Science and Technology of Leadership” by Alarik Arenander, Ph.D.

The conference will take place on Thursday 12 June 2008 from 18.30 to 19.30 at the Conference Center of the Chamber of Commerce – 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg/Kirchberg.

Only 1% of leaders have reached the highest levels of personal development and mastered the key leadership competencies required to succeed in this rapidly changing, uncertain and complex global business environment.

In this presentation, American neuroscientist Dr. Alarik Arenander identifies the brain-based best practices to develop the highest levels of leadership effectiveness.

Six key executive functions are essential to leadership. These capacities can be clearly located in the brain, particularly the prefrontal cortex, the brain's executive control center — the CEO within every CEO. These six functions

are molded throughout life by continual experience-dependent neuroplasticity.

Dr. Arenander describes practical techniques that provide a reliable, research-based approach to directly upgrade the hardware of the brain and fully develop these six key executive functions.

### ■ What you will learn

You will learn how it is possible for all leaders to

- Globally develop their brain physiology
- Elevate their developmental stage and express their full creative potential
- Physiologically strengthen their moral/ethical compass
- Dramatically develop their leadership competencies – naturally, spontaneously, and comprehensively

### ■ The speaker

Born in New York City in 1945, Alarik Arenander, PhD, is a neuroscientist and international lecturer and consultant. Past UCLA faculty member, for 38 years Dr. Arenander has conduc-

ted research in brain development and human potential and its application to solve urgent problems facing leaders in every sector of society.

He has presented research-based programs capable of enhancing human potential and performance in government and business. Dr. Arenander is Director of Iowa's Brain Research Institute and Director of Brain Research for the Center for Leadership Development, Maharishi University of Management, USA. He is President of The Leader's Brain ([www.theleadersbrain.org](http://www.theleadersbrain.org); [theleadersbrain@aol.com](mailto:theleadersbrain@aol.com)) and co-author, with Craig Pearson, of Upgrading the Executive Brain: Breakthrough Science and Technology of Leadership, to be published spring 2008.

### ■ Program

- Introduction of participants
- Welcoming words by Mr. Paul Emering, IFCC
- Conference: "Upgrading the Executive Brain: Breakthrough Science and Technology of Leadership" by Dr. Alarik Arenander
- Drink offered by IFCC

For further information, please contact: Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
Eliane THEIS – Tél: (+352) 42 39 39 – 225 – E-mail: [eliane.theis@cc.lu](mailto:eliane.theis@cc.lu) – [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



# Interview with Alarik Arenander

**Merkur:** Dr. Arenander, you are a neuroscientist, professor, and business consultant. Your extensive research encompasses among others the fundamental executive processes that create a great leader. What have you discovered?

**Alarik Arenander:** My research over the last four decades has provided a comprehensive understanding of brain dynamics that underlie human potential. I have presented practical programs that apply the discoveries of brain research to help leaders grow personally and professionally.

**Merkur:** How do your discoveries differ from what is out there already?

**Alarik Arenander:** Nearly all of leadership development, coaching, and mentoring rely on outer-directed techniques to improve or adjust one or more competencies. This approach has not solved the essential problem in the field of leadership development: While many programs can provide horizontal growth – new information, new skills – few if any programs systematically provide reliable upward growth into the top tier of personal development correlated with leadership greatness. Most leaders remain at the same level of development as when this growth leveled off, for better or worse, in their late teens.

**Merkur:** So leaders reach a certain level of development and then stop there?

**Alarik Arenander:** Yes. We have a *ceiling effect* in corporate leadership development. Though not widely understood or appreciated, it is very real — and presents a serious obstacle both to leadership effectiveness and sustainable corporate growth.

**Merkur:** For your conference you chose the title “Upgrading the Executive Brain: Breakthrough Science and Technology of Leadership.” Tell us more about this.

**Alarik Arenander:** The strategy we offer is simple and research-based. Leadership effectiveness is directly correlated with one’s level of personal development. In turn, personal development is directly correlated with integrated brain functioning. The logic is simple: The greater the coherence in brain functioning, the higher your level of personal development. Every manager should know that brain functioning can be directly and holistically upgraded. We are not talking, ultimately, about giving leaders some new information. We are talking about a *dramatic, measurable, physiological change in the way the brain functions* – toward greater orderliness, coherence, and integration. The spontaneous result: the leader’s personal development rises above the *glass ceiling* and he or she becomes a more effective leader.

**Merkur:** How does this help leaders in our rapidly changing and ever more complex and uncertain economic world?

**Alarik Arenander:** The brain is the governor of everything we do. Enable your brain to function in a coherent and integrated manner – the way it was designed to function – and you will respond optimally and creatively to change. You will be able to take advantage of any situation – you will never be at a loss.

**Merkur:** Can you elaborate?

**Alarik Arenander:** At the basis of all leadership competencies there are six core executive brain functions. These brain processes are molded throughout life by continual experience-dependent neuroplasticity – the ability of the brain to take our stream of experience and transform the circuits of our brains and hence the patterns of our emotions, thinking, and behavior. As the leader’s global EEG coherence increases, these six core executive functions grow stronger.

**Merkur:** Leadership ability is directly related to brain functioning then?

**Alarik Arenander:** Absolutely. Higher levels of brain coherence are associated with more successful, creative thought and action. As leaders increase global brain coherence, they are better able to integrate and command all aspects of leadership, especially the master competency – *self-leadership*.



Interview with Alarik Arenander, PhD Neuroscientist, professor, and consultant – Director of Brain Research, Center for Leadership Development at Maharishi University of Management, USA

**Merkur: And what, specifically, should leaders do?**

**Alarik Arenander:** I describe specific meditation techniques that cultivate more integrated brain function and mental development. The best known and most extensively researched technique is the Transcendental Meditation® (TM) technique, which has been applied over the last four decades in businesses around the world to upgrade the executive brain functioning and improve leadership performance. This technique generates maximum global brain coherence, gives remarkably deep rest, counteracts the effects of stress, increases energy and improves health, and spontaneously enhances the entire spectrum of leadership competencies.

**Merkur: It sounds as if anyone in an organization could benefit from this.**

**Alarik Arenander:** People have been saying for decades that any organization's most important asset is its people. But this is more true than ever today. In today's rapidly changing information economy, it is essential that leadership skills be cultivated at every level of the organization. Fortunately, there is a way to directly upgrade brain functioning in anyone, at any level – and the whole enterprise will benefit.

**Merkur: Does your program compete with or complement other leadership development and coaching practices now being used around the world?**

**Alarik Arenander:** This is a breakthrough program, but it complements all other programs. Any other program will become more successful if the participants are growing in brain integration, rising in holistic personal growth, and developing the fundamental leadership competencies embedded in the brain itself. We are pleased to apply the latest scientific discoveries that provide reliable, best-practice solutions to raise leadership competencies and promote organizational transformation.

**Merkur: Dr. Arenander, thank you for this interview.**

## 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

25 juin 2008



**Institut de Formation**  
de la Chambre de Commerce

## Séminaire: E-tourisme – Boostez votre business grâce aux technologies Internet

### Objectifs:

Au terme de ce séminaire, le stagiaire doit être capable de:

- Analyser avec objectivité le contenu de son site web
- Avoir connaissance des outils de communication en matière d'Internet
- Adopter la meilleure stratégie pour la création ou la refonte d'un site web

### Programme:

- Les attentes des internautes
- La stratégie de création de valeur
  - Désintermédiation
  - Marketing
- Best practices
- Le site web
  - Les types de site
  - Le projet
  - L'ergonomie
  - Le contenu – CMS
  - L'aspect e-commerce
- E-marketing
  - Référencement
  - Google AdWords
  - Les blogs
  - Marketing viral
- La gestion de la relation client – CRM
  - Fidélisation
  - Evaluation – tracking
- Les dynamiques collectives
  - Sites multi-opérateurs
  - Achats groupés

### Intervenant:

Olivier de Wasseige,  
consultant e-business, formateur

### Langue:

Français

### Public cible:

Acteurs du secteur du tourisme,  
agents de voyages,  
syndicats d'initiatives,  
responsables d'attractions  
touristiques

### Durée:

½ jour

### Date:

25 juin 2008

### Horaire:

08.30 à 12.30 heures

### Droit d'inscription:

140 €  
documentation  
et pause café comprises

### Lieu:

Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

### Nombre maximal de participants:

15

### Inscription:

[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

### Informations:

Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

Daniel Sahr

Tél. : (+352) 42 39 39-218  
Fax. : (+352) 42 39 39-820

E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)



© 2008 Eric Leleu

Shanghai

Sacred Heart University

## L'Asie peut-elle résister à la crise financière américaine?

Voilà la question qui a été posée au Dr. Alfred Steinherr, Professeur d'Economie et de Finance à la Sacred Heart University lors d'un entretien. Le Dr. Alfred Steinherr, Chef Economiste Honoraire de la Banque européenne d'investissement et professeur de Finance au sein du John F. Welch College of Business, donnera un cours «itinérant» en Asie à partir de mai 2008. Une dizaine d'étudiants, tous en formation MBA du campus de Luxembourg, visiteront quatre pays asiatiques à savoir le Vietnam, la Thaïlande, l'Inde et la Chine. Ce cours de finance sera également l'occasion de visiter plusieurs institutions de recherche, des intermédiaires financiers et entreprises de productions industrielles asiatiques.

### ■ Effet bénéfique de la crise financière asiatique de 1997-1998

En juillet 1997, une crise financière violente a touché les pays de l'Asie du Sud-Est et particulièrement la Thaïlande, la Malaisie allant même jusqu'au Japon. Le «Baht», monnaie thaïlandaise avait alors fortement chuté, entraînant la dépréciation des monnaies des pays voisins.

La dépendance des entreprises et banques asiatiques face au Dollar américain avait accentué cette crise en fragilisant fortement leur santé économique.

A l'heure actuelle, ces mêmes pays du Sud-Est asiatique connaissent à nouveau une croissance économique élevée, pour autant, sont-ils aussi vulnérables qu'en 1997-1998? A priori non, car cette crise révéla les failles d'un système

économique de l'époque très incertain. Ces pays ont depuis entrepris des réformes importantes pour rendre leur marché financier plus robuste.

### ■ Une Chine à l'abri des secousses

La Chine avait été épargnée par la crise asiatique de 97-98 car depuis maintenant plusieurs décennies, ce pays a largement développé son mar-

ché de capital (stocks et dettes) tout en entreprenant des réformes importantes. Elle a notamment libéralisé son commerce (compte courant) mais en évitant d'appliquer cette même liberté pour les mouvements de capitaux.

La Chine est ainsi devenue la première terre d'investissements directs après les Etats-Unis. Un contrôle des flux financiers est une idée chère à la Chine; un tel contrôle permet au pays de limiter les transactions financières et donc d'établir une certaine protection.

La Chine se différencie à ce titre très nettement de la stratégie utilisée par d'autres pays comme l'Argentine par exemple. L'Amérique Latine ne bénéficie pas d'une telle protection pour son économie car les croissances économi-

ques des pays qui en font partie sont véritablement portées par le commerce avec l'Amérique du Nord.

La crise américaine actuelle a cependant eu pour effet de corriger la Bourse de Shanghai. Cela dit, une correction telle que celle subie par les pays asiatiques en 97-98 est peu probable. La Chine mais également la Thaïlande, la Malaisie et le Vietnam connaissent tous dorénavant un excédent extérieur, une inflation modérée et une dette extérieure en forte baisse.

#### ■ Prochaines sessions de formation (MBA & CERTIFICATS)

- Portfolio Management (Mai)
- Entrepreneurship (Juin)

- Alternative Investments (Juillet)
- International Business (Juillet)

#### ■ Portes Ouvertes SHU

- Mardi 3 juin 2008 à 18h

#### ■ Conférence sur le «Risk Management», en partenariat avec Dexia

- Quand? Le jeudi 22 mai
- Où? à Esch-Belval
- Horaire? 18h30
- Intervenant: Professeur Federico Galizia, Deputy Division Chief, International Monetary Fund, Washington D.C.

Pour tout renseignement concernant les formations et événements à venir, contactez Antoine RECH, Development Manager  
E-mail: arech@shu.lu – Tél.: (+352) 22 76 13-31 ou visitez [www.shu.lu](http://www.shu.lu)

5 juin 2008

## 2<sup>e</sup> Forum annuel de Coaching

European Coaching Association of Luxembourg (AECL/ECA Luxembourg) a le plaisir de vous inviter à son 2<sup>e</sup> Forum annuel de Coaching intitulé «Du Coaching de Performance à la Performance du Coaching» le

jeudi 5 juin 2008 de 16h00 à 18h45 aux nouveaux «Espaces Réunions» – 3, rue de la Poudrière à LEUDELANGE

Ce forum sera l'occasion, pour les cadres et dirigeants ayant la responsabilité de développement du capital humain,

de mieux appréhender la place du coaching dans le cadre professionnel et d'acquérir des outils concrets et utiles.

Convivialité, professionnalisme, découverte et créativité seront au rendez-vous.

Informations et inscriptions: Manfred WÖLTSCHE – Tél.: (+352) 26 29 60 82



34, Avenue de la Porte Neuve  
L-2227 Luxembourg  
Tel.: +352 22 86 32-40  
Fax: +352 22 86 39



**GRAEFF** Systembau  
das Team



### Wir schaffen RAUM in kürzester Zeit!

Wir verkaufen und vermieten mobile Raumlösungen und hochwertige Fertiggebäude für jeden nur denkbaren Bedarf.

Zu unseren (Stamm-)Kunden gehören Handel, Industrie, Dienstleister und Kommunen. Die Produktpalette reicht vom schlichten Sanitärcontainer bis zum repräsentativen Glaspalast im Achteckformat.

Das Baukastensystem lässt trotz Normbauweise jede Menge Spielraum hinsichtlich Grundriß, Innen- und Außengestaltung. Sämtliche Komponenten werden kostengünstig in Großserie produziert und individuell nach Kundenwunsch zusammengestellt.

Die Fertigbauten sind in der Regel kurzfristig abrufbar, geliefert und montiert.

[www.containerbau.lu](http://www.containerbau.lu)



Madame la Ministre Mady Delvaux, Monsieur Nic Alff, Président du Conseil d'administration de l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC) et Monsieur Matera, Chargé de Direction de l'INFPC

## Regard sur la formation

# L'INFPC présente trois nouvelles publications

Avec **Formastat 2005**, une analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière en matière de formation professionnelle continue, son **Guide pratique de la formation**, **une synthèse de l'organisation du système de formation et son Rapport annuel portant sur les activités 2007**, l'INFPC (Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue) présente trois nouvelles publications qui permettent de porter un regard sur le développement de la formation au Luxembourg. Le constat est prometteur: la formation a le vent en poupe.

### ■ Formastat

La première édition de Formastat porte sur l'exercice 2005 et commente, à travers 40 tableaux et graphiques, le comportement des entreprises qui bénéficient d'une aide étatique pour leurs actions de formation. 407 entreprises, représentant 37 % de l'emploi salarié au Luxembourg, ont investi près

de 150 millions d'euros pour 2,4 millions d'heures de formation. Le cofinancement total accordé s'élève à environ 21 millions d'euros.

Quelques constats: les moyennes et grandes entreprises sont beaucoup plus nombreuses à solliciter l'aide financière de l'Etat que les très petites. A noter une nette prépondérance de quatre

secteurs d'activité (Immobilier, location et services aux entreprises; Activités financières; Industrie manufacturière et Transports et communications) en ce qui concerne la souscription au cofinancement, les montants investis en formation et l'aide financière reçue par l'Etat. Il est à relever également qu'une heure de formation coûte en moyenne

# 7<sup>e</sup> Forum des Mini-Entreprises

Stimuler la culture entrepreneuriale chez les jeunes!

## Remise des prix des meilleurs projets luxembourgeois 2008

Forum du Campus Geesseknäppchen

Jeudi 29 mai 2008

à 17 heures



Jonk Entrepreneuren Luxembourg  
is a member of JA Worldwide

**Jonk  
Entrepreneuren**

Luxembourg asbl

## Stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes: Les projets «mini-entreprises»

### L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg

L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg qui regroupe des représentants du milieu scolaire et des représentants du monde économique fut créée afin de perpétuer et de dynamiser le mouvement «esprit d'entreprendre» au niveau de l'enseignement luxembourgeois. Face au besoin de maintenir la dynamique voire de la développer davantage, l'association assure la continuité et la professionnalisation des actions qui existaient auparavant ainsi que le développement de nouvelles initiatives visant à donner le goût d'entreprendre aux jeunes.

### Les projets «mini-entreprises»

Parmi les projets coordonnés par l'association figurent les mini-entreprises qui favorisent l'esprit d'entreprise des lycéens au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Pendant une année scolaire, les élèves sont responsables d'une mini-entreprise dans laquelle ils sont amenés à prendre des décisions et à assumer des responsabilités. Étant donné que l'enseignant concerné intervient plutôt comme «coach», le projet des mini-entreprises rompt avec l'image traditionnelle des cours: habituellement récepteur passif, l'élève devient acteur de son projet.

Le Forum des Mini-Entreprises est le concours national permettant de distinguer les meilleurs projets de l'année.

Au cours des 7 dernières années, ce concours est devenu un lieu d'échanges et de dialogues intéressants, tant au niveau politique qu'au niveau entrepreneurial.

Depuis 2006, l'asbl organise une vente en commun des mini-entreprises qui donne aux jeunes la possibilité de présenter leur projet au public et de vendre les produits ou services proposés. Par la même occasion, la vente en commun permet aux élèves de mieux se préparer au concours national. Cette année, 7 mini-entreprises luxembourgeoises ont participé à la vente en commun qui s'est déroulée le samedi 3 mai 2008 au centre commercial La Belle Étoile. Afin de garantir un déroulement professionnel de chaque projet mini-entreprise, une assistance externe à l'école s'impose. Ainsi le «coaching» des mini-entreprises a été lancé en 2007. Les conseillers externes se rendent à plusieurs reprises chez les mini-entrepreneurs pour les conseiller en tant que spécialistes de leur domaine respectif et pour éveiller l'intérêt des élèves à leur profession.

La création d'une mini-entreprise n'est pas obligatoire. Ainsi le mode de fonctionnement d'une mini-entreprise dépend du type de formation et du niveau d'études des mini-entrepreneurs. Toutefois, les différents programmes prévoient des plages horaires (cours à option obligatoires ou facultatifs, travaux pratiques en atelier, cours d'entreprise d'apprentissage...) destinées à pousser les enseignants et leurs élèves à créer une mini-entreprise.

### Foire et concours européens des «mini-entreprises»

Dans sa mission, l'association Jonk Entrepreneuren peut recourir à l'aide et à l'expérience d'un réseau mondial d'organisations issues de 119 pays dont 40 pays européens. Au niveau européen, les programmes liés à l'éducation de l'esprit d'entreprise touchent annuellement presque 2,7 millions de jeunes, encadrés par 70 000 enseignants et par quelque 88 000 bénévoles.

C'est à travers le réseau européen Junior Achievement – Young Enterprise Europe que les projets luxembourgeois ont accès à des événements internationaux. Ainsi, les mini-entreprises peuvent participer à une foire internationale des mini-entreprises qui est organisée une fois par an par JA-YE Europe, et une mini-entreprise luxembourgeoise représentera les couleurs nationales au concours européen des mini-entreprises qui aura lieu fin juillet 2008 à Stockholm. La possibilité de se mesurer aux vainqueurs nationaux issus de plus de 40 pays européens constitue sans aucun doute une expérience exceptionnelle pour les jeunes et permettra un transfert de compétences pour les projets futurs.

### Envie de vous impliquer?

Si vous souhaitez soutenir les activités de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg en devenant membre de l'association ou coach d'un projet, nous vous conseillons de bien vouloir vous adresser à

#### **Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl**

Château de Munsbach

31, rue du Parc, L-5374 Munsbach

Tél.: 26 35 21 96, Fax: 26 35 21 97

E-mail: [pegel@jonk-entrepreneuren.lu](mailto:pegel@jonk-entrepreneuren.lu)

[www.jonk-entrepreneuren.lu](http://www.jonk-entrepreneuren.lu)

## Qui sont ces jeunes entrepreneurs? Quelle entreprise ont-ils créée?



### **GAFALUX**

Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck

Au Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck (LTA), 30 élèves des classes T2HR, T1AG et X1AG ont créé la mini-entreprise GaFaLux (Gardening and Farming Luxembourg). La mini-entreprise se divise en quatre unités: production et vente de truites fumées, organisation de visites de fermes agricoles, production et commercialisation de bois de chauffage, production et vente de pralines et de confiture. Ces quatre unités fonctionnent de façon autonome. Néanmoins, un conseil d'administration qui est composé de représentants de chaque unité, s'occupe des

affaires courantes et du bon fonctionnement de la GaFaLux. Les élèves doivent s'occuper des études de marché, de la publicité, de la production, de la transformation, de la commercialisation, des livraisons, de la comptabilité, etc. La mini-entreprise est encadrée par Lily Grethen, Daniel Kneip, Guy Majerus et Arthur Meyers et fonctionne pendant les deux années scolaires 07/08 et 08/09.



### STYFLY

Lycée Classique d'Echternach

La mini-entreprise StyFly a été fondée le 2 octobre 2007 par 18 élèves des classes de III<sup>e</sup> du Lycée Classique d'Echternach. Le capital social de 900 € est subdivisé en 180 actions d'une valeur égale à 5 €. Notre entreprise est gérée par 2 administrateurs et divisée en 5 services: design, finances, vente, communication et ressources humaines. Chaque service est sous la responsabilité d'un chef de service. Notre activité consiste à créer et vendre des cartes de visite, des flyers et des affiches publicitaires de tous genres. Nous aimerions devenir un fournisseur prospère dans le domaine du design. Notre but est de mener sérieusement ce projet afin de satisfaire au maximum notre clientèle. Les jeunes entrepreneurs sont encadrés et conseillés par Véra Morgen-Wantz et Frank Schmit.



### HAPPY FRUIT

Lycée Classique de Diekirch

La mini-entreprise HAPPY FRUIT a été créée par les 14 élèves de la classe de III<sup>e</sup> option mini-entreprise du Lycée Classique de Diekirch (LCD). L'entreprise se spécialise dans la vente de milk-shakes et de jus d'orange avec des recettes saines et équilibrées. Depuis janvier, nous vendons des boissons fraîches tous les lundis et jeudis dans le hall de notre établissement pendant les récréations. Nous varions nos produits régulièrement et parfois nous offrons des promotions exceptionnelles (p.ex. du gâteau, des biscuits, etc.). Notre projet, qui fonctionnera pendant l'année scolaire 07/08, est encadré par Monsieur Pitt Schneider.



### SOUL MIXXERY

Ecole Privée Notre-Dame

7 jeunes entrepreneurs dynamiques de la classe T1CM (EPND-Sainte Sophie) ont créé la mini-entreprise SOUL MIXXERY. L'objet social de l'entreprise est la vente d'articles d'occasion de tous genres et notamment des articles de mode pour adultes et enfants (vêtements, chaussures, accessoires...) et des articles de loisirs (jeux, livres, matériel sportif...). SOUL MIXXERY est présent sur différents marchés aux puces au Luxembourg et à l'étranger: Luxembourg, Arlon, Remich, Lorentzweiler (Télévie)... En cas de vente, 50% du prix est remboursé aux fournisseurs (élèves, parents d'élèves, professeurs...). L'encadrement des entrepreneurs est assuré par les enseignants Diane Ries, Christian Gutenkauf et Paul Kohlen.



### NEW DOLCE & FRUTTA

Lycée Technique Joseph Bech

New Dolce & Frutta, mini-entreprise du Lycée Technique Joseph Bech de Grevenmacher, produit et vend de la confiture à l'ananas frais ainsi que des brochettes de fruits frais. La production, la gestion du stock ainsi que la vente sont principalement réalisées par les élèves des classes de 9TE et 9PO. La gestion financière et l'administration du personnel sont faites par les élèves de T2CM. Le projet est encadré par Madame Nicole Gangolf et Monsieur Jean Weber.



### UNISERV

Lycée Athénée de Luxembourg

La mini-entreprise UNISERV a été créée et est gérée par 20 élèves des classes 3A, 3B, 3C, 3D, 3F, 3G. Le siège social de la mini-entreprise est l'Athénée de Luxembourg. UNISERV vend des produits de bien-être (wellness) et propose à ses clients des week-ends de bien-être à Clervaux dans l'Hôtel des Nations. La mini-entreprise est scindée en 5 services différents, notamment la direction, le département financier, le département commercial, le département des ressources humaines et le secrétariat. La mini-entreprise est encadrée par Diane Miller et Christian Buchler. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la mini-entreprise: <http://einkaufen.lu/wellness>



### RATATOUILLE

Lycée du Nord Wiltz

La mini-entreprise «Ratatouille» a été créée par les 8 élèves de la classe XoAV du Lycée du Nord au mois d'octobre 2007. Chaque lundi midi, notre restaurant «Ratatouille» sert un menu composé soit d'une entrée et d'un plat, soit d'un plat et d'un dessert. Pour les boissons, nous servons de l'eau plate ou pétillante pendant le repas et pour terminer un café ou un thé. Le menu est affiché en différents endroits du lycée et les personnes désirant venir manger peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi midi. Pour les personnes le souhaitant, nous organisons également un service traiteur proposant un plat. Les jeunes entrepreneurs sont encadrés par Karine Gérard.



### EVENT DELUX

Lycée des Garçons de Luxembourg

La mini-entreprise Event Delux a été créée par dix-sept élèves de II<sup>e</sup> du Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL). L'entreprise Event Delux organise des événements tels que des tournois de cartes ou de football. Les mini-entrepreneurs sont encadrés par Frank Bourgnon. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la mini-entreprise: [www.eventdelux.lgl.lu](http://www.eventdelux.lgl.lu)

## Le programme du Forum

- 17h00 Accueil** – Mot de bienvenue par Monsieur Yves Elsen, président de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg
- 17h05 Discours de Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- 17h15 Présentation succincte «6 minutes pour convaincre»** des différentes mini-entreprises de l'année scolaire 2007/08 animée par Dan Spogen
- 18h30 Visite des stands des mini-entreprises**
- 19h00 Remise des prix**  
Nomination du représentant luxembourgeois à la «19<sup>ème</sup> JA-YE European Company of The Year Competition» à Stockholm
- Cocktail de clôture**

## Le podium

- 800 € Prix de la mini-entreprise de l'année** remis par un représentant de Citi
- 600 € Médaille d'argent** remise par un représentant de la Chambre de Commerce
- 400 € Médaille de bronze** remise par un représentant de la Chambre des métiers

## Liste des prix spéciaux

- 250 € Prix du meilleur produit/service** remis par un représentant de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Luxembourg
- 250 € Prix de la meilleure gestion financière** remis par un représentant de la Fortis Banque Luxembourg
- 250 € Prix du meilleur «Business plan»** remis par un représentant de Clearstream
- 250 € Prix de la meilleure stratégie et action commerciale** remis par un représentant de la SNCI
- 250 € Prix du meilleur stand** remis par un représentant de Binsfeld
- 250 € Prix de la meilleure présentation** remis par un représentant de la Mutualité d'aide aux artisans
- 250 € Prix spécial du jury** (facultatif) remis par un représentant du jury

## Le jury

- Madame Ariane EBERWEIN, Messieurs Robert GLAESNER, Marc KETTER et Georges KIOES de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Luxembourg
- Les professeurs: Messieurs Christian GUTENKAUF, Jean-Paul GREISCH, Robert KEMP et Mike THILL
- Monsieur Marc MULLER de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg

### Contact

Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl Château de Munsbach  
31, rue du Parc L-5374 Munsbach Tél.: +352 26 35 21 96 Fax: +352 26 35 21 97  
E-mail: pegel@jonk-entrepreneuren.lu www.jonk-entrepreneuren.lu



Plan d'accès pour aller au Forum Geesseknäppchen avec indications des parkings.

63 € et que les entreprises semblent gérer de mieux en mieux leurs dépenses : en effet, depuis 2002, chaque salarié participe, en moyenne, de plus en plus à des formations alors que les entreprises investissent de moins en moins par participant.

### ■ Guide pratique de la formation 2008

La nouvelle édition du guide trace une image actualisée du système de formation luxembourgeois. Elle présente la genèse du système à travers une soixantaine de dates clés ainsi que le «who is who» des acteurs en termes d'initiateurs, d'organismes et de publics. Un volet est consacré au panel des mesures de soutien à la formation à destination des particuliers et des entreprises.

Le congé-formation, le congé sans solde pour formation ou encore le cofinancement de la formation en entreprise sont autant d'exemples détaillés à



travers des fiches pratiques qui constituent l'originalité de cette nouvelle édition du guide.

Enfin, un large éventail d'adresses d'offres de formation complète l'ouvrage.

### ■ Rapport annuel 2007

En 2007, l'INFPC a, entre autres, instruit 814 demandes de cofinancement en matière de formation professionnelle continue, proposé une version papier de son «Répertoire des offreurs de formation» et généré une augmentation de 21 % en termes de nouveaux offreurs de formation adhérents du portail lifelong-learning.lu.

En outre, une grande partie de l'année écoulée a été consacrée à une vaste réflexion de fond et d'analyse sur la construction de l'Observatoire de la formation qui devrait notamment permettre de fournir de précieuses informations sur les besoins en compétences au sein du marché du travail. La mise en route pour l'Observatoire est planifiée pour 2009. ■

Les trois publications «Formastat 2005», «Guide pratique de la formation» et «Rapport annuel 2007» peuvent être obtenues en téléphonant au 46 96 12-200. Elles sont également téléchargeables à partir de [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

[www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

## Contenus enrichis pour le portail dédié à la formation professionnelle continue

Outre quelque 70 portraits d'offres de formation et plus de 2000 descriptifs de formation, le portail lifelong-learning.lu propose désormais de nouveaux contenus.

Des informations sur le congé individuel de formation, le congé sans solde pour formation, l'orientation professionnelle ou encore le cofinancement de la formation, sont autant d'exemples. Une nouvelle navigation et un moteur de recherche optimisé simplifient également l'accès aux informations.

L'espace Particuliers regroupe les divers dispositifs d'accès individuel

à la formation: congés de différents types, aides financières et validation des acquis.

Une nouvelle rubrique consacrée à l'orientation et à l'insertion professionnelles dresse un tableau des organismes qui informent et conseillent les adultes en la matière.

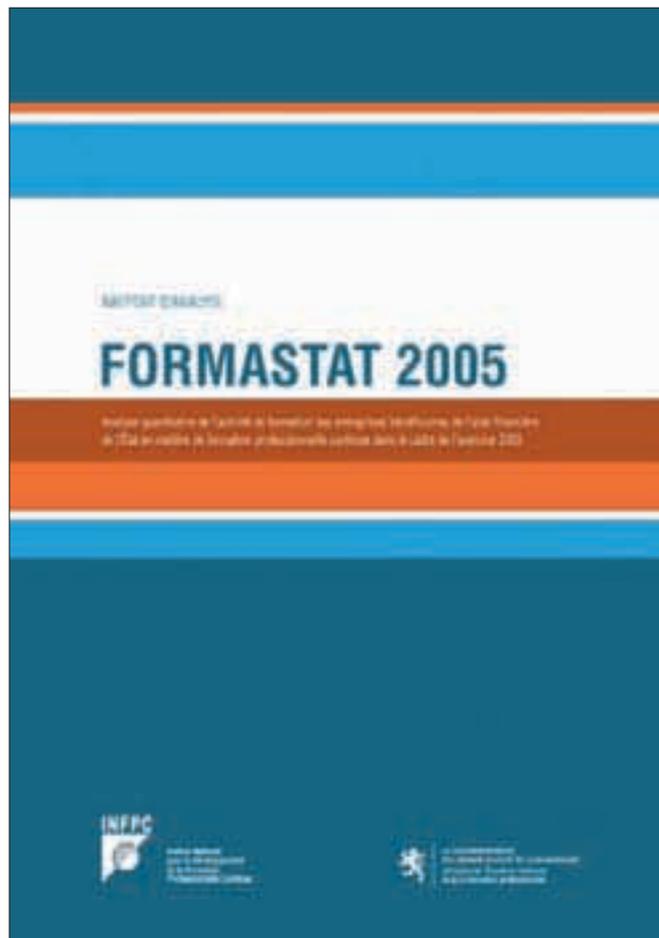
L'espace Entreprises, entièrement revisité, expose les démarches à suivre pour accéder à l'aide financière de 10 % net d'impôt pour leurs investissements formation, aide prévue par la législation en matière de formation professionnelle continue.

L'espace Formateurs met en avant les dernières données statistiques disponibles sur le marché de la formation et informe sur les modalités pratiques pour devenir offreur de formation agréé.

La nouvelle rubrique «Trouver une formation» propose aux particuliers et aux entreprises différentes méthodes d'accès à l'offre de formation: par mot-clé, par offreur, par domaine ou encore par session à venir.

Formanews, la newsletter du marché de la formation, informe sur les formations mensuelles. ■

Pour en savoir plus, visitez le portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) ou contactez Anne OSWALD – INFPC – Tél.: (+352) 46 96 12-209



Nouvel instrument d'analyse des pratiques de formation des entreprises

## Formastat 2005: Un premier pas vers l'observatoire de la formation

**Formastat est un nouvel instrument d'analyse des pratiques de formation professionnelle continue des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue (FPC). Élaboré conjointement par l'INFPC et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, il a pour objectif de peaufiner l'observation des comportements en FPC des entreprises considérées. Cette étude constitue une première pierre à l'édifice de la construction d'un observatoire de la formation et ses résultats serviront d'appui à l'élaboration d'actions visant à promouvoir la FPC au sein de l'économie luxembourgeoise. Formastat se présente sous la forme d'une publication annuelle à destination des divers publics intéressés.**

**P**our sa première édition, portant sur l'année 2005, il s'agit principalement d'une analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises, en quatre volets. Le premier volet porte sur l'analyse macro-économique des entreprises du panel.

Le deuxième volet est consacré à l'analyse des pratiques de formation à travers les montants investis et les volumes horaires accordés selon le secteur d'activité, la taille d'entreprise et le domaine de formation. Le troisième volet traite de la participation financière de l'État. Enfin, le

quatrième volet retrace l'évolution observée depuis 2000, tant sur le plan du nombre d'entreprises participantes que sur le plan des investissements consentis et du cofinancement étatique associé.

Les conclusions établissent un succès grandissant de la législation ayant pour

objet le soutien et le développement de la FPC (législation FPC) ainsi qu'un certain nombre de constats.

D'une manière générale, la FPC obtient davantage de succès auprès des «moyennes et grandes entreprises» que des «petites et très petites entreprises». En effet, les entreprises de plus de 49 salariés totalisent près de 60 % des entreprises du panel et absorbent plus de 95 % du montant total de la participation financière de l'État.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont Immobilier, location et services aux entreprises, Activités financières, Industrie manufacturière et Transports et communications, qui représentent près de 60 % des entreprises du panel, 75 % de l'investissement total et 74 % de la participation financière de l'État.

Il est à relever que la législation FPC touche potentiellement plus d'un tiers (37 %) de l'emploi salarié du secteur privé au Luxembourg. Son impact auprès du «bénéficiaire final» – le salarié – est donc de taille appréciable.

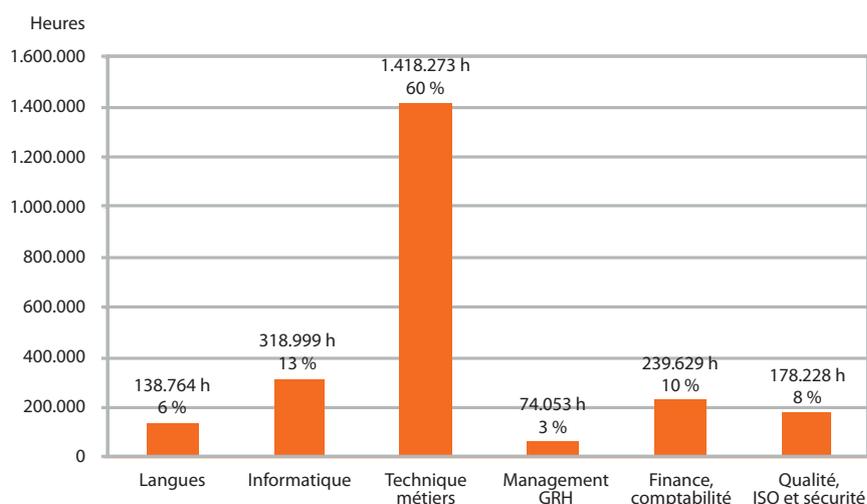
Par ailleurs, les entreprises du panel ont investi globalement près de 150 millions d'euros en formation en 2005, ce qui représente 3,6 % du coût du travail, à savoir l'ensemble des charges liées à la rémunération des salariés.

Le coût moyen d'une heure de formation, tous secteurs d'activité confondus, est de 63 €, dont 60 % de frais de salaire des participants. Les écarts entre secteurs d'activité sont importants ; ils s'échelonnent de 81 € (Transports et communications) à 33 € (Hôtels et restaurants).

Il existe, en outre, une grande disparité au niveau de l'investissement annuel moyen par salarié selon le secteur d'activité. A titre d'exemple, un salarié du secteur Immobilier, location et services aux entreprises bénéficie en moyenne de près de 5 jours de formation par an, contre 1,5 jour pour un salarié du secteur Hôtels et restaurants.

En ce qui concerne la nature des formations dispensées, le domaine de formation Technique/métiers (formations ayant trait au cœur de métier des entreprises) consomme, à lui seul, 3/5 du volume d'heures et plus de la moitié de l'investissement en formation des entreprises du panel. A noter que la répartition de l'investissement en formation selon les domaines de formation est similaire quelle que soit la taille des entreprises.

### Distribution horaire par domaine de formation



Les domaines Qualité, ISO, sécurité, Informatique et Technique/métiers sollicitent environ 3 fois plus la formation interne que les domaines Management/GRH, Finances, comptabilité et droit et Langues.

Le montant total de la participation financière de l'État s'élève à près de 21 millions d'euros pour l'année 2005. Il a été multiplié par près de 2 depuis 2000.

Enfin chaque salarié participe de plus en plus à des formations alors que les entreprises investissent de moins en moins par participant, ce qui tend à signifier qu'elles optimisent leur investissement en formation à travers une meilleure définition de leurs besoins en formation, conduisant à un meilleur ciblage des formations, et qu'elles élargissent la formation au plus grand nombre.

### Investissement par participant et nombre de participants



Formastat peut être obtenu en téléphonant au (+352) 46 96 12-200. Il est également téléchargeable à partir de [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)



De g. à d.: Gilles Schlessler, François Biltgen, Jeannot Krecké et Marco Valentiny

## Rapport annuel de Luxinnovation

# Bilan pour l'année 2007 et perspectives pour 2008

En date du 24 avril 2008, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a dressé le bilan de ses activités en 2007 en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

### ■ Chiffres clés

Les résultats obtenus par Luxinnovation en 2007 sont plus qu'encourageants, comme en témoignent ces quelques indicateurs:

- l'Agence a conseillé plus de 320 entreprises, laboratoires et porteurs de projets (dont 43 % de PME et 20 % de créateurs d'entreprises innovantes) dans leurs démarches d'innovation,
- 19 dossiers de recherche suivis par l'Agence ont trouvé un co-financement public national – représentant un total de 60 projets soumis par

17 entreprises différentes, dont 5 PME et 4 start-ups,

- 14 nouvelles entreprises technologiques accompagnées par Luxinnovation se sont implantées au Luxembourg,
- plus de 2.500 profils technologiques ont été analysés, générant 40 manifestations d'intérêt et permettant la conclusion de 4 accords de transfert de technologie;
- et plus de 1.500 membres inscrits bénéficient des fonctionnalités du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche animé par Luxinnovation depuis 2003.

### ■ Activités marquantes Programmes de recherche européens

Luxinnovation fait fonction de point de contact pour les programmes européens de co-financement de la recherche, en l'occurrence le programme-cadre européen de recherche et développement (PCRD), l'initiative intergouvernementale EUREKA et les programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA). L'Agence a contribué à l'acceptation de financement de 30 projets de R&D à vocation européenne. 10 de ces projets ont d'ores et déjà été

financés par l'ESA et 6 nouveaux projets EUREKA comprenant des participants luxembourgeois ont démarré en 2007 dans les domaines des matériaux, des TIC et des télécoms. L'année a par ailleurs été marquée par le lancement effectif du 7<sup>e</sup> programme-cadre européen de recherche et développement (FP7) dont le taux de participation a dépassé la moitié du nombre total de participations luxembourgeoises au FP6 (qui s'était étendu sur les 5 ans précédents). Dans ce contexte, le ministre François Biltgen s'est félicité «du nombre important d'acteurs économiques et scientifiques au Luxembourg qui ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour les appels à propositions du 7<sup>e</sup> programme-cadre européen».

### **Technologies et clusters**

Luxinnovation œuvre quotidiennement à faciliter la mise en relation des entreprises et laboratoires de recherche publics en quête de partenaires techniques locaux ou internationaux. Plusieurs collaborations ont ainsi été mises en place au profit d'entreprises luxembourgeoises par l'intermédiaire des réseaux européens de transfert de technologies (Innovation Relay Centres) que Luxinnovation représente et grâce aux réseaux constitués par les clusters au niveau national.

Ce programme «Clusters» est actuellement composé des grappes technologiques SurfMat (traitement de surface et matériaux), AeroSpace et InfoCom gérées par Luxinnovation et regroupant un total de plus de 130 membres. En 2007, un nouveau groupe de travail sur les polymères innovants ainsi qu'un projet de recherche collaboratif sur le thème de l'efficacité énergétique des bâtiments ont vu le jour au sein de ces clusters. La thématique de l'efficacité énergétique des bâtiments a d'ailleurs rencontré un vif intérêt lors d'une conférence organisée par l'Agence et qui a rassemblé près de 350 personnes à la Chambre des Métiers. «Au vu de ces résultats encourageants, Luxinnovation intensifiera ses travaux dans les domaines des sciences de la vie, des écotechnologies et de la logistique. Ce dernier thème sera développé dans le cadre d'une plateforme nationale initiée par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur», a par ailleurs annoncé le ministre Jeannot Krecké.

### **Support à la création d'entreprises innovantes**

Les activités d'aide à la création d'entreprises innovantes ont abouti en 2007 à la création de 14 nouvelles sociétés dans des domaines technologiques allant de la consultance en R&D à la découpe de matériaux grâce à l'azote sous pression. Dans ce contexte, Luxinnovation a fait en 2007 la promotion du centre d'entreprise et d'innovation ecostart à Foetz.

Par ailleurs, l'Agence a offert un suivi personnalisé aux entreprises hébergées. Afin d'augmenter la capacité d'accueil du centre, un second bâtiment a été inauguré en octobre 2007, offrant aux jeunes entreprises innovantes luxembourgeoises plus de 8.000 m<sup>2</sup> de surface de production et de bureaux. 4 nouvelles entreprises ont rejoint le centre ecostart en 2007, portant le nombre total d'entreprises innovantes hébergées à 7 fin 2007 (10 actuellement).

Luxinnovation s'est enfin investie dans de nombreux réseaux, dont le réseau d'aide à la rédaction de plans d'affaires 1, 2, 3, GO qui a récompensé 3 lauréats luxembourgeois en 2007.

### **Innovation dans les entreprises artisanales et les PME**

Représentant 43 % des entreprises contactées par Luxinnovation en 2007, le secteur des PME et de l'artisanat a fait l'objet d'une étroite collaboration entre Luxinnovation et la Chambre des Métiers dans le but d'optimiser le potentiel innovant de ces entreprises. L'Agence a multiplié les initiatives adressées à ce secteur pour le sensibiliser aux opportunités de financement nationales et européennes. Les entreprises artisanales ont été plus particulièrement visées en 2007, avec 36 entreprises visitées et 77 offres de recherche de technologies diffusées qui ont été couronnées par un transfert de technologie international. Autre fait marquant: la création en juin 2007 d'un «Club Innovation», destiné à promouvoir l'innovation au travers d'échanges d'expériences entre entreprises artisanales innovantes.

Le ministre Fernand Boden s'est par ailleurs réjoui du succès du cycle de formation aux techniques de gestion de l'innovation mis en place par Luxinnovation avec l'Institut de formation de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, «démontrant ainsi l'intérêt

croissant des entreprises pour la thématique de la gestion de l'innovation et la volonté de développer des ressources humaines formées aux spécificités du processus d'innovation et maîtrisant la gestion de tels projets».

### **Valorisation des résultats de la recherche et propriété intellectuelle**

Luxinnovation a accordé une attention toute particulière au thème de la valorisation des résultats de la recherche publique, notamment en collaborant avec l'Université.

Dans un cadre plus global, l'Agence a par ailleurs organisé en décembre 2007 son premier forum «Business Meets Research» qui avait pour objectif la mise en relation des acteurs luxembourgeois du monde de la recherche publique et des entreprises autour de conférences et de workshops thématiques. Près de 350 participants ont confirmé la pertinence de cette initiative, dont la seconde édition est d'ores et déjà prévue pour le 28 octobre 2008.

Un cycle d'information sur la propriété intellectuelle a en outre été préparé afin de sensibiliser les entreprises et acteurs publics luxembourgeois à cette thématique sensible. Les 4 modules qui le composaient, présentés au début de l'année 2008, ont rencontré un succès remarquable, avec plus de 120 participants inscrits pour chaque session.

### **■ Perspectives pour 2008**

Luxembourg signera en 2008 un contrat de performance qui le liera au gouvernement afin de pouvoir assurer sur une base pluriannuelle une programmation de ses activités et une évaluation transparente de ses résultats.

Dans le contexte d'une réforme du régime d'encouragement financier des efforts de RDI des entreprises, le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur envisage en outre de confier à l'Agence la gestion d'un ensemble de mesures, résumées sous l'appellation «Alliance pour l'innovation» et visant à inciter les entreprises à investir davantage dans la RDI.

C'est ainsi que Jeannot Krecké a déjà chargé Luxinnovation de la promotion et de la gestion administrative de «Fit4Europe», une mesure nationale qui a pour objectif d'augmenter la participation luxembourgeoise au



**Marco Valentiny, président du Conseil de gérance de Luxinnovation, lors de la présentation du rapport annuel 2007**

7<sup>e</sup> programme-cadre européen de recherche et développement. Toujours dans le cadre international, Luxinnovation sera responsable du déploiement du programme Eurostars au Luxembourg, premier programme européen de support et de financement spécifiquement adressé aux PME dont les investissements

en R&D représentent au moins 10 % de leur activité (chiffre d'affaires et/ou ressources humaines).

Enfin, Luxinnovation sera en charge pour le secteur privé du programme européen «Ambient Assisted Living» (AAL) dont le but est de promouvoir le développement de produits, technologies et servi-

ces qui permettront aux personnes âgées de vivre plus longtemps à domicile en augmentant leur autonomie et en les assistant dans leur activités journalières.

En termes de services spécifiques aux PME, la mise en place du nouveau réseau Enterprise Europe Network en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, permettra à Luxinnovation de fournir une panoplie de services intégrés destinés à stimuler la capacité d'innovation des entreprises luxembourgeoises, et plus spécifiquement des PME.

Au vu du succès rencontré en 2007, l'Agence reconduira en 2008 son cycle de formation sur la propriété intellectuelle ainsi que le forum «Business Meets Research».

En résumé, deux défis majeurs seront le fil conducteur des activités de l'Agence en 2008: accroître le nombre d'entreprises luxembourgeoises actives en innovation et rechercher et renforcer les collaborations entre les entreprises et les laboratoires publics sur les plans national et international. ■

Pour toute information complémentaire, contactez:  
**M. Xavier FELLER (Responsable communication)**  
 E-mail: [xavier.feller@luxinnovation.lu](mailto:xavier.feller@luxinnovation.lu) – Tél.: (+352) 43 63 61-1

eniluxinnovation.lu



Des compétences locales,  
**une vocation internationale !**

**Plus loin, ensemble !**

Pour la Chambre de Commerce, l'accompagnement d'entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers est une priorité absolue, en soutenant activement les missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires, stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires et séminaires, le Département International de la Chambre de Commerce encourage la mise en relation des entreprises nationales et étrangères.



Votre partenaire pour la réussite



# Créateur innovant !

Des entrepreneurs vous aident à élaborer votre plan d'affaires.

- Un réseau d'experts de la Grande Région
- 130 000 €/an de soutien financier
- Confidentialité garantie
- Renseignements et inscription gratuite sur [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)



Participant en 2002 ... et sponsor aujourd'hui : Bienvenue à Conostix !

#### NOS PARTENAIRES FINANCIERS :



#### AVEC LE SOUTIEN DE :



#### ORGANISÉ PAR :



Format S.à.r.l., Forum Entreprises, Katharsia Productions S.A.



Deux coaches 1, 2, 3, GO mis à l'honneur pour leur participation au réseau. De gauche à droite: La manager 1, 2, 3, GO, Rachel Gaessler, M. Guy Koster, Coach, M. Joachim Rippel, Ministre de l'Economie et des Sciences de la Sarre, et M. Helmut Hensel, Coach

## 1, 2, 3, GO

# Manifestation interrégionale du réseau d'entrepreneurs 1, 2, 3, GO à la CCI de Sarrebruck

**Une conférence sur les compétences interrégionales et une session de travail 1, 2, 3, GO ont rassemblé porteurs de projet innovants, coaches, entrepreneurs confirmés et membres du réseau.**

**L**a conférence organisée par l'a.s.b.l. Business Initiative/ 1, 2, 3, GO a été tenue par M. Christoph Vatter, titulaire de la chaire des sciences appliquées et de la communication interculturelle à l'université de Sarrebruck, et a rassemblé une centaine de personnes le 22 avril 2008 dans les

locaux de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du pays de la Sarre, à Sarrebruck.

La soirée s'articulait autour d'un thème cher aux acteurs économiques de la Grande Région: «Compétences interculturelles – un atout clef pour développer ses activités au-delà des frontières»,

une réalité dans laquelle s'inscrit parfaitement l'association Business Initiative qui, grâce à un réseau de coaches qui s'étend de la Wallonie jusqu'à la Sarre en passant par le Luxembourg et la Lorraine, propose des séances gratuites de coaching à tout porteur de projet innovant issu de cette zone géographique.

L'événement a été honoré par la présence de M. Joachim Rippel, Ministre de l'Économie et des Sciences de la Sarre, qui a déclaré qu'il s'agit d'un événement « résolument européen ». Sa présence a également marqué le soutien politique apporté au réseau 1, 2, 3, GO, qui a contribué au développement ou à la création de plus de 170 entreprises en Grande Région, ce qui représente environ 800 créations d'emplois durables en 8 ans d'activité.

Pour arriver à ce résultat, le réseau 1, 2, 3, GO organise des sessions gratuites de coaching avec des entrepreneurs confirmés, qui par leur expérience et leur expertise, aident les porteurs de projets innovants à rédiger un plan d'affaires convaincant, première étape pour créer sa propre entreprise.

C'est dans ce cadre qu'une session de « Business Plan Booster », traduisez: « Accélérateur de Plan d'Affaires », a été organisée juste avant la conférence de M. Vatter. Cette séance de travail a mis une dizaine de porteurs de projets directement face à des entrepreneurs aguerris ou des experts dans différents domaines pour travailler de manière intensive sur leur plan d'affaires. L'après-midi a été fortement marquée par le sceau de l'interrégionalité puisque les participants ont pu se faire conseiller en français, en allemand ou en luxembourgeois grâce au vaste réseau d'entrepreneurs que constitue 1, 2, 3, GO.

### ■ Trois coaches mis à l'honneur

Cet événement interrégional, organisé conjointement avec la CCI du pays de la Sarre, fut également l'occasion de rendre hommage aux coaches qui se sont engagés à titre bénévole dans le réseau 1, 2, 3, GO afin de soutenir des porteurs de projet innovants.

Il s'agissait de M Helmut Hensel, conseiller d'entreprise indépendant et Business Angel en Sarre, Guy Koster, chef de service adjoint du service de crédit à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Luxembourg (BCEE) et Olaf Novak, également conseiller d'entreprise indépendant et Business Angel en Sarre.

Pour plus de détails, consultez [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org) ou contactez Rachel GAESSLER – Manager 1, 2, 3, GO – E-mail: [rachel.gaessler@cc.lu](mailto:rachel.gaessler@cc.lu) – Tél.: (+352) 42 39 39-271

## Propriété intellectuelle

# Franc succès pour la 1<sup>ère</sup> édition de l'IP Day

**A** l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, la Direction de la propriété intellectuelle sous l'égide du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a lancé ce 25 avril la 1<sup>ère</sup> Edition de l'IP Day, une conférence axée sur la valeur économique des droits de propriété intellectuelle.

Organisée en collaboration avec le Centre de Veille technologique du Centre de Recherche Henri Tudor, Luxinnovation et la Chambre de Commerce, la journée de la propriété intellectuelle a connu un franc succès.

Avec près de 300 inscriptions, l'importance de la propriété intellectuelle est incontestable. Le Luxembourg prouve qu'aujourd'hui, en adoptant notamment le projet de loi 5801 prévoyant d'exonérer l'impôt à hauteur de 80 % pour les revenus issus de la propriété indus-



Dans son allocution, le ministre Jeannot Krecké a insisté sur l'importance de la propriété intellectuelle dans le tissu économique du pays, et il s'est félicité de l'initiative des organisateurs de l'IP Day

trielle et les droits d'auteur sur les logiciels informatiques, qu'il veut se promouvoir en tant que destination IP.

La présentation de la brochure «Luxembourg, an attractive IP destination» ainsi qu'une nouvelle version du «Guide du déposant» en matière de brevets en témoignent.

La journée a débuté par un atelier consacré à l'«Accord de Londres». Visant un public expert, cet atelier fut animé par Monsieur Eskil Waage, de l'Office Européen des Brevets.

En début d'après-midi, Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a inauguré les

stands officiels et au cours de son allocation, il a insisté sur l'importance de la propriété intellectuelle dans le tissu économique du pays, et il s'est félicité de l'initiative des organisateurs de l'IP Day.

Tout au long de la conférence, des intervenants confirmés ont abordé les différents volets de la propriété intellectuelle, de manière à donner un aperçu global de la valeur économique des droits de propriété intellectuelle.

Le but de cette journée était, entre autres, de rassembler en un même lieu les principaux acteurs de la propriété intellectuelle luxembourgeoise,

notamment, les mandataires, les sociétés collectives de gestion, mais aussi l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.

Tous étaient présents et à l'écoute des visiteurs sur leurs stands respectifs afin de renseigner le public aussi bien sur les brevets, les marques, les dessins et modèles que sur les droits d'auteur et droits voisins.

En conclusion, un bilan plus que satisfaisant, aussi bien pour les visiteurs que les organisateurs de l'IP-Day.

Ceci laisse présager qu'une telle journée aura très certainement lieu l'année prochaine. ■

**Assemblée générale du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l.**

# Election de nouveaux administrateurs

L'Assemblée générale du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) s'est réunie le 17 avril, à la Chambre de Commerce de Luxembourg. Une cinquantaine d'adhérents ont assisté à la présentation des résultats de l'exercice 2007, au plan d'action pour l'avenir et ont procédé à l'élection des nouveaux administrateurs.

Les mandats de six membres du Conseil d'Administration arrivaient à expiration cette année. 10 candidats se sont présentés aux élections.

Les candidats suivants ont été élus:

- Luc Henzig, PricewaterhouseCoopers
- Gabriel Boisanté, EGB Hornung & Associés
- Yves Back, AIT Group Europe
- Marcel Goeres, Hôtel Parc Belair
- Gérard Augé, Corex Luxembourg
- Laurence Becker, Cabinet Dr. G. Becker et associés



## PRIX LUXEMBOURGEOIS DE LA QUALITÉ

Le bilan financier et le rapport d'activités de l'année 2007 sont très positifs:

Le Guide Luxembourgeois pour la Qualité 2007 intitulé «recette pour ISO 9001:2000» a été très bien accueilli par le public.

Des entreprises reconnues ont participé au Prix Luxembourgeois de la Qualité et la nouvelle formule de la soirée de remise des récompenses a remporté un franc succès.

Conformément à ce qu'il avait annoncé en 2007, le MLQ a mis en place un Système de Management de la Qualité selon ISO 9001:2000, certifié le 30 janvier 2008. Jos Gloden, Secrétaire Général du MLQ, est fier de ce système Qualité «léger» et bien adapté à la structure.

Parmi les services du MLQ, la Hotline Qualité, le Forum des Responsables Qualité et les Brèves suscitent un grand intérêt auprès de ses adhérents.

Le MLQ a, par ailleurs, réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents dont les réponses révèlent 100 % de satisfaction.

En 2008, le MLQ continue de développer ses services, avec, entre autres, la création d'un «espace membre» sur son site Internet, l'organisation du Club des Auditeurs, qui propose des rencontres et des audits croisés, la relance des visites d'entreprises sur la thématique des «bonnes pratiques»...

Le réseau du MLQ, quant à lui, continue de se développer. Il compte, à ce jour, 226 entreprises issues de divers secteurs d'activité. Plus d'informations sur [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu). ■

# Studententeams aus der Großregion SaarLorLux haben um den Titel des Interregionalen Gründercup-Champions gewetteifert

**A**m 10. und 11. April 2008 wurde auf Schloss Munsbach der 3. Interregionale Gründercup durchgeführt. Der Gründercup ist eine Kombination aus Gründungs- und Unternehmensplanspiel. Im Rahmen eines spielerischen Wettbewerbes können sich Studierende als potentielle Unternehmer durch „learning-by-doing“ Kenntnisse über Entscheidungsabläufe aneignen. Unternehmerisches Denken und Handeln wird geschult und praxisbezogene Erfahrungen können dabei gesammelt werden.

Der Auftrag der Veranstaltung ist die virtuelle Gründung eines Fitnessstudios. Dies beinhaltet sowohl die Erstellung des Geschäftskonzeptes sowie dessen realitätsnahe, computergestützte Simulation in insgesamt acht Etappen.

Die Veranstaltung wurde im Rahmen des Projektes COURAGE Entre-

preneurship Interregional von folgenden Partnern organisiert: Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), Fachhochschule Trier, Institut für Mittelstandsökonomie (InMit), Universität Trier und die Kontaktstelle für Wissens- und Technologietransfer (KWT) der Universität des Saarlandes in Zusammenarbeit mit dem Institut für Existenzgründung/Mittelstand (BLI).

Jeweils zwei Teams der Universität des Saarlandes und der Fachhochschule Trier (Standorte Trier und Birkenfeld) sowie eines der Universität Luxemburg sind gegeneinander angetreten. In den zuvor durchgeführten regionalen Planspielwettbewerben hatten sich diese Teams als Sieger durchgesetzt.

Die Firma „FitnessFactory“ mit den Teammitgliedern Deniz Akpinar, Bertille Donfack, Adrian Mahn und Jonas Streiß (FH Trier, Standort Birkenfeld)



Studententeams aus der Großregion SaarLorLux haben um den Titel des Interregionalen Gründercup-Champions gewetteifert

entwickelte die beste Geschäftsstrategie und wurde Interregionaler Gründercup-Champion. ■

Kontakt: Andreas BLADT – Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL)  
Tel.: (+352) 26 15 92 15 – E-mail: andreas.bladt@iuil.lu – www.courage-entrepreneurship.eu

## Nouveau au Luxembourg : Berlitz Formation linguistique !



Berlitz, qui compte plus de 500 centres de langue dans le monde et plus de 300 000 clients satisfaits chaque année, est l'un des leaders mondiaux dans la formation en langue. Attendez-vous à des résultats !

### Découvrez le monde des langues :

- Petits groupes – Motiver les élèves pour atteindre leurs objectifs
- Cours privés – Dans toutes les langues
- Cours et camps pour les enfants et les adolescents – S'amuser et découvrir de nouvelles langues
- Berlitz Cultural Consulting – Formations internationales pour les entreprises
- Berlitz Business Seminars – Vaste gamme de programmes et de formations

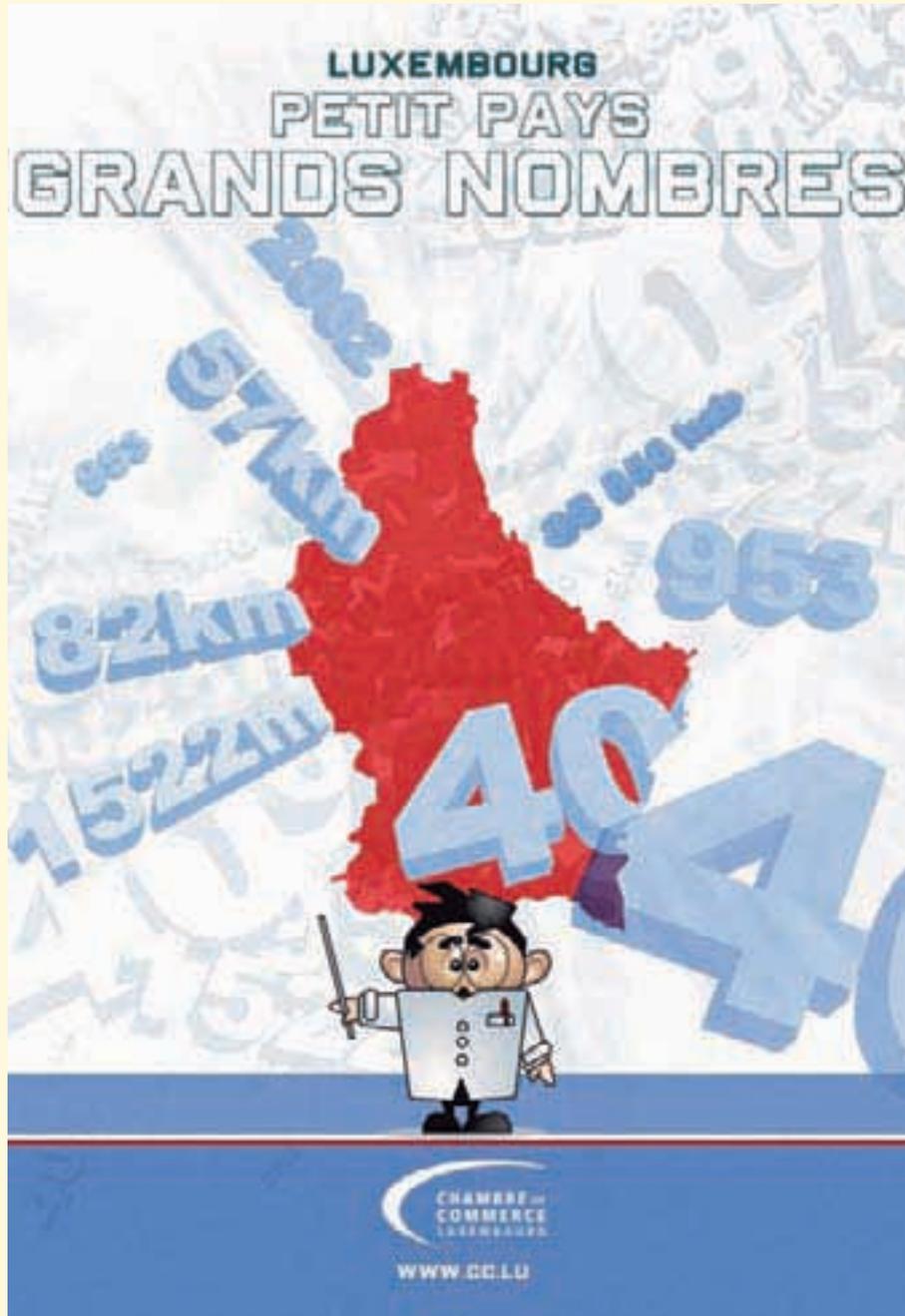
[www.berlitz.lu](http://www.berlitz.lu)



Berlitz Language and Business Training S.à.r.l.  
89-93, Grand-Rue • 1661 Luxembourg • Luxembourg  
Tél.: 00352 - 26 38 32 48 • [info@berlitz.lu](mailto:info@berlitz.lu)

Nouvelle publication

# Luxembourg: Petit pays – Grands nombres



**D**ans le cadre de sa mission de promotion de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce publie régulièrement des prises de position et des documents de réflexion à destination des entreprises, des autorités politiques et du grand public.

Afin de sensibiliser plus particulièrement le public scolaire aux spécificités de l'économie luxembourgeoise, la Chambre de Commerce a décidé d'éditer un document pédagogique.

Le but recherché est de permettre au lecteur de s'approprier les ordres de grandeur de l'économie du Grand-Duché et de découvrir les caractéristiques du pays.

L'approche retenue est celle de la mise en parallèle entre, d'une part, la petite taille du pays et, d'autre part, ses nombreuses facettes, son dynamisme, ses bonnes performances économiques et sociales, la qualité de ses infrastructures et sa diversité démographique et culturelle.

Ce document sera régulièrement mis à jour et une version actualisée pourra être téléchargée sur le site internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)).

Les intéressés peuvent commander gratuitement l'édition de  
«Luxembourg: Petit pays – Grands nombres»  
auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce  
Tél.: (+352) 42 39 39-354 • E-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)

# Êtes-vous prêts?



## Votre sécurité sur mesure

Gardiennage et surveillance des biens mobiliers et immobiliers • Patrouilles mobiles • Intervention sur alarme • Télésurveillance • Détection d'intrusion • Détection et extinction d'incendie • Détection de pannes techniques • Contrôle d'accès et gestion du temps • Vidéosurveillance et enregistrement • Portes automatiques • Sécurité périphérique • Équipement bancaire • Traitement des valeurs • Gestion de supports de données

**Brink's, votre partenaire pour tous vos besoins en matière de sécurité.**

**BRINKS**

**Integral Sécherheit fir Privatleit a Betriber**



# Housing and the Business Cycle

APR 08



## Prévisions économiques

# Evaluations et projections économiques du FMI: la prudence est de mise au Luxembourg

**Le Fonds Monétaire International a publié la nouvelle mouture de son «World Economic Outlook» en avril. Selon le FMI, la croissance économique mondiale subirait un ralentissement significatif en 2008 et en 2009.**

**L**a croissance économique mondiale passerait en effet de quelque 4,9 % en 2007 à 3,7 % en 2008 et 3,8 % en 2009. Les économies émergentes ou en développement feraient toujours preuve d'un dynamisme certain. En dépit d'un recul de

l'ordre d'un point de pourcentage, la croissance du PIB en volume s'établirait en effet à 6,7 % en 2008 et à 6,6 % l'année suivante, la Chine et l'Inde se caractérisant par une progression encore plus soutenue. Cette relative résilience des pays concernés s'explique selon

le FMI par une diversification croissante de ces économies, par leur intégration plus poussée dans l'économie mondiale et enfin par un renchérissement des matières premières agricoles et du pétrole favorable aux pays producteurs.

**Tableau 1: Croissance du PIB en volume**

|  | (En pourcentages) |      |      |      |
|--|-------------------|------|------|------|
|  | 2006              | 2007 | 2008 | 2009 |
| Monde                                    | 5,0               | 4,9  | 3,7  | 3,8  |
| Economies émergentes ou en développement | 7,8               | 7,9  | 6,7  | 6,6  |
| Chine                                    | 11,1              | 11,4 | 9,3  | 9,5  |
| Inde                                     | 9,7               | 9,2  | 7,9  | 8,0  |
| Economies avancées                       | 3,0               | 2,7  | 1,3  | 1,3  |
| Etats-Unis                               | 2,9               | 2,2  | 0,5  | 0,6  |
| Japon                                    | 2,4               | 2,1  | 1,4  | 1,5  |
| Zone euro                                | 2,8               | 2,6  | 1,4  | 1,2  |
| Luxembourg                               | 6,1               | 5,4  | 3,1  | 3,2  |
| Belgique                                 | 2,9               | 2,7  | 1,4  | 1,2  |
| Allemagne                                | 2,9               | 2,5  | 1,4  | 1,0  |
| France                                   | 2,0               | 1,9  | 1,4  | 1,2  |

Source: FMI

Les économies dites avancées (Europe de l'Ouest, Japon et Amérique du Nord) subiraient quant à elles une nette décélération économique, puisque la croissance des pays concernés se limiterait à 1,3% seulement, tant en 2008 qu'en 2009, contre 2,7 % en 2007 et même 3,0 % en 2006. Le PIB en volume tendrait à stagner aux Etats-Unis, où la croissance atteindrait seulement 0,5 % en 2008 et 0,6 % l'année suivante, dans le sillage de la crise dite des «subprimes». Cette dernière aurait selon le FMI déjà débouché sur un resserrement des conditions de crédit des intermédiaires financiers, qui affecte aussi bien les ménages que les entreprises.

### ■ Conséquences pour la zone euro et le Luxembourg

La zone euro subirait le contrecoup de la crise américaine. La progression du PIB en volume de la zone euro passerait en effet de 2,6 % en 2007 – soit un taux supérieur à la croissance tendancielle de la zone – à 1,4 % en 2008 et 1,2 % en 2009. Cette vive décélération résulterait de la conjonction de deux évolutions. En premier lieu, les Etats-Unis constituent toujours pour l'Europe un partenaire commercial important (canal du commerce extérieur).

En second lieu, et il s'agit là du principal canal de diffusion de la crise américaine, les institutions financières européennes subissent la crise des «sub-

primes» via leur exposition directe au marché immobilier américain et via leur exposition indirecte par le truchement de divers produits dérivés (produits structurés et «conduits» notamment). Il en résulte un certain rationnement du crédit, lequel est à son tour de nature à déprimer la consommation privée, les investissements immobiliers et les dépenses d'équipement des entreprises. A l'impact direct et indirect de la crise américaine s'ajouterait le niveau élevé des cours des matières premières énergétiques et agricoles – qui enregistraient cependant un léger recul en 2009 selon le FMI – et l'incidence sur les exportations de l'appréciation de l'euro. L'impact de l'euro fort sur le commerce extérieur deviendrait sensible à partir du second semestre de 2008.

Même si le taux de croissance y demeurerait élevé par rapport aux autres pays européens, le Luxembourg ne serait nullement épargné par la décélération économique précitée. La progression du PIB en volume y reviendrait en effet de 5,4 % en 2007 à 3,1 % en 2008 et 3,2 % en 2009, soit un rythme significativement en retrait de la croissance tendancielle. Ce scénario se distingue nettement de celui que privilégie le Statec. Selon ce dernier, la croissance atteindrait en effet respectivement 4,0 et 5,0 % en 2008 et en 2009. L'écart cumulé de croissance entre les deux scénarios atteint 0,9 % en 2008 et quelque 2,7 %

en 2009. Un tel écart induirait une détérioration des finances publiques de respectivement 0,4 et 1,1 % du PIB par rapport au scénario du Statec, ce qui souligne la nécessité d'une grande prudence lors de l'élaboration du projet de budget 2009.<sup>1</sup>

Selon le FMI, ce contexte de décélération économique justifierait la mise en œuvre par la BCE d'une politique monétaire un peu plus accommodante (*«the European Central Bank can afford some easing of the policy stance»*), d'autant que l'inflation moyenne de la zone euro devrait revenir à moins de 2 % dans le courant de 2009, du moins si les coûts salariaux évoluent de façon modérée. En revanche, le FMI se montre assez circonspect en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique budgétaire expansive. Une politique discrétionnaire, qui opérerait au-delà des stabilisateurs automatiques, ne peut en effet être efficace que si diverses conditions sont réunies.

D'une part, l'impulsion discrétionnaire doit être rapidement mise en œuvre et il importe que les effets de fuite soient réduits: une impulsion budgétaire ne sera bien évidemment guère en mesure d'influer sur la situation macro-économique si elle est dépensée à l'étranger (accroissement des importations) ou si elle est épargnée. Deux types d'interventions paraissent plus efficaces dans cette perspective, à savoir une hausse

<sup>1</sup> Calculs de la Chambre de Commerce, en supposant que la semi-élasticité du solde budgétaire des administrations publiques au PIB soit égale à 0,4 (paramètre retenu dans les actualisations successives du Programme de Stabilité du Luxembourg).



des investissements publics et une diminution de la fiscalité grevant les coûts salariaux.

D'autre part, les conditions macroéconomiques de départ, en particulier le solde de la balance des paiements, le solde budgétaire et l'endettement, doivent être favorables. Une politique budgétaire plus expansive ne peut porter préjudice à la soutenabilité à terme des finances publiques. Le FMI affirme d'ailleurs qu'une telle politique doit être pleinement compatible avec le Pacte de Stabilité et de Croissance européen.

### ■ Les instruments financiers permettant de pallier les conséquences du changement climatique

Le «World Economic Outlook» d'avril comporte également une intéressante section sur les instruments financiers permettant d'atténuer les conséquences du changement climatique (instruments dérivés). Il importe de tout mettre en œuvre pour endiguer le processus de réchauffement de la planète.

Cependant, il est peu probable que ce phénomène puisse être totalement éradiqué dans les prochaines décennies. Afin de pallier les conséquences économiques du réchauffement, le FMI propose le recours à des instruments finan-

ciers dérivés ayant pour sous-jacents des indicateurs ou événements climatiques spécifiques.

Il s'agirait de réallouer les coûts et risques vers ceux qui sont les plus en mesure de les assumer, contribuant par là à réduire le coût économique et social du changement climatique. Deux types de dérivés sont évoqués par le FMI:

- Les dérivés de climat permettraient à certains acteurs vulnérables à des changements de températures ou d'ensoleillement de couvrir ce risque spécifique sur les marchés financiers. De tels instruments seraient utiles aux industries dont la demande est sensible aux conditions climatiques. A titre d'exemple, il a été démontré qu'une légère diminution de la température engendre une réduction plus que proportionnelle de la consommation de crèmes glacées ou de boissons rafraîchissantes. Ainsi, la consommation de bière chuterait de 50 % lorsque la température passe de 30 à 20°C. L'industrie textile ou encore le tourisme sont également intimement dépendants du climat. Au total, de 20 à 30 % de l'industrie européenne et un tiers du PIB des Etats-Unis seraient exposés aux risques climatiques.<sup>2</sup> Par ailleurs, les dérivés de climat permettraient aux agricul-

teurs ou viticulteurs de couvrir les risques de mauvaises récoltes.

- Les instruments d'assurance contre les catastrophes («Cat bonds») permettraient de disperser le risque inhérent aux catastrophes naturelles, évitant ainsi une concentration excessive des dommages économiques (exemples de l'ouragan Katrina en Louisiane en août 2005, des tremblements de terre, etc.). De tels instruments seraient avant tout destinés aux compagnies d'assurance et de réassurance et aux gouvernements et ne donneraient lieu à des réparations financières que lorsque certains paramètres prédéterminés (vitesse du vent, nombre de degrés sur l'échelle de Richter, etc.) sont dépassés. Les «Cat bonds» permettraient d'étendre la couverture d'assurance et de stabiliser les primes, car les compagnies de réassurance ne seraient plus contraintes d'augmenter massivement les primes après la survenance d'une catastrophe majeure. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit une intensification des catastrophes naturelles au cours des prochaines décennies, ce qui souligne l'utilité de ces instruments. Si l'encours de ces derniers n'excède pas 15 milliards de dollars actuellement, le marché potentiel serait dix fois plus étendu selon le FMI.

Ces dérivés existent déjà à l'heure actuelle, mais les marchés sont toujours peu liquides et les contrats n'excèdent pratiquement jamais 5 ans. L'innovation financière est donc particulièrement de mise dans ce domaine.

La Chambre de Commerce est d'avis que cette problématique des instruments financiers climatiques devrait être examinée de plus près au Luxembourg, afin de déceler les éventuelles retombées positives de ces instruments pour la place et du point de vue des entreprises sensibles au changement climatique.

La dernière version du «World Economic Outlook» est téléchargeable à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/01/index.htm>. ■

<sup>2</sup> Exposé de Jean-Louis Bertrand, Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers, à l'occasion de la conférence de l'ATEL (Association des Trésoriers d'entreprises à Luxembourg) sur «Climate Change: Financial Threats & Opportunities», Luxembourg, le 10 avril 2008.



# Nous assurons l'installation de vos systèmes de communication

ELECTRO SECURITY installe vos réseaux téléphoniques et informatiques,  
vos raccordements sur lignes analogiques ou ISDN, ainsi que la téléphonie «Voice over IP».

T.: (+352) 406 406-1 | F: (+352) 406 407 | [WWW.ELECTROSECURITY.LU](http://WWW.ELECTROSECURITY.LU)



**Electro Security**  
Systèmes de Protection Professionnels



---

## Recherche et Développement

---

# Les dépenses en Recherche et Développement sont restées stables en 2006 dans l'UE27

L'édition 2008 de «**Science, technologie et innovation en Europe**», publiée en mars par Eurostat, révèle que l'UE a consacré 1,84 % de son PIB à la recherche et au développement (R&D) en 2006. Ce même effort rapporté à la richesse produite se montait en 2005 à 1,84 %, alors qu'il était de 1,86 % en 2000. Pour autant, les dépenses de R&D ont atteint un niveau de 210 milliards d'euros en 2006, contre 170 milliards d'euros en 2000.

Les indicateurs présentés dans le rapport sont relatifs aux dépenses de R&D, aux aspects quantitatifs et qualitatifs des personnels de R&D, aux brevets, au capital-risque, aux chiffres du commerce extérieur des produits de haute technologie. On trouve également des indicateurs sur les secteurs éco-

nomiques de haute technologie et à forte intensité de connaissance.

Les données montrent des situations hétérogènes selon les pays. Par exemple, l'intensité de R&D varie de 0,4 % du PIB à Chypre à plus de 3,8 % en Suède. Alors que les efforts budgétaires en direction de la recherche sont de l'ordre de 3,45

% en Finlande et aux alentours de 2,5 % en Allemagne, en Autriche et au Danemark, ils sont bien moindres dans les pays nouvellement entrés dans l'UE (0,46 % pour la Roumanie, 0,48 % en Bulgarie et 0,49 % concernant la Slovaquie).

Selon la publication d'Eurostat, les scientifiques et ingénieurs repré-

sentaient en 2006 environ 4,8 % de la main-d'œuvre totale communautaire. Les plus fortes proportions de ces personnels se retrouvent en Belgique (7,9 %), en Irlande (6,8 %), en Finlande (6,7 %), en Suède et au Danemark (plus de 6 % chacun). A l'inverse, des pays comme le Portugal, la Bulgarie, l'Autriche et la Slovaquie enregistrent les concentrations d'effectifs de R&D les plus faibles de l'UE (2,7 % pour le premier et 3 %

pour les autres). Une analyse plus fine réalisée au niveau des régions européennes permet de compter plus de 448.000 emplois en 2006 dans l'industrie manufacturière de haute et moyenne technologies en Lombardie (Italie).

Mais d'autres régions de l'UE démontrent elles aussi un grand dynamisme en termes d'emplois (377.000 aux alentours de Stuttgart, plus de 286.000 du côté de la Catalogne). De ce point

de vue, certains pays européens comptent plusieurs régions riches en emplois hautement qualifiés (Allemagne, Italie, France).

Au total, l'UE comptait en 2006 près de 70 millions d'employés dans les services à forte intensité de connaissances (SFIC) et 7 millions dans les SFIC de haute technologie (recherche, informatique, télécoms), c'est-à-dire respectivement 32,6 % et 3,3 % de l'emploi. ■

### Dépenses de R&D et pourcentage de scientifiques et d'ingénieurs dans l'UE27

|              | Dépenses de R&D<br>(millions EUR) | Dépenses de R&D en % du PIB |       |       | Scientif. et ingén. en %<br>de la main-d'œuvre |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------|-------|--|
|              |                                   | 2006*                       | 2000  | 2005  | 2006**   |
| UE27         | 212.837e                          | 1,86e                       | 1,84  | 1,84e | 4,8e   |
| Belgique     | 5.798p                            | 1,97                        | 1,84  | 1,83p | 7,9  |
| Bulgarie     | 121                               | 0,52                        | 0,49  | 0,48  | 3  |
| Rép. tchèque | 1.761                             | 1,21                        | 1,41  | 1,54  | 3,3  |
| Danemark     | 5.349p                            | 2,24                        | 2,45  | 2,43p | 6  |
| Allemagne    | 58.231p                           | 2,45                        | 2,48  | 2,51p | 5,7  |
| Estonie      | 151p                              | 0,61                        | 0,93  | 1,14p | 4  |
| Irlande      | 2.306                             | 1,12                        | 1,26  | 1,32  | 6,8  |
| Grèce        | 1.223p                            | :                           | 0,58  | 0,57p | 4,3  |
| Espagne      | 11.382                            | 0,91                        | 1,12  | 1,16p | 4,6  |
| France       | 37.983                            | 2,15b                       | 2,13  | 1,12p | 4,8  |
| Italie       | 15.599                            | 1,05                        | 1,1   | :     | 3,1  |
| Chypre       | 62p                               | 0,24                        | 0,4   | 0,42  | 4,2  |
| Lettonie     | 112                               | 0,44                        | 0,56  | 0,69  | 3,4  |
| Lithuanie    | 191                               | 0,59                        | 0,76  | 0,8   | 4,1  |
| Luxembourg   | 497p                              | 1,65                        | 1,57  | 1,47p | 5,6  |
| Hongrie      | 900                               | 0,78                        | 0,94  | 1     | 4,2  |
| Malte        | 28p                               | :                           | 0,54  | 0,55p | 3,9  |
| Pays-Bas     | 9.168p                            | 1,82                        | 1,73e | 1,72e | 5,6  |
| Autriche     | 6.324p                            | 1,91e                       | 2,41e | 2,45p | 3  |
| Pologne      | 1.513                             | 0,64                        | 0,57  | 0,56  | 5,2  |
| Portugal     | 1.201                             | 0,76e                       | 0,81  | :     | 2,7  |
| Roumanie     | 444                               | 0,37                        | 0,41  | 0,46  | 4  |
| Slovénie     | 486p                              | 1,41                        | 1,46  | 1,59p | 5,5  |
| Slovaquie    | 217                               | 0,65                        | 0,51  | 0,49  | 3  |
| Finlande     | 5.761                             | 3,34                        | 3,48  | 3,45  | 6,7  |
| Suède        | 11.691                            | :                           | 3,89b | 3,82  | 6,5  |
| Royaume-Uni  | 31.828                            | 1,85                        | 1,76  | :     | 4,9  |

\* Italie, Portugal et Royaume-Uni 2005 / \*\* Luxembourg 2005 / : Données non disponibles/ b Rupture de série / e Estimation / p Valeur provisoire

Pour plus d'informations, consultez le site <http://ec.europa.eu/eurostat>.

## Technologies de l'information

# Le Luxembourg occupe la 24<sup>e</sup> place en matière de compétitivité en termes de technologies de l'information



**S**elon le rapport annuel «*Global Information Technology Report 2007-2008*» du «*World Economic Forum*» (WEF), le Danemark, la Suède et la Suisse arrivent en tête du classement des pays aux économies les mieux dotées en réseaux. Parmi les 10 pays les mieux placés dans cette comparaison internationale, il convient de souligner la présence nouvelle de la République de Corée (9<sup>e</sup> place) et la progression jusqu'au pied du podium des États-Unis.

Comme le souligne Irene Mia, économiste au WEF et co-éditrice du rapport, la réussite de pays comme les pays scandinaves, Singapour, les États-Unis

ou la Corée démontre à quel point les efforts en matière d'investissement dans les technologies de l'information, combinés aux efforts d'éducation et d'innovation, sont des facteurs déterminants en vue d'une croissance soutenable.

Le Luxembourg, quant à lui, conforte sa position compétitive puisqu'il gagne une place au classement, passant de la 25<sup>e</sup> à la 24<sup>e</sup>, avec un score de compétitivité qui s'améliore.

Le rapport publié en 2008 sur la compétitivité des pays en termes de dynamique des technologies de l'information est le septième élaboré depuis sa création. Il couvre désormais 127 États et fait dorénavant autorité parmi les

études internationales sur l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les processus de développement et la compétitivité des nations.

L'un des messages principaux de l'étude annuelle de compétitivité en matière de technologies de l'information consiste à montrer le rôle privilégié des dynamiques de réseaux dans la promotion et le développement de l'innovation. A cet égard, le rapport rend compte d'un indice de comparaison, le «*Networked Readiness Index*» (NRI), lequel caractérise la manière dont les pays sont préparés à faire usage des TIC, et ceci au regard de trois dimensions: une première relève de l'environnement général des affaires, mais aussi de l'environnement institutionnel et des infrastructures en soutien des TIC; une deuxième dimension renvoie à l'empressement des trois dépositaires principaux à tirer profit de l'utilisation des TIC – en l'espèce les individus, les entreprises et les gouvernements; une dernière dimension a trait à l'usage actuel des dernières TIC disponibles.

L'indice NRI combine des données issues de diverses sources publiques, ainsi que les résultats de l'enquête «*Executive Opinion Survey*» menée par le WEF avec ses instituts partenaires dans les 127 pays étudiés. Ladite enquête fournit ainsi des informations sur la qualité des environnements institutionnels et économiques du point de vue des TIC et constitue donc un outil important de décision publique et de stratégie d'entreprise en vue du développement de nouvelles activités. ■

Le «*Global Information Technology Report 2007-2008*»  
peut être téléchargé à l'adresse suivante: [www.weforum.org/gitr](http://www.weforum.org/gitr)

## The Networked Readiness Index 2007–2008 and 2006–2007 comparison

| Economy        | NRI 2007-2008 |       | NRI 2007-2008<br>(among 2006 countries) | NRI 2006-2007 |       |
|----------------|---------------|-------|---|---------------|-------|
|                | Rank          | Score |   | Rank          | Score |
| Denmark        | 1             | 5,78  | 1                                       | 1             | 5,71  |
| Sweden         | 2             | 5,72  | 2                                       | 2             | 5,66  |
| Switzerland    | 3             | 5,53  | 3                                       | 5             | 5,58  |
| United States  | 4             | 5,49  | 4                                       | 7             | 5,54  |
| Singapore      | 5             | 5,49  | 5                                       | 3             | 5,60  |
| Finland        | 6             | 5,47  | 6                                       | 4             | 5,59  |
| Netherlands    | 7             | 5,44  | 7                                       | 6             | 5,54  |
| Iceland        | 8             | 5,44  | 8                                       | 8             | 5,50  |
| Korea, Rep.    | 9             | 5,43  | 9                                       | 19            | 5,14  |
| Norway         | 10            | 5,38  | 10                                      | 10            | 5,42  |
| Hong Kong SAR  | 11            | 5,31  | 11                                      | 12            | 5,35  |
| United Kingdom | 12            | 5,30  | 12                                      | 9             | 5,45  |
| Canada         | 13            | 5,30  | 13                                      | 11            | 5,35  |
| Australia      | 14            | 5,28  | 14                                      | 15            | 5,24  |
| Austria        | 15            | 5,22  | 15                                      | 17            | 5,17  |
| Germany        | 16            | 5,19  | 16                                      | 16            | 5,22  |
| Taiwan, China  | 17            | 5,18  | 17                                      | 13            | 5,28  |
| Israel         | 18            | 5,18  | 18                                      | 18            | 5,14  |
| Japan          | 19            | 5,14  | 19                                      | 14            | 5,27  |
| Estonia        | 20            | 5,12  | 20                                      | 20            | 5,02  |
| France         | 21            | 5,11  | 21                                      | 23            | 4,99  |
| New Zealand    | 22            | 5,02  | 22                                      | 22            | 5,01  |
| Ireland        | 23            | 5,02  | 23                                      | 21            | 5,01  |
| Luxembourg     | 24            | 4,94  | 24                                      | 25            | 4,90  |
| Belgium        | 25            | 4,92  | 25                                      | 24            | 4,93  |

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,**  
 mieux vous guider !  
 mieux vous guider

### ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





---

## Responsabilité Sociale des Entreprises

---

# L'adoption de la Responsabilité Sociale des Entreprises au Luxembourg: un état des lieux

Sur la base d'une enquête menée en 2007 auprès des entreprises issues de la plupart des secteurs d'activité économique, le CEPS/INSTEAD a analysé l'adoption de la **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) par les sociétés de plus de 10 salariés**. Selon les résultats, il apparaît qu'une majorité des entreprises ne connaît pas le concept de RSE. Pour autant, nombre d'entre elles sont sensibles à son impact sur l'environnement au sens social et écologique du terme et mènent des actions au niveau social et environnemental.

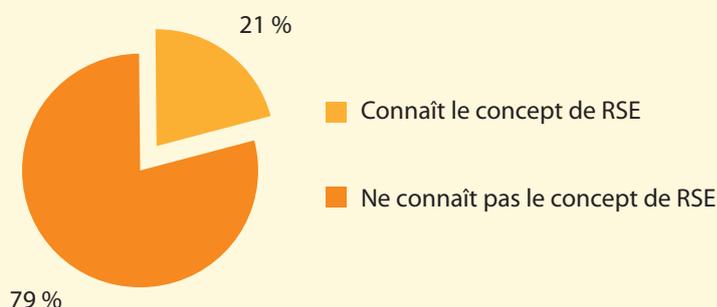
■ **Les entreprises qui connaissent le concept de RSE**

La plupart des entreprises sollicitées au cours de l'enquête se consi-

dèrent comme parties prenantes des grands enjeux sociaux et environnementaux (intégration des minorités, égalité homme/femme, protection de l'environnement...).

Mais alors que ces enjeux renvoient directement à la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), seulement 21 % de ces mêmes entreprises disent connaître le concept.

### Proportion d'entreprises déclarant connaître ou pas le concept de RSE (%)



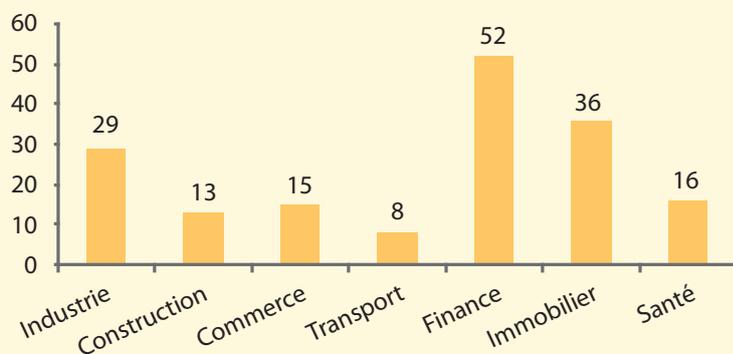
Source: CEPS/INSTEAD (2008)

La diffusion du concept de RSE semble varier selon la taille et le secteur d'activité des entreprises.

Les entreprises les plus grandes s'avèrent ainsi les plus sensibilisées à la question, puisque 62 % des firmes de plus de 250 salariés connaissent le concept, tan-

dis que la proportion n'est que de 16 % parmi les sociétés employant entre 10 et 49 salariés. L'analyse sectorielle montre par ailleurs que le secteur de la finance est le plus familiarisé avec la notion de RSE (52 % des entreprises dudit secteur).

### Pourcentage d'entreprises déclarant connaître le concept de RSE par secteur d'activités (%)



Source : CEPS/INSTEAD (2008)

### Le degré de précision de connaissance des entreprises vis-à-vis du concept de RSE

Il n'existe pas encore à l'heure actuelle de référentiel unique en matière de RSE. En effet, la norme ISO 26000 qui définira les lignes directrices pour la responsabilité sociétale des organismes, sans néanmoins être destinée à servir de base à une certification, ne sera publiée qu'en 2010.

En revanche, il y a plusieurs initiatives et cadres de référence susceptibles d'inspirer les entreprises, parmi lesquels la «Global Reporting Initiative» (GRI) qui propose une manière

de présenter les informations relatives aux activités RSE, la norme SA 8000 qui prend en considération les principes fixés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de même que la norme OHSAS qui est un système de management de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail, ainsi que les systèmes de notation des investissements socialement responsables (ISR) comme Vigéot et Ethibel.

### Les entreprises qui ont une démarche RSE

Peu des sociétés contactées au cours de l'enquête de 2007 déclarent avoir une

démarche RSE (10 %) ou avoir l'intention d'en mettre une en œuvre dans le futur (8 %). Il faut mettre ces chiffres en regard avec les objectifs principaux poursuivis par les entreprises, lesquels sont le plus souvent d'ordre économique (parts de marché, qualité des produits, compétitivité).

Concernant les objectifs faisant partie du pilier social de la RSE, 43 % des entreprises considèrent la formation de la main-d'œuvre comme l'un des objectifs principaux, 40 % montrent leur intérêt pour la sécurité et la santé et 7 % visent comme objectif le développement du tissu économique local.

Les objectifs strictement environnementaux de la RSE (économies dans la consommation de matières premières, limitation des déchets...) font partie des trois objectifs principaux des firmes pour environ 6 % à 7 % d'entre elles.

### Les actions conduites dans le domaine social

Une grande majorité des sociétés interrogées s'attachent ces dernières années à l'amélioration de la qualité de vie des salariés au travail (82 %). En matière sociale, les initiatives semblent ne pas manquer: par exemple, 29 % des firmes mènent des actions en termes de diversité des personnels (âges, genres, nationalités) et 26 % prennent des mesures en matière de réinsertion professionnelle.

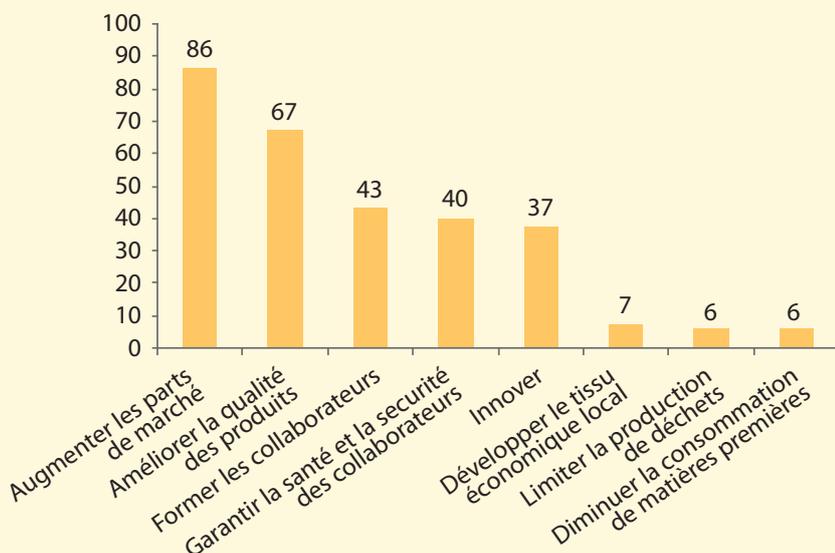
Il convient aussi de souligner que 27 % des entreprises fondent le choix de leurs fournisseurs et/ou de leurs sous-traitants entre autres sur des critères non économiques, de même qu'une entreprise sur dix a instauré des partenariats avec des structures de type ONG.

Une relation positive semble par ailleurs exister entre la taille croissante des entreprises et leur inclination à conduire lesdites actions sociales.

Une analyse plus fine des actions sociales décrites précédemment montre que le nombre d'initiatives dans ces directions dépend aussi du secteur d'activité concerné.

La proportion de firmes engagées dans des démarches liées à la qualité de vie au travail est ainsi beaucoup plus forte dans l'industrie que dans les autres secteurs.

**Pourcentage d'entreprises selon les objectifs qu'elles déclarent être les plus importants**



Source : CEPS/INSTEAD (2008)

**■ Quid des actions menées en matière environnementale?**

Près d'un tiers des entreprises interrogées se sont employées à évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement, parmi lesquelles des sociétés soucieuses de réduire leurs déchets (66 %), de les trier (91 %) et de diminuer leur consommation énergétique (66 %). C'est surtout dans le secteur industriel que les initiatives vont le plus dans ce sens, au contraire du secteur immobi-

lier où seulement 12 % des entreprises ont fait cet effort d'évaluation.

Quelles motivations les firmes ont-elles à mener des actions en direction de l'environnement? La première d'entre elles réside dans le souci de diminuer les coûts (86 % de réponses des sociétés questionnées). Pour autant, 72 % des entreprises s'engageant pour l'environnement disent répondre ainsi à leurs propres valeurs.

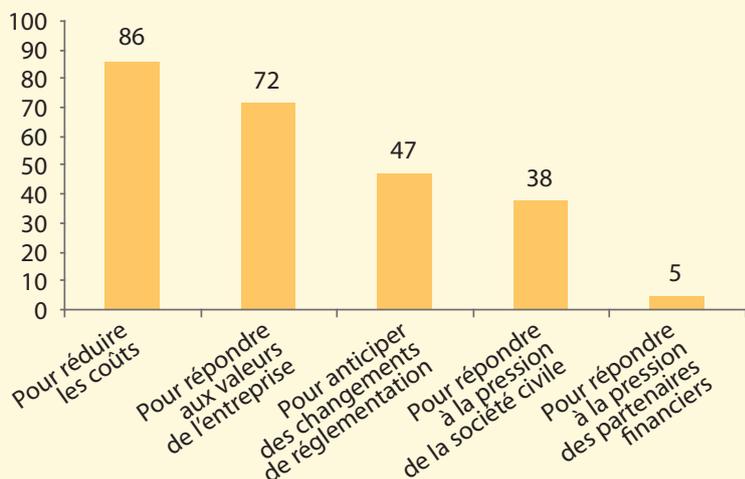
Le souci environnemental résulte aussi de la pression faite par divers

acteurs privés et/ou institutionnels. A cet égard, 47 % des entreprises conduisent des actions environnementales en vue d'anticiper des évolutions législatives et réglementaires, alors que 38 % avouent le faire suite aux pressions de la société civile. A noter aussi que 5 % des firmes s'engagent en faveur de l'environnement pour répondre à la pression de leurs partenaires financiers.

Conséquence des initiatives prises par les sociétés dans le sens du respect de l'environnement, pratiquement 28 % d'entre elles ont une certification environnementale de niveau national (label SuperDrecksKëscht) ou international (exemple de la norme ISO 14001). Ce sont d'ailleurs le plus souvent les firmes les plus grandes qui bénéficient de ces labels: 56 % des entreprises de plus de 250 salariés sont certifiées, contre seulement 24 % des petites sociétés.

Dans la majorité des cas, on retrouve ces firmes dans le secteur industriel. ■

**Proportion des firmes ayant cherché ces trois dernières années à mener des actions en faveur de l'environnement, selon leurs motivations (%)**



Source : CEPS/INSTEAD (2008)

Pour plus d'informations, consulter le site: [www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

# Iceland: a sovereign wealth fund to bolster a volatile economy against outside threats

Iceland needs a sovereign wealth fund to bolster its volatile economy's defences against outside threats, says the country's most influential businessman. Björgólfur Gudmundsson, owner and chairman of Landsbanki, one of Iceland's leading banks, said the island needed a war chest to "protect the economy and economic management from setbacks like those we have been subjected to in recent months".

"The Norwegians have their oil fund, ensuring substantial economic stability. We should establish a national fund, drawing its income from the country's natural and human resources," Mr Gudmundsson told a meeting

of Landsbanki shareholders this week. A fund would "continue our active participation in international trade and commerce, maintain an independent economy and retain the option of having our own currency", added Mr Gudmundsson.

Iceland's authorities are keen to explore additional ways to manage its economy on top of traditional tools such as monetary policy, whose effectiveness has been undermined by the global credit crisis. Senior members of Iceland's business community broadly welcomed Mr Gudmundsson's proposal.

Finnur Oddsson, managing director of the Icelandic chamber of commerce, said: "This clearly is an idea worth entertaining. Iceland has valuable resources in abundance, ranging from fish to clean energy and, as such, they can be leveraged for the good of the nation."



Extrait du Financial Times,  
édition du 25 avril 2008  
("Iceland wealth fund is proposed",  
par David Ibison).  
Pour davantage de précisions  
sur la problématique  
des fonds souverains,  
voir l'Actualité & tendances  
numéro quatre,  
«Les fonds souverains:  
une solution d'avenir  
pour le Luxembourg?»,  
publié par la  
Chambre de Commerce  
le 17 mars 2008

**KAYSER**  
Systems s.à r.l.

26, am Flouer  
L-6587 Steinheim

Tel. (+352) 26 72 02 23  
Fax (+352) 26 72 02 25

Internet: [www.kayser-systems.lu](http://www.kayser-systems.lu)  
E-mail: [info@kayser-systems.lu](mailto:info@kayser-systems.lu)

- Equipement pour l'industrie stockage, bureau et environnement
- Outillage, Quincaillerie et produits techniques
- Protection de travail / Protection de l'environnement
- Technique de levage / hydraulique
- Conteneur de secteur
- Service / Livraison "just in time"
- Emballage
- Votre partenaire pour: industrie, commerce, commune atelier et chantier
- Notre savoir faire en qualité, prix et service

# La vérification de la véracité du certificat de maladie



Le salarié frappé par une incapacité de travail est contraint de respecter un certain nombre d'obligations (information et preuve de l'incapacité de travail par certificat médical) envers son employeur, en vertu des dispositions prévues à l'article L. 121-6 du Code du travail, afin de bénéficier de la protection contre le licenciement pendant 26 semaines. Toutefois, pour diverses raisons, l'employeur peut souhaiter vérifier la réalité de l'incapacité de travail du salarié. En effet, le certificat médical ne constitue qu'une présomption qui peut être renversée par la preuve du contraire. Celle-ci peut être rapportée à l'aide de différents indices (sorties du salarié durant les cinq premiers jours de son incapacité de travail ou en dehors des horaires autorisés, l'arrêt du paiement de l'indemnité pécuniaire par la caisse de maladie, ...), des circonstances (maladie tombant sur une période pour laquelle un congé a été préalablement refusé, ...) ou des avis médicaux contradictoires.

Le médecin du travail ne peut pas vérifier le bien-fondé d'un arrêt de travail. Le médecin de contrôle de la sécurité sociale, quant à lui, a pour mission de garantir les intérêts financiers des organismes de la sécurité sociale et non

ceux de l'employeur, même si ce dernier peut émettre ses doutes éventuels concernant une incapacité. Le contrôle médical de la sécurité sociale n'intervient donc qu'auprès des ouvriers indemnisés par la caisse de maladie, ainsi que des employés privés après la fin de l'obligation patronale de continuer le salaire.

Afin de combattre la force probante du certificat, l'employeur peut demander au salarié de se soumettre, même pendant la période de maladie en question, à un contre-examen médical chez l'un des médecins de son choix. Le salarié ne pourra pas se soustraire à cet ordre sans motif valable. L'employeur est tenu de laisser un délai raisonnable au salarié pour être en mesure de se soumettre au contre-examen médical et de lui laisser le choix entre plusieurs médecins qu'il lui propose afin de rendre le second avis aussi objectif que possible. L'employeur doit s'occuper de prendre un rendez-vous pour le salarié et prendra en charge les frais d'honoraires. Si le salarié n'est pas autorisé à quitter le domicile pendant son incapacité de travail, l'employeur enverra le médecin de confiance chez lui.

La déclaration de capacité au travail du salarié par le médecin de contrôle de la sécurité sociale ou le second avis émis

par le médecin choisi par l'employeur n'annulent pas automatiquement le certificat médical, étant donné qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les avis médicaux. Il faudra demander un troisième avis médical ou trouver d'autres indices. Si l'employeur est en possession de preuves suffisantes étayant une absence abusive et injustifiée, il pourra en faire tirer les conséquences à l'égard du salarié fautif, sous réserve de la validation par le tribunal de travail en cas de litige. Ce dernier ne jouira plus de la protection spéciale contre le licenciement et pourra également se voir retenir sur son salaire un montant correspondant à ce qu'il aurait dû percevoir pendant la durée de son absence injustifiée.

Les procédures de vérification de l'existence d'un éventuel certificat de complaisance auxquelles l'employeur dubitatif peut recourir sont rares, lourdes et parfois vaines. En effet, dans les faits, rares seront les médecins qui contrediront un confrère ayant déclaré le salarié temporairement incapable de travailler. Par ailleurs, le contre-avis médical n'aura pas d'effet sur la maladie répétitive et ponctuelle, qui désorganise bien davantage l'entreprise que les longues absences. Le temps d'organiser la contre-visite, le salarié sera déjà remis sur pieds et le médecin de conseil ne pourra pas vérifier rétroactivement son incapacité.

Toutefois, en l'absence d'autres moyens légaux et concrets, le fait de faire vérifier l'état de santé du salarié aura probablement un effet dissuasif. Pendant la période de continuation du salaire, l'employeur ne dispose d'aucun moyen de vérification efficace de l'état de santé du salarié absent. Dans l'état actuel des choses, l'employeur ne peut se reposer que sur des instruments préventifs, telle une politique interne de gestion de l'absentéisme, dont les résultats sont toutefois bien aléatoires.

*par Emmanuelle Mathieu,  
conseillère auprès de la Fedil* ■

# Rectificatif concernant l'équipement d'extincteurs de certains véhicules routiers

**L**e Ministère des Transports vient d'annoncer que le Règlement Grand-Ducal du 19 mars 2008, portant introduction de diverses modifications du Code de la Route luxembourgeois, sera révisé pour la partie portant sur l'équipement d'extincteurs d'incendie, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Pour rappel, le texte initial prévoyait que toutes les camionnettes, les camions, tracteurs de remorque et de semi-remorque et les véhicules spéciaux dépassant les 3.500 kg devaient disposer d'extincteurs portatifs d'une capacité minimale de 12 kg.

Entre-temps, le Ministre des Transports a jugé trop contraignantes les obligations imposées au sujet des extincteurs et a procédé à diverses adaptations au sujet des capacités requises et des dates d'entrée en vigueur.

Alors qu'en matière d'équipement des véhicules routiers avec un ou plusieurs extincteurs, il paraît indiqué de rester moins exigeant pour les véhicules standards que pour les véhicules «ADR» destinés au transport de marchandises dangereuses, le paragraphe M de l'art. 49 du Code de la Route sera reformulé de façon à rendre obligatoire, pour les véhicules standards précités, un ou plusieurs extincteurs dont la capacité totale est inférieure à celle prévue pour les véhicules «ADR». Vu le nombre assez important de camionnettes actuellement en circulation (20.010 au 29 février 2008), il est par ailleurs proposé de mettre l'occasion à profit pour reporter de deux ans la prédite obligation d'être muni d'un ou de plusieurs extincteurs pour les véhicules qui seront déjà en circulation au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Le texte proposé pour la modification du paragraphe M de l'article 49 du Code de la Route a la teneur suivante: «A partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, et sans préjudice des dispositions du règlement grand-



**Vu le nombre assez important de camionnettes actuellement en circulation, le Ministère des Transports propose de reporter de 2 ans l'obligation d'être muni d'un ou de plusieurs extincteurs pour les véhicules qui seront déjà en circulation au 1<sup>er</sup> juin 2008**

ducal modifié du 31 janvier 2003 sur les transports par route de marchandises dangereuses, les véhicules des catégories N1, N2 et N3 ainsi que les véhicules à usage spécial dont la masse maximale autorisée dépasse 3.500 kg doivent être munis d'un extincteur d'incendie portatif d'une capacité minimale de 2 kg de poudre ou d'une capacité correspondante pour un agent d'extinction équivalent, cet extincteur devant être solidement fixé dans la cabine de conduite, à portée de main du conducteur.

Les véhicules de la catégorie N3 doivent en outre être munis d'un deuxième extincteur d'incendie portatif, d'une capacité minimale de 6 kg de poudre ou d'une capacité correspondante pour un agent d'extinction équivalent, cet extincteur devant être installé de telle manière

sur le véhicule qu'il soit aisément accessible de l'extérieur du véhicule.

Tout extincteur dont est muni un véhicule routier en vertu du présent paragraphe doit être pourvu d'un plombage qui permet de vérifier qu'il n'a pas été utilisé.

En outre, il doit porter une marque de conformité en cours de validité et indiquant notamment l'année et le mois d'expiration de cette validité, cette marque devant avoir été apposée par un organisme agréée ou reconnu à cette fin dans un Etat membre de l'Espace Économique Européen. Pour les véhicules ayant été immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juin 2008 et tombant sous l'application des dispositions du présent paragraphe, ces dispositions ne s'appliquent qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010.» ■

## Nouvelles parutions

# Code du Travail et Manuel de droit des sociétés

**L**es éditions Legitech viennent d'annoncer la publication de deux nouveaux ouvrages traitant de la législation luxembourgeoise, «Le Code du Travail» et le «Manuel de droit des sociétés».

Le «Code du Travail» est la conséquence directe d'une double constatation pratique. Premièrement, il n'existait pas de code du travail couvrant tous les textes législatifs et réglementaires applicables et notamment les conventions collectives déclarées d'obligation générale. Deuxièmement, les publications existantes n'étaient pas d'un format très pratique pour l'utilisateur. Ce nouveau «Code

du Travail» pallie ces faiblesses: il présente dans un format compact, souple et allégé en poids toute la législation et la réglementation en matière de droit du travail (sans sélection) applicable au niveau national. Seuls n'ont pas été repris les accords d'entreprises spécifiques et certains arrêtés et règlements ministériels d'un intérêt général restreint.

Les textes de lois sont complétés par des annotations jurisprudentielles et bibliographiques et dans certains cas par des commentaires de doctrine simples et directs. L'ouvrage est à jour au 1<sup>er</sup> mars 2008 et se fonde sur la base de données Internet [www.legiwork.lu](http://www.legiwork.lu),

également éditée par Legitech. Il sera réédité annuellement et est proposé au prix de 95.- euros TTC. Le «Manuel de droit des sociétés» par J.P Winandy couvre le droit des sociétés luxembourgeois tel qu'il est en vigueur à la fin 2007. Il s'adresse tant aux étudiants qu'aux praticiens, aux conseillers juridiques à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises. L'ouvrage fournit à tous les lecteurs sur 986 pages les clés indispensables à la compréhension du droit des sociétés. Il est proposé au prix de 85.- euros TTC.

Les deux ouvrages peuvent être commandés sur [www.legitech.lu](http://www.legitech.lu). ■

## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

### ■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail des employés de banque 2007-2009. (3329AFR)

Déclaration d'obligation générale: 1. de l'avenant à la convention collective pour les transports professionnels de marchandises par route; 2. de l'accord interprofessionnel réglant certains aspects en matière d'organisation du temps de travail; 3. de l'avenant à la convention collective de travail pour les transports professionnels de personnes par route; 4. de l'accord interprofessionnel réglant certains aspects en matière d'organisation du temps de travail. (3330AFR)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 21 septembre 1979 concernant les opérations électorales pour la désignation des délégations du personnel. (3331DAN)

Déclaration d'obligation générale de l'avenant V à la convention collective de travail pour le bâtiment ayant trait aux congés collectifs d'été et d'hiver. (3339AFR)

### ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3332MCH)

### ■ Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal portant abrogation du règlement grand-ducal du 8 août 1985 concernant les appareils électriques utilisés en médecine humaine et vétérinaire. (3333MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. (3336MCH)

Projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (3342MCH)

### ■ Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal modifié du 3 février 1998 portant exécution de Directives des C. E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de

leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (3334MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 25 avril 1994 déterminant les taxes aéroportuaires à l'aéroport de Luxembourg. (3337BFR)

### ■ **Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Projet de règlement grand-ducal relatif à la composition et au fonctionnement

1. de la commission consultative des étrangers;
2. de la commission consultative pour travailleurs salariés;
3. de la commission consultative pour travailleurs indépendants.

Projet grand-ducal relatif à l'exercice d'une activité salariée par un étudiant, tel que prévu par la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Projet de règlement grand-ducal définissant les critères de ressources et de logement prévus par la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Projet de règlement grand-ducal portant exécution de certaines dispositions relatives aux formalités administratives prévues par la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié. (3335DAN)

### ■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. (3338CPH)

Projet de loi relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. (3343AFR)

### ■ **Ministère des Finances**

Projet de loi relative au financement d'une solution informatique permettant la création d'un environnement sans support papier pour la douane et le commerce. (3340BFR)

### ■ **Ministère de la Justice**

Projet de loi relative à la profession de l'audit et

- portant transposition de la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil, et abrogeant la directive 84/253/CEE du Conseil;
- portant organisation de la profession de l'audit;
- modifiant certaines autres dispositions légales; et
- portant abrogation de la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. (3341DAN)



**Transaction, conseil, expertise.**

Nous proposons des solutions sur mesure.

Atisreal, leader de l'immobilier d'entreprise en Europe continentale, vous offre une connaissance pointue des marchés locaux grâce à ses 60 implantations en Europe et son bureau à New-York. Atisreal vous propose une large gamme de services : Transaction, (vente, location, investissement), Conseil et Expertise immobilière. Filiale de BNP Paribas Immobilier, Atisreal associe son savoir-faire à ceux des autres sociétés de services immobiliers et financiers du Groupe BNP Paribas.

Atisreal Luxembourg · Tel : + 352 34 94 84 - 84 · [www.atisreal.lu](http://www.atisreal.lu) · [www.realestate.bnpparibas.com](http://www.realestate.bnpparibas.com)



Michel Wurth (à gauche), président de l'UDEL, s'est exprimé aux côtés de Pierre Bley, Secrétaire Général de l'UDEL, sur les défis économiques, sociaux et environnementaux du Luxembourg dans le cadre de la Journée de la presse de l'UDEL

5 mai 2008

## La Journée de la presse de l'UDEL sous le signe de la compétitivité de l'économie nationale

**Une analyse qui reprend 23 indicateurs jugés les plus pertinents et les mieux appropriés par l'UDEL pour traduire la situation compétitive du Luxembourg a servi de base aux organisations patronales pour s'exprimer ce 5 mai sur les défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'adressent à notre pays. Cette analyse fait partie du rapport annuel 2008 de l'UDEL qui relève les domaines qui nécessitent un redressement de leurs performances et donne une appréciation de la mise en œuvre de l'accord tripartite du 28 avril 2006. La prise en compte des enjeux du développement durable y est perçue comme une opportunité pour les entreprises à parfaire leurs atouts concurrentiels.**

**L**es 23 indicateurs clés ventilés dans trois domaines, à savoir la performance macro-économique, la compétitivité-coût/prix et un certain nombre d'indicateurs structurels sous-tendent les enseignements que le patronat tire de son analyse sur la situation compétitive du Luxembourg.

Ces constats interviennent à un moment où un ralentissement de la croissance économique dû notamment à la crise du crédit ou subprimes se fait de plus en plus ressentir. Même si cette crise n'a pas trop durement touché la place financière du Luxembourg, elle continue d'avoir des répercussions sur le

secteur financier qui est très exposé aux aléas conjoncturels des marchés financiers. A cela s'ajoutent les prévisions économiques qui ont été revues à la baisse par les organismes internationaux.

Parmi les domaines qui nécessitent un redressement de leurs performances, Michel Wurth, Président de

L'UEL, signale que la situation compétitive de notre pays nécessite la mise en place d'une politique anti-inflationniste efficace permettant de ramener le taux de variation des prix à un taux inférieur à celui de nos pays voisins. L'UEL souhaite par ailleurs contribuer au maintien de la cohésion sociale en revendiquant une modernisation des politiques d'emploi, une meilleure sélectivité des dépenses sociales, une amélioration du système scolaire et des niveaux de formation par la mise en place des réformes préconisées, ou encore une promotion accrue de la recherche et du développement. Enfin, elle perçoit la dimension énergétique comme prioritaire dans la mise en place d'une politique environnementale favorable au développement économique.

Le rapport annuel de l'UEL donne encore une appréciation de la mise en œuvre de l'accord tripartite du 28 avril 2006 qui avait pour but d'améliorer la compétitivité nationale. L'UEL salue la mise en place de bon nombre de mesures dont celles visant une politique d'im-

migration qui tiennent davantage compte des besoins de l'économie. En ce qui concerne la réforme des systèmes de sécurité sociale et notamment celle de l'assurance pension, l'UEL salue la mise en place d'un groupe de réflexion qui a pour mission d'analyser la situation financière de l'assurance pension. L'UEL espère que des mesures soient prises à brève échéance pour assurer la viabilité du régime général de pension à long terme, celle-ci n'étant pas assurée à législation constante.

Le statut unique pour salarié dont l'introduction vient d'être votée par la Chambre des Députés en date du 29 avril 2008, contribuera à moderniser la législation sociale et à augmenter la compétitivité de l'économie nationale par une réduction de l'absentéisme, la fusion des organismes de sécurité sociale et une simplification administrative. Alors que les organisations patronales attendent du Gouvernement qu'il mette en œuvre un contrôle administratif et médical efficace pour lutter contre l'absentéisme, elles s'engagent de leur côté à promouvoir la sécurité et la santé en entreprise par la mise en

place de stratégies préventives promouvant la santé et des stratégies d'excellence en matière de sécurité et de gouvernance. Rappelons la vaste campagne nationale que l'UEL a organisée – à travers son Institut National pour le Développement Durable et pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) – le 28 avril dernier de concert avec des partenaires de référence dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

Il est à noter que la croissance économique n'est pas considérée comme une fin en soi, mais comme un préalable indispensable au financement du progrès social et à la pérennisation de nos systèmes de sécurité sociale dans un souci de renforcement de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement naturel.

Le rapport annuel est téléchargeable du site [www.uel.lu](http://www.uel.lu) ou peut être commandé par e-mail à : [elisabeth.delboccio@uel.lu](mailto:elisabeth.delboccio@uel.lu).

*(Communiqué par l'UEL)* ■

# COLLOQUE

## DOCUMENTER ET PROMOUVOIR LA CULTURE INDUSTRIELLE : EXPERIENCES ET PERSPECTIVES

### 3-4 juin 2008

Organisé par la Fondation Bassin Minier et le Fonds Belval sous le patronage du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



16 avril 2008

# Elections des vingt-et-un Administrateurs de la clc

**L**e mercredi 16 avril 2008, lors de l'Assemblée générale de la clc, l'association patronale luxembourgeoise qui représente les secteurs du commerce, des transports et des services aux entreprises, les 114 délégués des 53 Fédérations et groupements professionnels présents ont élu les vingt-et-un Administrateurs suivants:

Claude Alvisse (Möbel Alvisse), Alain Biren (AON s.a.), Corinne Cahen (Chaussures Léon s.à r.l.), Fernand

Ernster (Librairie Ernster s.à r.l.), Robert Goeres (Bijouterie Goeres s.à r.l.), Camille Groff (Mikado Publicis s.a.), Carlo Heinz (Ferroknepper-Buderus s.a.), Marc Jacobs (Voyages Ecker s.à r.l.), Gary Kneip (SecurIT s.a.), Camille Koener (Tomcat for Men s.a.), Erny Lamborelle (Electrolux s.à r.l.), Michel Maquil (Adam Offergeld s.à r.l.), Christian Maroldt (Maroldt s.à r.l.), Raymond Munhowen (Imex Drink s.à r.l.), Raymond Niesen (Burotrend s.a.), Michel Rodembourg (Alltec s.a.), Jos Sales (Sales-Lentz s.a.), Sidney Schamburger (Ger-Adtec s.à r.l.), Laurent Schonkert (Cactus s.a.), Rosy Wagner (Bureautique

Rosy Wagner-Brauckmann), Bob Walte (Leaseplan Luxembourg s.a.)

Lors du prochain Conseil d'administration, le Président et les trois vice-présidents qui formeront le nouveau Bureau exécutif de la clc et assureront la gestion quotidienne pour les trois prochaines années seront à leur tour élus.

Les membres du Bureau exécutif sortant, M. Erny Lamborelle, Président, MM. F. Ernster, G. Kneip et J. Sales, vice-présidents assurent la gestion courante jusqu'à la constitution du nouveau Bureau. ■

## Fedil

# Ne pas reporter toute tentative de réformes à des échéances postélectorales



Le président de la Fedil: Robert Dennewald

**E**n date du 24 avril 2008 s'est tenue l'Assemblée générale de la Fedil, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Dans son discours, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a constaté que le pays s'apprête à entrer dans une phase dite «préélectorale», étant donné que les électeurs seront appelés aux urnes en juin 2009 – d'ici 14 mois. Dans ce contexte, le président de la Fedil a noté que le monde des affaires ne connaît pas de période pré- ou postélectorale, car les entreprises ne peuvent pas se permettre une phase qu'on pourrait qualifier de «marche à vide». C'est pourquoi Robert Dennewald a insisté sur la nécessité de poursuivre, au-delà de toutes considérations politico-stratégiques, la voie des réformes tant nécessaires dans un environnement économique en mutation rapide.

Abordant un sujet ayant donné lieu, au cours des derniers mois, à un énorme travail d'analyse effectué au sein de la Fedil – à savoir l'introduction d'un statut unique pour salariés du secteur privé – le président de la Fedil a constaté que certains amendements récents (financement de la Mutualité) apportés au projet de loi s'inscrivent dans la philosophie de la neutralité financière, une des prémisses clés fixées au niveau du Comité de coordination tripartite d'avril 2006.

Cependant, Robert Dennewald a regretté que la lutte contre l'absentéisme abusif n'a jusqu'ici pas trouvé de réponse satisfaisante (...).

Au sujet de la modulation de l'indexation retenue au niveau du Comité de coordination tripartite, le président de la Fedil a rappelé qu'elle était motivée par le souci de freiner l'évolution du coût salarial et, partant, de redresser la compétitivité-coût de l'économie

luxembourgeoise. Dans ce contexte, Robert Dennewald a noté qu'une mise en cause de la modulation du système d'indexation serait synonyme de viol de l'accord tripartite d'avril 2006 et, au-delà, constituerait une véritable menace pour la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, ceci surtout à un moment où l'inflation est orientée à la hausse.

Par ailleurs, il a déclaré que la Fedil refuse de se mettre du côté de ceux qui veulent faire croire que l'inflation – un phénomène macro-économique hautement complexe – peut être freinée sur simple coup de baguette magique de tel ou tel ministre. (...)

Le président de la Fedil a encore abordé le sujet de la lourdeur et la lenteur des procédures d'autorisation, auxquelles s'ajoute parfois l'indécision de l'administration, freinant ainsi l'investissement, tant public que privé. Dans ce contexte, Robert Dennewald a déclaré que le processus de simplification administrative, bien intentionné par le gouvernement, ne suffit pas pour produire le revirement nécessaire: «Il faut aller au-delà. Il faut faire preuve de volonté politique et alléger les procédures d'autorisation en limitant le nom-

bre d'études à produire, en réduisant les délais à respecter ou encore en s'interrogeant sur le bien-fondé de certaines procédures publiques».

Finalement, le président de la Fedil a rappelé que la Commission européenne ne cesse de pointer du doigt l'absence de réformes dans certains domaines clés pour l'avenir de notre pays, à savoir la précarité de notre système de pensions dans une perspective moyen/long terme, les faiblesses de notre système d'éducation, le manque de flexibilité sur le marché du travail et les difficultés à y intégrer certaines populations à risques, dont les travailleurs âgés, et, enfin, la nécessité d'améliorer l'environnement économique par des mesures favorisant l'émergence de marchés concurrentiels, une meilleure transposition de la législation communautaire et un meilleur soutien aux PME.

Au vu des enjeux économiques et sociaux, Robert Dennewald a déclaré qu'il serait irresponsable de reporter toute tentative de réforme dans ces domaines à des échéances postélectorales. Dans ce contexte, il a précisé que la Fedil est prête à entrer dans un dialogue constructif avec le gouvernement sur tous ces points.

#### ■ **Nominations statutaires: trois renouvellements et deux nominations au conseil d'administration**

Au chapitre des nominations statutaires, l'Assemblée générale a renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration Marcel Gross (Entreprise des P&T), John Jentgen (Good-year s.a.) et Jacques Lanners (Cératizit Luxembourg s.à.r.l.). Par ailleurs, l'Assemblée générale a procédé à la nomination de Charles-Louis Ackermann (groupe Accumalux) et Adrien Ney (Luxair s.a.) cooptés par le conseil d'administration au cours de l'année 2007.

Par ailleurs, le directeur de la Fedil, Nicolas Soisson, a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel 2007 du conseil d'administration retraçant, notamment, les événements de la Fedil en 2007, les activités de ses différents groupes de travail et du bureau de représentation à Bruxelles ainsi que l'évolution conjoncturelle dans les secteurs regroupés au sein de la Fedil.

*(Communiqué par la Fedil)* ■

clc

## Le commerce luxembourgeois dans le focus de ses clients

**L**a clc, en collaboration avec la Fédération des artisans et l'HO-RESCA, vient de lancer le grand concours des «Golden Ticket Awards 2008».

Le concours est destiné à valoriser le commerce luxembourgeois dans toute sa diversité et s'adresse à tous les clients âgés de 15 ans au moins. Eligibles sont tous les magasins (grandes surfaces ou petites boutiques, agences de voyages, salons de coiffure, boulangers, boucheries ...), cafés ou restaurants situés sur le territoire luxembourgeois, même lorsqu'ils ne supportent pas officiellement l'action. La période du vote s'étend du 25 avril au 25 mai 2008.

Pour participer, les clients doivent remplir un bulletin de vote disponible



Plusieurs actions de «street marketing» sont prévues pour accompagner le lancement du concours «Golden Ticket Awards 2008»

auprès des magasins/café/restaurants soutenant l'action ou distribués respectivement par E-Mail et à l'occasion d'actions «street». Le bulletin peut être envoyé par voie postale ou déposé dans une des urnes que le consommateur trouve dans un des 600 magasins, restaurants et cafés soutenant les Awards. Il est également possible de voter directement en ligne sur le site [www.myfavorite.lu](http://www.myfavorite.lu).

Tout client, frontalier ou résident, peut participer. Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort au cours du mois de juin. Au total, 15 prix seront décernés sous forme d'une carte de paiement électronique pré-chargée de respectivement 5.000 euros (1<sup>er</sup> prix), 2.500 euros (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix), 1.500 euros (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> prix), 1.000 euros (7<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix) et 300 euros (du 11<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> prix).

Quatre prix pour une valeur totale de 2.000 euros seront décernés dans le cadre d'un tirage supplémentaire parmi les détenteurs d'une carte Mastercard

qui auront émis un vote valable dans le cadre des Golden Ticket Awards et qui, pendant la période du vote, auront utilisé leur carte Mastercard au Luxembourg.

Lors de la cérémonie officielle des Golden Ticket Awards le 7 juillet 2008, 21 trophées seront décernés aux commerçants, cafetiers et restaurateurs chouchoutés par le consommateur:

- le restaurant/café avec le plus beau cadre
- le restaurant/café avec la meilleure ambiance
- le restaurant/café avec le meilleur choix
- le restaurant/café avec le meilleur rapport qualité/prix
- le restaurant/café avec le personnel le plus aimable
- le meilleur restaurant/café du nord du pays
- le meilleur restaurant/café de l'est

- le meilleur restaurant/café du centre du pays
- le meilleur restaurant/café du sud du pays
- le magasin avec le plus beau cadre
- le magasin avec la plus belle vitrine
- le magasin avec le meilleur choix
- le magasin avec le meilleur service après-vente
- le magasin avec le personnel le plus aimable
- le meilleur petit (<400m<sup>2</sup>) magasin du nord du pays
- le meilleur petit (<400m<sup>2</sup>) magasin de l'est du pays
- le meilleur petit (<400m<sup>2</sup>) magasin du centre du pays
- le meilleur petit (<400m<sup>2</sup>) magasin du sud du pays
- le meilleur grand (>400m<sup>2</sup>) magasin du Luxembourg
- 2 trophées décernés par le jury

*(Communiqué par la clc) ■*

### Fédération des Femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg (FFCEL)

## Meilleure visibilité au niveau national et international et nouveau site web



Les membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale

**L**e 18 mars dernier, la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg (FFCEL) a tenu son Assemblée générale.

Après avoir présenté un rapport d'activités chargé pour l'année écoulée, les membres du Conseil d'administration ont fait part de leur volonté de déve-

lopper la visibilité de la FFCEL tant au plan national qu'européen et international, notamment en axant davantage les thèmes de ses conférences sur les activités de ses membres comme ce fut le cas lors de la conférence tenue par le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, le 30 janvier dernier, sur le thème «Egalité des chances sur le marché du travail: quel rôle pour les cheffes d'entreprise?».

Le statut unique étant dans l'actualité, la FFCEL a invité ses membres à une conférence d'information, le 23 avril dernier, au cours de laquelle Pierre Bley et Netty Klein de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) en ont expliqué les grands points.

Le statut de la conjointe-aidante sera également un axe de travail pour la FFCEL au cours de cette année. Également active sur le plan européen et international, la FFCEL a décidé de participer plus étroitement à de nombreux événements, notamment au

56<sup>e</sup> Congrès mondial de la Fédération «Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales» (FCEM) qui se tient cette année à Bruxelles en octobre. Quant au site

www.ffcel.lu, la nouvelle version est en ligne.

Son contenu se présente dorénavant avec une partie publique et une partie

réservée aux membres de la FFCEL, et fait place à de nombreuses informations. Plus d'informations sur [www.ffcel.lu](http://www.ffcel.lu). ■

## Chambre des Métiers

# Nouvelle identité visuelle

**L**e 8 avril 2008, la Chambre des Métiers a présenté à ses partenaires et à la presse son nouveau logo, plus contemporain, d'un jaune orangé symbolisant l'énergie et le dynamisme.

Dans un souci de continuité, il se présente toujours sous la forme du carré, symbole d'équilibre, de stabilité et d'objectivité et qui traduit le lieu de la connaissance et de la maîtrise.

Afin de symboliser l'ouverture, de nouveaux chemins convergent de ce carré pour ouvrir de nouvelles voies:

celles de la connaissance, du savoir et de l'avenir. Le nouvel univers graphique de la Chambre des Métiers se présente avec une bannière tridimensionnelle – un clin d'œil visuel à l'architecture d'une chambre – sa couleur de terre reflétant la tradition et les racines de l'artisanat et de la Chambre des Métiers.

Outre le besoin de refléter le dynamisme et l'ouverture, la Chambre des Métiers désire donner une plus grande visibilité et transparence aux services et produits qu'elle met à disposition de ses



**CHAMBRE  
DES METIERS**  
Luxembourg

ressortissants, c'est pourquoi elle a édité une nouvelle plaquette.

Celle-ci intitulée «Ensemble réussissons votre entreprise» guide le lecteur à travers les missions et compétences de la Chambre des Métiers dans son nouveau look et donne un aperçu de l'étendue de ses missions. ■

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site Internet: [www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)  
ou contactez Liliane Esteves au tél.: (+352) 42 67 67-217

## Jonk Entrepreneuren

# Adoption des comptes, nouveaux mandats et conférence annuelle de l'a.s.b.l.

**E**n date du 10 avril 2008 s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg à la Chambre de Commerce.

Les membres de l'association présents à l'assemblée ont adopté à l'unanimité les comptes de l'année 2007 et le mandat de Messieurs Marc Muller et Jean Weber en tant que commissaires aux comptes a été renouvelé.

Par ailleurs, l'assemblée a officiellement coopté Monsieur Charles Bassing et Monsieur Gérard Eischen en tant que membres du Conseil d'administration représentant respectivement la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce au sein du Conseil d'administration de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg. La réunion de l'assemblée générale a été suivie par la confé-



rence annuelle de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg, à l'occasion de laquelle le rapport d'activité 2007

et les prévisions des activités 2008 ont été présentés aux partenaires de l'association.

Christine Pegel, CEO de l'a.s.b.l., a présenté la structure et les missions de l'organisation ainsi que les activités qui se déroulent au niveau de l'enseignement primaire. Marc Muller, coordinateur de

l'enseignement secondaire et secondaire technique a énuméré les avancées des projets favorisant l'esprit d'entreprise des élèves du secondaire, tandis que Diane Durinck, coordinatrice de l'enseigne-

ment supérieur, a fourni des informations utiles sur les projets qui se déroulent au niveau universitaire.

(Communiqué par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg) ■

Le rapport annuel peut être téléchargé à partir du site Internet de l'association: [www.jonk-entrepreneuren.lu](http://www.jonk-entrepreneuren.lu) (à la page d'accueil sous «downloads»)

## Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (GSPL)

# Déjà dix ans d'existence



Le GSPL regroupe des professionnels de la gestion immobilière au Luxembourg

Le 11 avril dernier, le Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (GSPL), a tenu son Assemblée ordinaire annuelle au siège du groupement, sis à Luxembourg-Kirchberg.

Les membres ont été nombreux à avoir réservé une suite favorable à l'in-

visitation du président M. Sidney Schamburger.

Les comptes de 2007 ont été approuvés et le conseil d'administration en place (M. Sidney Schamburger (président); Mme Carine Kemp (secrétaire générale); M. Romain Schuler (trésorier); MM. Florent Kinsch, Alain Kohll, Guy Lutgen

(membres)) a été confirmé dans ses fonctions pour le nouvel exercice entamé et il a été applaudi par l'audience pour son engagement exemplaire.

Comme les années précédentes, les membres ont décidé à l'unanimité de reconduire leur participation à la «Foire du Logement» qui aura lieu du 3 au 6 octobre 2008.

Huit nouveaux membres ont rejoint les rangs du GSPL durant l'exercice écoulé. Ainsi, le GSPL compte désormais soixante-deux sociétés affiliées.

En 2008, le GSPL fêtera ses dix années d'existence fructueuses puisque sa création remonte au 9 octobre 1998. L'assemblée a dès lors voté un budget pour fêter ce 10<sup>e</sup> anniversaire le 10 octobre prochain.

L'Assemblée générale annuelle du GSPL a été poursuivie par une formation tenue par Maître Georges Krieger, juriste spécialisé dans le domaine de l'immobilier et président de l'Union des propriétaires. Cette formation s'inscrit dans le cadre des multiples activités organisées par le GSPL à l'attention de ses membres, et ce, afin de leur garantir un niveau élevé de connaissances tant dans le domaine juridique que technique. Plus d'informations sur [www.gspl.lu](http://www.gspl.lu). ■

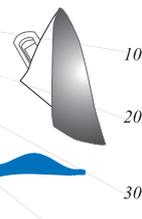
P4086800PA

- Traduction toutes langues et tous domaines
- Mise à disposition d'interprètes de conférence
- Mise à disposition de matériel de conférence
- Mise à disposition de matériel audio-visuel
- Organisation de conférences
- Cours de langues en entreprise et aux particuliers



**Trans@**

... La qualité hissée haut !



Tél.: 26 10 84 54

Fax: 26 10 84 55

52, rue de Koerich

L-8437 Steinfort

E-mail: [info@transat.lu](mailto:info@transat.lu)

[www.transat.lu](http://www.transat.lu)

## Cinquante nouveaux emplois dans le secteur de l'espace luxembourgeois

Le 11 avril dernier a eu lieu l'Assemblée générale du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) lors de laquelle le président Yves Elsen a présenté le rapport d'activités de l'année 2007. A cette occasion, le président s'est montré satisfait des développements dans le secteur. En effet, plusieurs entreprises luxembourgeoises ont pu obtenir des contrats de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et l'important effort de promotion qui a été fourni a permis d'augmenter la visibilité des acteurs luxembourgeois, d'une part auprès de l'ESA et d'autre part auprès des industries européennes du secteur. Par ailleurs, suite à l'adhésion du Luxembourg à l'ESA, une cinquantaine d'emplois ont pu être créés.

Cette évolution positive est due aux engagements des entreprises privées et au support du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur. Décrocher un contrat de l'ESA reste un exercice de longue haleine, accompagné d'un travail permanent de promotion, ce qui nécessite des ressources financières et humaines accrues.

Afin de promouvoir davantage ses entreprises membres ainsi que leurs compétences dans le domaine de l'espace, le GLAE a réalisé une brochure décrivant les activités de tous ses membres.

En 2007, le GLAE a également rencontré le ministre François Biltgen et la Secrétaire d'Etat Octavie Modert pour un échange de vues et pour dresser le bilan des trois années d'adhésion du Luxembourg à l'ESA. Au niveau de l'ESA, le GLAE a participé à une entrevue avec le Dr. Volker Liebig, Director of Earth Observation and Head of ESRIN (ESA's European Space Research Institute).

L'année 2007 a également été marquée par l'admission de deux nouveaux membres à savoir DKE Aerospace Lux s.à r.l., spécialisée dans la consultance pour l'industrie aérospatiale, et Saturne technology s.à r.l. qui est spécialisée dans les domaines de l'étude et de la réalisation de soudage high tech.

Au chapitre de nominations statutaires, l'Assemblée générale a nommé un nouvel administrateur, à savoir M. Jean-Marie Spaus (Entreprise des P&T) en



remplacement de M. Marcel Heinen, ayant décidé de mettre un terme à son mandat. Les mandats des membres du conseil suivants ont, quant à eux, été renouvelés : Yves Elsen (HITEC Luxembourg s.a.), Jos Giannandrea (SES Astra TechCom), Jochen Harms (Luxspace s.à r.l.), Gérard Hoffmann (Telindus s.a.) et Heike Poignand (Euro-Composites s.a.). Dans le même contexte, l'Assemblée générale a tenu à remercier Monsieur Marcel Heinen (Entreprise des P&T) pour son engagement au sein du conseil d'administration. ■

### ABBL

## Rétrospective 2007 et perspectives 2008

À la suite de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 avril, l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) a dressé un bilan plutôt optimiste de l'état du secteur financier luxembourgeois pour l'année écoulée malgré la crise des «subprimes».

Lors de cette Assemblée générale, les mandats de M. Jean Meyer et de M. Ernst-Dieter Wiesner respectivement en tant que Président et Vice-Pré-

sident de l'association bancaire luxembourgeoise ont été renouvelés pour une période de deux ans. En outre, les représentants des membres de l'ABBL ont également élu un nouveau conseil d'administration.

L'association a dressé le bilan de ses activités de l'année écoulée, très chargée et marquée par des dossiers importants tant au niveau national qu'europpéen. 2007 a notamment vu la naissance de la nouvelle agence de promotion Luxem-



Jean Meyer, Président de l'ABBL

bourg for Finance, dont les débuts sont qualifiés de «prometteurs» par Jean Meyer.

Pour la place financière luxembourgeoise, 2007 a également été marqué par les turbulences qui ont affecté le monde financier. Mais grâce à sa bonne régulation et à la bonne santé du marché luxembourgeois, elle a heureusement pu relativement être épargnée.

L'année 2008 s'annonce dorénavant comme une année charnière pour l'industrie financière mondiale, c'est pourquoi l'association a évalué les réper-

cussions futures que les turbulences internationales pourraient avoir sur la place financière et l'économie luxembourgeoise.

Alors que le Luxembourg a été visiblement moins touché que d'autres pays et que la solidité de la place financière n'est pas mise en cause, l'économie luxembourgeoise dépend néanmoins largement du secteur financier. Des restructurations au niveau des grands groupes financiers internationaux pourraient avoir des répercussions sur les filiales et succursales au Luxembourg. Actuelle-

ment, une baisse dans la demande d'emploi ainsi qu'une baisse des recettes fiscales de l'Etat suite à des revenus moins élevés du secteur financier demeurent hypothétiques.

Par contre, des conséquences réglementaires et prudentielles sur les professionnels financiers sont ardemment discutées aux niveaux européen et mondial alors que l'analyse des raisons profondes de cette crise est encore en cours. En effet, l'impact total des turbulences financières ne pourra être mesuré avant de nombreux mois, voire avant 2009. ■

### Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FLEAA)

# Die FLEAA begrüßt die neuen Verkehrsmaßnahmen zur Förderung des öffentlichen Transports



**V**or kurzem präsentierten Transportminister Lucien Lux und Bautenminister Claude Wiseler die diversen Verkehrsmaßnahmen, welche dem öffentlichen Transport in Zukunft zusätzliche Prioritäten ermöglichen sollen.

Die Maßnahmen, die sich aus den Schlussfolgerungen der interministeriellen «Arbeitsgruppe Busspuren» ergeben

haben, weisen dabei ganz klar in die Richtung einer weiteren Förderung des Verkehrsmittels «Bus».

Der Luxemburger Busunternehmerverband, FLEAA, kann die betreffenden Minister zu ihrer Weitsicht und ihrer Courage in diesem Dossier nur beglückwünschen. Immerhin ist der Bus mit einem Anteil von 75 % der Benutzer des öffentlichen Transports,

bei weitem der Hauptleistungsträger des ÖPNV in Luxemburg.

Den zahlreichen Benutzern sollte demzufolge äußerste Priorität zustehen. Es geht hierbei aber nicht um eine Beschneidung des Individualverkehrs, sondern darum, durch schnell umsetzbare und kosteneffiziente Maßnahmen für eine landesweite Entlastung des Verkehrs zu sorgen.

Um in Zukunft aber die hochgesteckten Ziele erreichen zu können, ist es nach Meinung der FLEAA unabdingbar, innovative Projekte, wie z. B. in zwei Richtungen nutzbare Busspuren, oder das Einrichten von Busspuren auf der Standspur unserer Autobahnen, weiter zu fördern.

Solche Projekte sind in Luxemburg von Nöten wenn man mehr Leute von einer Benutzung des öffentlichen Transports überzeugen will. Auch der letzte Zweifler wird den Bus benutzen, wenn dieser ihn am täglichen Stau vorbeiführen kann und nicht wie bisher noch allzu oft der Fall, der Bus im gleichen Stau feststeckt.

Ein Umdenken innerhalb der Bevölkerung kann aber nur auf Basis eines Umdenkens der Politik vonstattengehen (siehe o.e. Maßnahmen), weshalb die FLEAA die dafür notwendigen Maßnahmen zu 100 % unterstützt. ■



La responsabilité sociale à portée de main

## Nous nous engageons pour un avenir équilibré

Cegedel a associé les aspects de responsabilité sociale à sa stratégie d'entreprise afin de contribuer au développement durable. Société citoyenne et d'utilité publique, Cegedel veille à intégrer les **dimensions économique, environnementale et sociale** : transparence, préservation de l'environnement, gestion des ressources humaines, projets sociaux, soutiens dans les domaines culturel et sportif... Les sujets sont nombreux, et Cegedel est fière d'apporter sa pierre à l'édifice !

[www.cegedel.lu](http://www.cegedel.lu) - ☎ 8006-6000 (n° gratuit)



L'énergie en mouvement

EN BREF

**Exki**

**Manger vite, mais manger sain!**

La chaîne de restauration rapide belge, Exki (Groupe Happy Snacks S.A.), vient d'ouvrir sa première enseigne au Grand-Duché au cœur du quartier du Kirchberg. Le concept Exki a vu le jour en 2000 et propose à tout moment de la journée des produits en libre-service garantis sans additif et frais du jour. Ainsi, les clients peuvent emporter ou déguster sur place sandwiches, salades, soupes, produits laitiers, jus de fruits et pâtisseries. La société garantit que le lait, les œufs, la confiture et le pain proviennent de l'agriculture biologique. Le café, issu du commerce équitable, est labellisé Max Havelaar. Concernant les prix, la formule café-croissant coûte 1,9 euro, les sandwiches sont aux alentours de 4 euros et les plats chauds sont proposés à 6 euros. Deux autres restaurants Exki devraient bientôt voir le jour: l'un en mai (Grand-Rue), et l'autre d'ici la fin de l'année, dans le quartier de la gare. Pour plus d'informations: [www.exki.lu](http://www.exki.lu).

**Doers & Thinkers @ Fortis**

**Conférence sur l'ADN de l'entrepreneur**

Le 21 avril 2008, Fortis Banque Luxembourg a organisé une troisième conférence dans le cadre de son cycle de conférences «Doers & Thinkers @ Fortis» lancé en avril 2007 et dont l'idée est de présenter deux fois par an un orateur résolument tourné vers l'avenir, des gens qui feront le monde de demain: des entrepreneurs, des chercheurs, des passionnés qui croient à leur rêve... des hommes et des femmes qui pensent et agissent en dehors des chemins battus, des innovateurs qui, au départ, pensent «out of the box». La conférence «Entrepreneurship: Do you have the DNA?» fut tenue par Julie Meyer, qui malgré son jeune âge de 41 ans, a été nommée «Global Leader of Tomorrow» par le World Economic Forum. Le Wall Street Journal la classe parmi les 30 femmes les plus puissantes en Europe. Julie Meyer a tenu un formidable discours sur l'esprit d'entreprise et la prise de risque. Fondatrice de «First Tuesday», Julie Meyer a su vendre son entreprise pour la somme de USD 50 millions et est aujourd'hui fortement impliquée avec sa société Ariadne Capital dans le domaine des nouvelles technologies en aidant de nombreuses startups – dont lastminute.com et WGSN – à lever les fonds nécessaires pour leur développement.

**Editus**

**Visualiser sa destination avec les annuaires Internet**

Depuis le 7 avril, Editus propose une toute nouvelle fonctionnalité sur ses annuaires en ligne: le service «Vues aériennes», qui a pour objectif d'aider les utilisateurs des annuaires dans leurs déplacements vers des contacts professionnels (restaurant, coiffeur, opticien, garagiste...). Si un utilisateur cherche p.ex. un restaurant dans les annuaires en ligne, le moteur de recherche fournit une liste de résultats répondant à sa requête. En cliquant sur le contact qui l'intéresse, les coordonnées, ainsi qu'un plan de situation permettant un premier repérage, s'affichent. En complément du plan, l'utilisateur a désormais la possibilité d'afficher la photo réelle de la rue en question en cliquant sur l'onglet «vue aérienne». Grâce à cette photo prise du ciel, l'utilisateur est à même de visualiser les bâtiments qu'il rencontrera sur son chemin. De plus, le bâtiment dans lequel se trouve le professionnel recherché est marqué d'une cible rouge. L'utilisateur peut donc immédiatement cerner la zone exacte où il doit se rendre.

**OutDoor Industry Award 2008**

**Participants accepted till the 6<sup>th</sup> June 2008**

It's off and running in the competition for the OutDoor INDUSTRY AWARD 2008, in its third year this year, carried out by Messe Friedrichshafen and organized by iF. Students are invited to submit their entries in the new «Concepts» category for the first time. With this year's OutDoor tradeshow in Friedrichshafen approaching fast (July 17 to 20, 2008), the entire Outdoor industry is invi-

Horeca

**NH Hoteles présente de bons résultats au Luxembourg**



**Arco Buijs (à gauche), Directeur des Affaires pour le Benelux, le Royaume Uni et l'Afrique et Thom Sheriff, Directeur de NH Hoteles Luxembourg**

En 2007, NH Hoteles a acquis 72 établissements. Le nombre total de chambres détenues par le groupe passe ainsi à 50.000 et le groupe souhaite atteindre la barre des 80.000 chambres d'ici 2011.

La chaîne internationale NH Hoteles est la troisième chaîne d'hôtels d'affaires en Europe. En 2006, elle s'est installée au Luxembourg en rachetant l'hôtel Sheraton au Findel. Créée il y a 27 ans en Navarre (Espagne), NH Hoteles n'a commencé son aventure internationale qu'en 2000 avec le rachat du groupe Golden Tulips qui possédait 70 établissements en Europe et en Afrique.

Thom Sheriff, Directeur de NH Hoteles Luxembourg n'exclue pas d'éventuels rachats au Grand-Duché, mais ce projet n'est pas encore d'actualité. En 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à EUR 6,3 millions pour un taux d'occupation de 66 % et un coût de séjour moyen d'environ EUR 100,51 par nuit. Le bénéfice s'est chiffré, quant à lui, à EUR 2 millions. Le personnel est resté stable à 72 personnes.

Aujourd'hui, la chaîne possède 343 hôtels dans 22 pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique et développe actuellement 47 nouveaux projets hôteliers. La stratégie globale du groupe consiste à «être grand dans le pays où il s'installe et à évoluer d'abord dans les capitales», explique le Directeur des Affaires, Arco Buijs. Par ailleurs, NH Hoteles est toujours propriétaire de ses hôtels.

La stratégie de NH Hoteles Luxembourg est d'attirer une clientèle familiale et de loisirs par le biais d'offres ciblées.

En attendant les résultats de cette nouvelle politique, 2008 a déjà bien démarré avec un taux d'occupation proche de 70 %. Pour plus d'informations: [www.nh-hotels.com](http://www.nh-hotels.com).

# Une nouvelle ère pour l'aéroport de Luxembourg

**A**près quatre ans de travaux, la nouvelle aérogare de Luxembourg a été officiellement inaugurée le 25 avril en présence de nombreux invités d'honneur, parmi lesquels le couple Grand-Ducal, la princesse Alexandra, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des transports Lucien Lux, les membres du gouvernement et d'autres invités de marque. Avec une surface totale de 43.400 m<sup>2</sup>, une imposante façade en verre de 5.000 m<sup>2</sup>, un parking souterrain de plus de 4.000 places et une capacité d'accueil portée à 3 millions de passagers par an, ce nouveau terminal, à la pointe de la technologie, devrait largement contribuer au rayonnement du Grand-Duché, bien au-delà de ses frontières.

Par sa situation géographique centrale au cœur de la Grande-Région et véritable carrefour économique européen, il était indispensable que le Luxembourg se dote d'un outil de développement correspondant à son image de capitale financière internationale.

L'ancien aéroport avait atteint le maximum de sa capacité et la nouvelle infrastructure répond maintenant aux exigences et besoins des clients et de tous les professionnels.

Cette volonté s'est manifestée par la création par l'Etat luxembourgeois de la société anonyme lux-Airport en 2001. L'objectif de cette nouvelle entité était d'être le futur exploitant de la nouvelle aérogare. Les principales missions de lux-Airport sont de mettre en place un nouveau terminal «passagers» doté d'un parking souterrain, un nouveau terminal pour l'aviation générale et une centrale de cogénération.

Adaptées aux besoins des compagnies aériennes, autorisant l'accueil des avions gros et moyens porteurs, les nouvelles infrastructures fournissent aussi tous les équipements récents et performants dédiés à la sûreté et au contrôle des bagages.

Côté passagers, la refonte des espaces liée à l'extension de la capacité garantit une bonne fluidité des déplacements



## EN BREF

ted to submit their products by June 6, 2008 to compete for the OutDoor INDUSTRY AWARD 2008, in its third year this year. Entries will be accepted in the following categories: Apparel, Shoes, Backpacks/Travel luggage, Mountain-climbing equipment, Camping equipment, Sleeping bags, Water sports and Accessories. "Concepts" is a new category: for the first time designers, companies and students will have the opportunity to participate with their experimental drafts of products and studies that have not yet gone beyond the draft stage. Online registrations can be submitted and other information accessed at [www.ifdesign.de](http://www.ifdesign.de) (organized by if).

### GAX Technologies S.A.

#### Deuxième édition du salon virtuel de recrutement «Working-Worlds»

Encouragée par la réussite de la première édition, la société luxembourgeoise GAX Technologies S.A. étend l'organisation de son deuxième salon du recrutement sur la plateforme de Second Life, à tout le Benelux. Les plus grands employeurs Internationaux seront présents le 29 mai 2008 sur Second Life pour recevoir les candidats dans leurs bureaux virtuels ou sur le centre d'affaires que Working Worlds met à la disposition des internautes. Grâce au salon Working Worlds, les sociétés à la recherche de nouveaux talents, dans les domaines de la finance, de l'information et des Télécommunications, de l'industrie et du commerce, souhaitent présenter une image novatrice et dynamique de leur entité. Le salon Working Worlds permet aux entreprises d'entrer en relation directe avec des candidats qui ne devront pas se déplacer, mais qui pourront se présenter en «live» à leur futur employeur. Rien que pour le Grand-Duché de Luxembourg, le précédent salon avait attiré quelque 2.000 visiteurs, 1.500 candidats avaient déposé leur CV et 300 entretiens de recrutement avaient eu lieu. Finalement, 50 emplois ont été pourvus. Plus d'informations sur [www.working-worlds.com](http://www.working-worlds.com).



### Luxair

#### Remise des prix du grand jeu concours «40 ans de passion»

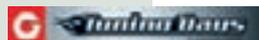
LuxairTours a profité de son 40<sup>e</sup> anniversaire pour organiser un jeu concours afin de remercier ses clients de ces 40 années de fidélité et de confiance. De superbes prix ont été attribués aux 40 premières réservations effectuées auprès des hôtels participant à cette opération dans le catalogue été 2008 de Luxair-Tours: la location gratuite d'une voiture pour une durée d'une semaine, un dîner romantique aux chandelles, des prestations bien-être ou même toute une semaine de séjour entièrement gratuit dans l'hôtel réservé – pour certains clients, les réservations anticipées se sont avérées doublement payantes cette année. La remise des prix aux heureux gagnants s'est tenue fin avril. Les gagnants de l'action d'anniversaire LuxairTours n'ont cependant pas été les seuls à pouvoir se réjouir de la générosité du tour opérateur puisque l'organisation luxembourgeoise «Kannerland», une garderie d'enfants située à Luxembourg-Limpertsberg, représentée par son directeur Jean-Marie Kirchen, a reçu des mains d'Alberto Kunkel, directeur de LuxairTours un chèque de 2500 €.



### Autocenter Goedert

#### Tuning Days 2008

Devenu un événement incontournable pour tous les fans de tuning, Autocenter Goedert et Eldorado présentent la 3<sup>e</sup> édition des Tuning Days du 21 avril au 31 mai 2008. Pendant cette période, Autocenter Goedert propose à nouveau le grand concours du «best tuned car». Tous les amateurs de tuning sont invités à présenter leurs véhicules tunés sur le site Internet [www.tuningdays.lu](http://www.tuningdays.lu). Dans une première phase de qualification qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 29 mai, les voitures seront affichées sur le site Internet et soumises au vote des internautes. Les voitures tunées ayant obtenu le plus de voix seront invitées à participer à l'événement «live» qui aura lieu le 31 mai chez Autocenter Goedert à



**EN BREF**

Hollerich. Un jury composé de spécialistes du tuning désignera alors les voitures tunées les plus originales dans différentes catégories. De nombreux lots récompenseront les gagnants par catégorie. Le «best tuned car» recevra un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € pour des accessoires tuning. Pour plus d'informations: [www.tuningdays.lu](http://www.tuningdays.lu).



**Sales-Lentz**

**Sales-Lentz Wellnesskatalog:  
Balsam für Körper und Seele**

Wer dem Alltagsstress entfliehen und mal so richtig ausspannen möchte, findet im neuen Wellness by Sales-Lentz Katalog Wellness und Erholung pur. 68 renommierte 4 und 5 Sterne Wellness-Hotels in Deutschland, Österreich, der Schweiz, Frankreich, Tschechien und den Benelux-Ländern bieten entspannende Verwöhnprogramme auf höchstem Niveau. Massagen, Bäder, orientalische Behandlungsmethoden, asiatische Entspannungstechniken, Duft und Aromatherapien bringen Körper und Geist in Einklang. Ein breit gefächertes Angebot an Beautyanwendungen, Kuren, Sport und Fitness sowie eine ausgezeichnete Küche ergänzen die verlockenden Wellnessangebote. Alle Pakete, Anwendungen und Aufenthalte können über [wellness.sales-lentz.lu](http://wellness.sales-lentz.lu) oder das Call Center 50 10 50 gebucht werden. Der Sales-Lentz Wellnesskatalog ist in den 19 Sales-Lentz Reisebüros sowie online unter [wellness.sales-lentz.lu](http://wellness.sales-lentz.lu) erhältlich.



**www.luxkine.lu**

**Un nouveau site Internet pour patients**

Vous êtes à la recherche d'un kinésithérapeute ou d'un physiothérapeute qui travaille près de chez vous? Le médecin vous a prescrit des séances de kinésithérapie – que faire de votre prescription médicale? Vous trouvez réponse à toutes ces questions et à bien d'autres sur le nouveau site Internet [www.luxkine.lu](http://www.luxkine.lu) de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes (ALK) destiné aux patients, qui a été présenté récemment dans le cadre d'une conférence de presse au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette. Le but du nouveau site est de renseigner le profane sur la profession de kinésithérapeute, sur les pathologies, les champs d'intervention et les techniques utilisées et permet également la recherche du kinésithérapeute qualifié. Egalement sur le site: des conseils pour prévenir les douleurs du dos, l'arthrose et d'autres affections. L'ALK a dévoilé en même temps un nouveau logo qui a été choisi parmi les projets proposés par une classe «Beaux Arts» du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, sous la conduite du professeur Carlo Schmitz. Ce concours est un exemple de parfaite collaboration entre lycée et entreprise.



**Kjub Galerie Restaurant**

**Neue Kunstgalerie mit Restaurant**

Die Arbeitsgemeinschaft „WAT“ – working apart together, hat kürzlich, nach 2 Jahren Planung, dem Verlegen des Fotostudios und der Agentur Salt and Pepper Design und Kommunikation in ein anderen Flügel des Gebäudes sowie der Fertigstellung der Umbau- und Renovierungsarbeiten, den Kjub Galerie Restaurant eröffnet. Diese neue Kunstgalerie mit Restaurant versucht die Kunst über einen anderen Weg an die Bürger zu bringen, indem sie den Luxemburgern liebstes Kind, nämlich das gute Essen, mit der Kunst verbindet. Mehr Infos unter [www.kjub.lu](http://www.kjub.lu).

**Michel Greco S.A.**

**Obtention du statut de PSF en qualité d'Agent de Communication à la Clientèle**

Michel Greco S.A., leader sur le marché luxembourgeois en matière de livraison de courrier express, s'est vue attribuer la licence PSF (Professionnel du Secteur Finan-

et optimise l'accessibilité non seulement à l'enregistrement mais aussi à toutes les étapes du séjour des passagers dans l'aéroport.

Deux journées portes ouvertes, les 26 et 27 avril 2008, ont permis au grand

public de découvrir le nouveau terminal. A partir de l'ouverture fin mai 2008 lux-Airport proposera une offre diversifiée de services et de toutes nouvelles possibilités de shopping aux passagers et aux visiteurs de l'aéroport. ■

**Rénovation de la Gare**

**Inauguration du nouveau buffet de la Gare**



**L**e 23 avril 2008, le nouveau buffet de la Gare, «Den Neie Buffet», a été officiellement inauguré. Les travaux de rénovation menés depuis quatre mois sous la houlette d'Olivier Pirrotte, ont pris fin pour révéler un espace où il fait bon s'attarder. Cette rénovation s'inscrit dans un contexte global d'amélioration du quartier de la Gare et participe au programme d'initiatives mené par l'ensemble des acteurs concernés. Après le réaménagement des infrastructures intérieures de la Gare et avant que les quais ne soient terminés et que les travaux du parvis ne commencent, ce fut le moment d'inaugurer le nouveau buffet.

Afin d'améliorer la qualité de service et de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle, la configuration du buffet de la Gare a été repensée. Un nouvel espace lounge a été créé pour offrir un cadre plus calme, avec un service à table (en été sur la terrasse), aux clients qui souhaitent faire une pause dans des

conditions plus propices à la détente, au repos ou encore au travail. La carte de cette nouvelle brasserie propose des plats compris entre 12 et 16 € tandis que le plat du jour est à 8 €. En outre, l'accès à Internet est gratuit et un écran plat permet la diffusion d'événements comme par exemple les Olympiades. Les horaires ont été également adaptés et la cafétéria est ouverte de 6h à 22h avec un service de restauration non-stop. Dorénavant, les clients peuvent profiter d'un lieu comportant des accès mieux délimités et sécurisés grâce au service de sécurité interne, avec moins de passage.

Le nouveau buffet de la Gare ne profite pas seulement aux voyageurs mais également aux habitants du quartier et aux personnes qui travaillent aux alentours. Cette rénovation réussie se traduit sans conteste par une amélioration de la qualité de vie de l'ensemble du quartier de la Gare. Pour plus d'informations: Den Neie Buffet, tél.: +352 48 61 71, [info@buffet.lu](mailto:info@buffet.lu), [www.buffet.lu](http://www.buffet.lu). ■

# Le magazine atHome confirme la stabilisation des prix de l'immobilier

**D**ans sa nouvelle édition, «atHome magazine» publie pour la première fois un baromètre de confiance des professionnels de l'immobilier. Ce dernier a été élaboré sur base d'un sondage auprès de plus de 100 agents immobiliers et opère comme indice de confiance de la profession.

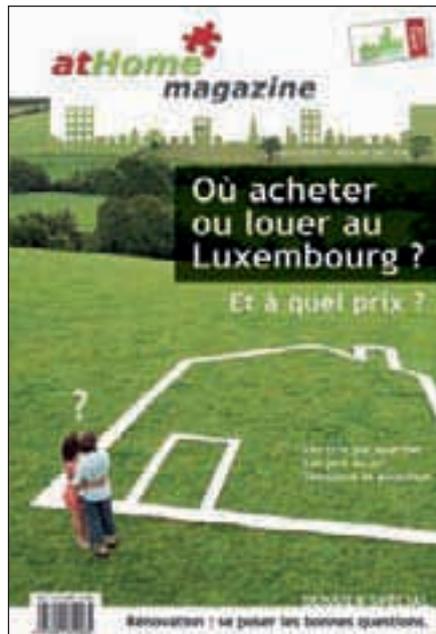
Il permet de constater que près de 60 % des agents estiment que le temps de commercialisation des biens à la vente est désormais supérieur à 3 mois.

Selon 37,5 % des agents, cette durée est rallongée à plus de 6 mois pour les nouvelles constructions. De l'avis général des agents immobiliers, les prix vont rester stables voire diminuer légèrement dans les 6 mois à venir.

Le constat d'atHome en la matière est très tranché. Le marché de l'immobilier luxembourgeois de la vente connaît sa plus sévère correction depuis le début des années 2000.

Jamais les prix affichés à la vente n'avaient aussi peu évolué depuis qu'atHome en fait le suivi. L'évolution des prix à la vente pour les appartements est de 3,6 % et pour les maisons de 3,9 % en un an.

Au printemps 2008, le prix moyen d'une maison est de 576.000 EUR. Cependant les prix n'évoluent de la même façon selon la taille des maisons. Les maisons de 3 et 4 chambres qui



représentent 76 % du marché voient leur prix d'affichage progresser de 5 à 7 %. Les maisons haut de gamme, celles comptant 5, 6 chambres et plus connaissent une tendance négative. Au mieux, les prix restent stables. Pour les biens d'exception on constate une diminution des prix de 6 % en moyenne.

Au premier semestre 2007, le marché immobilier avait gardé son tonus de l'année précédente avec une augmentation des prix affichés de 6,6 % en moyenne sur 12 mois. Depuis, le marché s'est nettement refroidi. Au printemps 2008, l'augmentation des prix

## EN BREF

cier) par le Ministère des Finances (conformément à l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier). En acceptant cette accréditation, Michel Greco S.A. se soumet à la supervision des autorités financières, notamment de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) dans le cadre de ses activités complémentaires au secteur financier. Fondée en 1987, Michel Greco S.A. est la première société de transport express spécialisée dans la gestion de courrier au Grand-Duché à obtenir l'accréditation PSF. Les activités de la société sont basées sur une gamme de services personnalisés. Renseignements supplémentaires sur [www.greco.lu](http://www.greco.lu).

### virtualib.lu

#### Nouveau webservice pour particuliers, associations et bibliothèques publiques

En amont de l'initiative de la journée du livre 2008 ([www.liesen.lu](http://www.liesen.lu)), la société luxembourgeoise Educ-Design vient de présenter le webservice [www.virtualib.com](http://www.virtualib.com), qui permet à des particuliers, à des entreprises, des associations, des fondations, des écoles et des organismes de formation, des CDI, des instituts culturels et scientifiques et à des bibliothèques publiques de gérer leurs collections de livres respectivement leurs fonds littéraires de façon conviviale et professionnelle, ainsi que, le cas échéant, le prêt aux utilisateurs via Internet. La saisie se fait via introduction du code ISBN (manuellement ou via lecteur de codes barre). Toutes les informations concernant un livre (titre, auteur, éditeur, mots-clés, ...) sont automatiquement téléchargés et stockés dans une banque de donnée. Les utilisateurs ont le choix de publier leurs bibliothèques en ligne et de créer une page Internet avec un seul clic. Virtualib ne nécessite aucune installation sur un ordinateur et ne demande aucunes connaissances informatiques. Informations détaillées et inscription sur: [www.virtualib.lu](http://www.virtualib.lu).



sur 12 mois n'est plus que de 3,6 %. Le prix moyen des appartements est de 336.000 EUR. Les appartements de petite et moyenne taille (1-2 chambre) qui représentent 75 % du marché ont connu une hausse des prix de 4-5 %.

Les différences régionales subsistent et restent inchangées. L'écart entre les prix constatés dans le Nord du pays et le Centre reste important.

Le dossier consacre une nouvelle fois un chapitre complet au classement des localités les plus chères et donne également pour la Ville de Luxembourg, le détail des prix par quartier. ■

**Eric LECLERC**  
Tel.: +352 2642 9470  
[eric.leclerc@lwm.lu](mailto:eric.leclerc@lwm.lu)



C O R P O R A T E S E R V I C E S

**Jos HEMMER**  
Tel.: +352 2642 9474  
[jos.hemmer@lwm.lu](mailto:jos.hemmer@lwm.lu)

6a, circuit de la Foire Internationale • L-1347 Luxembourg • For more details: [www.lwm.lu](http://www.lwm.lu)

## Assurances

# Année record pour AXA Luxembourg



bourgeoise. L'année 2007 a été exceptionnelle à plus d'un titre: avec 118,8 millions d'euros, le résultat consolidé des entités du Groupe au Luxembourg a connu une forte progression. Cette croissance est la combinaison de deux facteurs.

D'un côté, un résultat exceptionnel de la société holding AXA Luxembourg S.A. dû à la vente d'AXA Nederland dont elle détenait 14,1 % et qui a permis d'enregistrer une plus-value de 87,6 millions d'euros. De l'autre, une belle progression des résultats opérationnels des sociétés AXA Luxembourg de 120,5 % à 29,9 millions d'euros (+20,7 % à périmètre comparable). Du côté des primes émises, toutes les opérations ont contribué à la forte hausse de +26,4 % à 147,4 millions d'euros (+13,8 % à périmètre comparable) et la pénétration a augmenté pour l'ensemble des segments de clientèle. Par ailleurs, AXA Luxembourg a maintenu sa solvabilité à un excellent niveau, même en prenant en compte la reprise des activités de Winterthur au Luxembourg.

L'assurance non-vie a été le principal moteur de cette progression avec un résultat opérationnel de 11,6 millions d'euros, en hausse de +30,1 % (+22,6 % à périmètre comparable). Les opérations d'assurance-vie ont permis de dégager un résultat opérationnel de

4,2 millions d'euros; la baisse de 9,2 % par rapport à l'année précédente résulte d'un élément exceptionnel ayant marqué l'exercice 2006 avec la récupération de créances fiscales. Hors cet effet non récurrent, la progression du résultat opérationnel a été de +2,0 % (-5,2 % à périmètre comparable), bien que l'année ait été marquée par une sinistralité plus défavorable. Le résultat net est quant à lui en progression de +5,7 % (-2,5 % à périmètre comparable) à 5,4 millions d'euros.

L'année 2007 a été particulièrement marquée par la fusion avec la branche luxembourgeoise de Winterthur, fusion qui a été effective au 1<sup>er</sup> août dernier. Mais le succès de cette fusion est également dû à un tout autre aspect de la politique d'AXA au Grand-Duché. La compagnie est en effet engagée dans des actions socialement responsables (elle a par exemple été l'un des membres fondateurs du réseau IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal, en 2007), de prévention sur la route et de respect de l'environnement, ce qui a contribué à renforcer sa culture d'entreprise. AXA Luxembourg entend à présent amplifier sa stratégie de développement durable qui intègre dans sa réflexion l'ensemble de ses partenaires, qu'ils soient internes (salariés, distributeurs, actionnaires) ou externes (clients, fournisseurs, société civile). ■

**A**XA Luxembourg a récemment présenté des résultats exceptionnels pour l'année 2007. Le directeur général, Paul De Cooman, a également annoncé les axes stratégiques qu'il compte mettre en œuvre pour le groupe d'assurances au Grand-Duché en matière de développement durable, de responsabilité sociale et d'engagement au sein de la société civile luxem-

## Construction

## Batichimie devient Bati C et s'installe à Bertrange



Le nouveau site de Bati C à Bertrange

**L**e 21 avril, la société Batichimie a changé de nom pour devenir Bati C et ses locaux de Cessange ont fermé pour s'installer à Bertrange. Le changement de nom a été décidé parce que les activités de Batichimie ont complètement évoluées depuis sa création. La notion de «chimie» ne décrit plus parfaitement les activités de la société et n'est plus adapté à dépeindre les tendances futures en matière

de construction et de rénovation de bâtiments. Aujourd'hui la volonté de la direction et toute son équipe est de redynamiser le secteur.

Sur le nouveau site à Bertrange, Bati C a construit de nouveaux locaux, inaugurés le 22 avril en la présence de plus de 700 personnes. La grande nouveauté est une surface de vente de 1.000 m<sup>2</sup> d'articles et de produits de qualité pour le professionnel et le bricoleur ainsi



# Luxair

“*Visitez le ciel en compagnie du sourire Luxair*”

**Géraldine / Hôtesse de l'air**



**Avec le sourire, Géraldine et ses collègues s'assurent du confort et de la sécurité des passagers.** Le personnel navigant de cabine fait partie de Luxair, Luxembourg Airlines, un des pivots de LuxairGroup comprenant également les activités de LuxairTours, LuxairCargo et LuxairServices.  
Luxair, Luxembourg Airlines - **Fly in good company**

**Luxair**  
G R O U P

qu'un show-room de 450 m<sup>2</sup> présentant des carrelages et une belle sélection de parquets et installations sanitaires.

Toutes les activités de la société sont maintenant réunies en ces mêmes locaux pour un conseil et service client optimal. Les sites de Kehlen, Roodt Syre, Ingeldorf et Thionville restent inchan-

gés mais sont rebaptisés également en Bati C.

Bati-C occupe actuellement 250 personnes tous sites confondus et dispose d'importants stock ainsi que d'une flotte de camion-grue pour les livraisons. Le magasin Bati C est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00 et le

samedi matin de 7h00 à 12h00 et propose à la vente tous produits et matériaux de construction (gros-œuvre, toiture, aléants, parachèvement, façades, peintures bâtiment et carrosserie, isolation, carrelages et sanitaire, accessoires et outillage).

## Gastronomie

# Dixième anniversaire de la sélection du Guide Hachette au Luxembourg



**L**a sélection du Guide Hachette des Vins fête cette année son dixième anniversaire au Luxembourg. Monsieur François Bachelot, directeur du Guide Hachette des Vins, qui présidait cet événement a précisé que l'unique ambition du Guide Hachette des Vins est d'être un outil d'achat au service des consommateurs. Avec le guide en poche, l'acheteur pourra choisir ses vins selon ses goûts et le meilleur rapport qualité/prix.

Cette sélection des 11.000 meilleurs vins qui se limite à la production française, suisse et luxembourgeoise résulte de la dégustation à l'aveugle de 36.000

vins par plus de 900 experts réunis dans des commissions de dégustation constituées pour l'occasion. Au Luxembourg, le jury s'est composé de sommeliers de renommée internationale, dont Thierry Corona, Président des Sommeliers d'Europe, et Claude Hilbert, Président de l'Association Luxembourgeoise des Sommeliers, ainsi que de journalistes, vigneron et représentants de la Marque Nationale. Pour la sélection, 103 vins et 36 crémants du Luxembourg ont été mis sous cache afin de préserver leur anonymat. Cette vaste sélection et ce grand nombre de tasters expérimentés ne laissent guère de

place à la subjectivité. Chaque vin est examiné par un jury de 7 à 8 personnes qui décrit sa couleur, ses qualités olfactives et gustatives et lui attribue une note de 0 à 5: 0 (vin à défaut) et 1 (vin moyen) sont éliminés, 2 (vin réussi) est cité sans étoile, 3 (vin très réussi) est cité avec une étoile, 4 (vin remarquable par sa structure) est cité avec deux étoiles et la note 5 (vin exceptionnel, modèle de l'Appellation contrôlée Moselle luxembourgeoise) donne une citation avec trois étoiles.

Marc Kuhn, contrôleur des vins à l'Institut Viti-Vinicole, a supervisé la dégustation à l'Institut Viti-Vinicole du début à l'élection des «coups de cœur», dont l'étiquette sera reproduite dans le Guide Hachette des Vins 2009, qui sortira en librairie le 3 septembre 2008. Le guide 2008, en vente actuellement, met en avant les 3 coups de cœur attribués aux vins luxembourgeois ayant suscité en avril 2007 l'enthousiasme du jury: le Riesling 2006 Wormeldange Koepchen des Caves St Remy-Desom de Remich, l'Auxerrois 2006 Château de Schengen du Domaine Thill de Schengen et le Crémant de Luxembourg du Domaine Pundel-Hoffeld de Machtum.

## Transports

# La compagnie émiratie Etihad Airways vise le Luxembourg

**D**ans le cadre d'une conférence de presse organisée au Grand-Duché, Ann Ramaekers, Manager de Etihad Airways pour le Benelux, a présenté la compagnie émiratie Etihad Airways, créée par décret royal en 2003. La jeune compagnie, dont le siège se trouve à Abou Dhabi,

est la deuxième compagnie aérienne nationale des Émirats arabes unis, derrière Fly Emirates, basée à Dubaï et qui existe depuis déjà 23 ans.

En quatre années d'existence à peine, cette compagnie aérienne en plein essor, a déjà inauguré plus de 45 destinations, réparties en Europe, en Amérique du

Nord, en Afrique, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient. Elle se profile ainsi comme la compagnie qui croît le plus rapidement dans le monde.

Présente depuis un peu plus de deux ans au Benelux, Etihad Airways enregistre depuis son lancement en octobre 2005 de forts chiffres de croissance.



**Etihad Airways dispose actuellement de 37 avions, en majorité des Airbus, qu'elle envisage de porter à 53 appareils en 2011**

Si la compagnie n'est pas encore rentable, le point mort est envisagé pour 2010, date à laquelle l'aéroport d'Abou Dhabi devrait pouvoir accueillir jusqu'à 24 millions de passagers. La situation centrale occupée par le hub d'Etihad («Union» en arabe) à Abou Dhabi fait de cette ville le point d'accès idéal pour voyager de l'Occident vers l'Orient. En connexion avec le vol Bruxelles – Abou Dhabi, Etihad assure ensuite en effet des liaisons notamment vers Bangkok, Sydney, Muscat, Doha, Bahreïn, Singapour et aussi à partir de fin mars vers Pékin.

En 2007, la compagnie affiche des chiffres plutôt convaincants. Avec près de 40 appareils neufs et 4,6 millions de passagers (+ 67 % par rapport à 2006), l'objectif pour 2008 est de six millions de passagers. Le taux d'occupation des sièges est en progression et dépasse les 70 % (+ 75 % en première et 46 % de hausse pour la classe affaires par rapport à 2006).

«Nous ne souhaitons pas devenir la plus grande compagnie du monde, mais la meilleure», souligne Ann Ramaekers, manager d'Etihad Benelux.

Chaque semaine, quatre vols hebdomadaires directs entre Bruxelles et Abou Dhabi sont proposés à partir de 610 euros, toutes taxes comprises. A l'heure actuelle, la compagnie Etihad Airways est en négociation avec plusieurs tours opérateurs luxembourgeois, dans le but de d'offrir des packages. Etihad a déjà conclu un accord avec Luxair pour acheminer ses clients jusqu'à Francfort. Pour plus d'informations: [www.etihadairways.com](http://www.etihadairways.com). ■

**Pour mieux vous servir,  
KBC Lease Luxembourg  
passe à la vitesse supérieure !**



Il ne s'agit pas d'un simple changement de nom, la création du réseau KBC Autolease nous permettra d'assurer une réelle homogénéité de service dans les pays d'Europe où nous sommes présents. Car nous savons que vous vous attendez à la même qualité de service où que vos déplacements professionnels vous mènent.

**KBC Lease (Luxembourg) SA**

5, rue des Mérovingiens | Zone Intercommunale de Bourmicht | L-8070 Bertrange  
T +352 310 103 1 | F +352 312 212 | [luxembourg@kbcautolease.lu](mailto:luxembourg@kbcautolease.lu)  
[www.kbcautolease.lu](http://www.kbcautolease.lu)

**KBC Autolease**



## Steria PSF

# Steria ouvre un centre d'excellence Java Agile Development



De g. à dr.: Gaston Greiveldinger, bourgmestre de Strassen; Charles-Henri d'Aragon, Ambassadeur de France; Emmanuel Volckringer, directeur du programme Schengen; Charles Mandica, Directeur de Steria PSF Luxembourg; Luc Frieden, Ministre de la Justice, Ministre du Trésor et du Budget et René Luyckx, Président du Conseil d'Administration de Steria PSF Luxembourg & CEO Steria Benelux, lors de l'inauguration du centre d'excellence Java Agile Development de Steria à Strassen

Le nouveau «centre d'excellence Java Agile Development» de Steria PSF a été inauguré en présence de Luc Frieden, Ministre de la Justice, Ministre du Trésor et du Budget et Charles-Henri d'Aragon, Ambassadeur de France. Ce centre a pour objectif d'atteindre l'excellence dans le développement des applications de haute qualité J2EE. En combinant le savoir-faire et l'industrialisation du processus de développement Java, ce centre d'excellence offrira aux clients luxembourgeois, et au-delà des frontières du Grand-Duché, un service de haute qualité avec des capa-

cités de réactivité et de mission critique dans l'intégration de logiciels. Afin de garantir la qualité du développement, le centre utilise les dernières technologies de pointe qui permettent un contrôle et un suivi en temps réel de la mise en place d'applications.

Le processus est géré par des outils automatiques qui contrôlent sans interruption la qualité du code de base et offrent les moyens de contrôler le processus en temps réel. Aujourd'hui, 20 collaborateurs hautement qualifiés travaillent pour le centre d'excellence Java Agile Development de Steria au

Luxembourg. Dans les 18 mois à venir, les effectifs devraient atteindre plus de 40 personnes.

Le projet Steria Interconnection Box (SIB) est actuellement la principale solution développée par le centre de Strassen-Luxembourg. Cette solution permet d'interconnecter la police et les systèmes de contrôle nationaux de l'immigration avec les bases de données centrales de la Commission européenne dans l'espace Schengen. A ce jour, la solution SIB a été installée dans 12 pays européens et plusieurs autres pays ont exprimé leur intérêt pour cette application. Charles Mandica, Directeur de Steria PSF Luxembourg, a émis le souhait que le Luxembourg soit le 13<sup>e</sup> membre de l'UE à adopter le système SIB. Le ministre Luc Frieden a salué cette nouvelle installation et a assuré que des études concernant ce projet étaient en cours. La mise en conformité avec les méthodologies et le niveau de qualité requis à chacune des étapes du projet est également un enjeu crucial pour Steria qui veut en faire le pivot principal de l'activité du centre. Ainsi, la mise aux normes CMMI est en cours et Steria veut que le centre soit certifié d'ici 2009.

Steria est la troisième SSII française et se place au rang des dix premières SSII en Europe avec un chiffre d'affaires d'environ 1,8 milliard d'euros et 18.000 collaborateurs dans 16 pays. La société est présente au Grand-Duché depuis 2002, avec 57 collaborateurs. 17 personnes seront recrutées dans les prochaines semaines. ■

## Immobilier

## Codic inaugure Ellipse, dernier des six immeubles de l'ensemble K2

La troisième réalisation de Codic au Kirchberg s'achève avec l'inauguration d'Ellipse, dernier immeuble du K2. L'ensemble de 53.000 m<sup>2</sup> – 48.000 m<sup>2</sup> de bureaux et

5.000 m<sup>2</sup> de commerces – compte six bâtiments autonomes.

Le long du boulevard Kennedy, cette réalisation d'envergure présente 200 mètres de façade, à forte identité

architecturale. L'attractivité du site est renforcée par la fonction commerciale, de forme elliptique.

Ellipse bénéficie d'une localisation à l'intersection de deux axes de circu-

lation majeurs, le boulevard Kennedy et la rue Coudenove Calerghi, en plein cœur du Kirchberg. Cet immeuble à vocation essentiellement commerciale dispose d'un accès adapté aux livraisons et offre 300 emplacements de parking public à proximité immédiate.

Toutes les allées piétonnes y convergent. K2 bénéficie d'une desserte le long du boulevard Kennedy et d'accès multiples à des parkings autonomes favorisant la fluidité de la circulation. Au total, l'ensemble compte 1.000 places de parking. La conception s'est déroulée sous la houlette des bureaux d'architecture Art & Build, en association avec Tetra. Leur volonté a été d'imaginer un environnement ouvert, fonctionnel et modulaire. Les espaces sont divisibles.

Des passerelles entre les immeubles ont été aménagées. Avec un maximum de lumière naturelle, de confort thermique et acoustique ainsi qu'une vue exceptionnelle sur l'extérieur, les bâtiments de K2 offrent des espaces de travail qualitatifs. Sur le plan des matériaux, le choix s'est porté sur le marbre, l'aluminium et le verre.

La moitié du site de 2,43 ha est dévolue aux allées et aux espaces verts.



Photo: André Weisgerber/Visions&more

**L'œuvre inédite «Bird Cage» des artistes luxembourgeois Su-Mei Tse et Jean-Lou Majerus Bird Cage décore les jardins du K2.**

En implantant les bâtiments en vis-à-vis, des jardins intérieurs se sont créés, offrant des espaces de tranquillité, à l'abri de l'effervescence du boulevard. Le bâtiment Ellipse dispose en outre d'une toiture végétale.

Les immeubles de bureaux de K2 sont actuellement occupés par des banques, des compagnies d'assurance, des bureaux d'avocats et des institutions européennes. Les bureaux au sein d'Ellipse sont occupés par Allen & Overy.

En outre, plusieurs baux commerciaux ont été signés pour un restaurant sur 670 m<sup>2</sup>, exploité par Ice Man (L'Opium), l'opticien Andreas Himmes, sur 360 m<sup>2</sup>, et le salon de coiffure Coiflux, sur 190 m<sup>2</sup>.

Codic mène actuellement des négociations pour les surfaces restantes qui devraient accueillir un centre de fitness et de bien-être, un magasin axé sur l'équipement de la personne et un espace de restauration. ■

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

La RSE, qu'elle soit mise en œuvre par une entreprise ou par une organisation non gouvernementale appelle souvent de nombreuses réflexions sur la manière dont on peut/doit communiquer les moyens mis en œuvre, respectivement les résultats.

Ce mois-ci, le Merkur donne la parole à Eric Feront, Licencié en Science Economiques appliquées, spécialisation «Marketing». Marketing Director au Grand-Duché de Luxembourg, M. Feront est fondateur dès 1996 de [www.NFPconsulting.org](http://www.NFPconsulting.org) (Marketing et Communication exclusivement pour le secteur non-marchand) et intervient dans de nombreux séminaires. Il est professeur à l'ICHEC-ENTREPRISES (Bruxelles), la CEP-L (Luxembourg) et collabore à la rédaction de nombreuses publications concernant le Marketing ou la RSE. Il aide aussi les entreprises à mettre en place leur politique de RSE.



Eric Feront

## Dix conseils de la RSE comme outil de marketing

### ■ Faire des recherches

Qui dit Responsabilité Sociale de l'Entreprise, dit inmanquablement parties prenantes. La plupart de celles-ci sont déjà connues de l'entreprise : son personnel, ses fournisseurs, ses clients ou ses actionnaires pour les principales. Pour être plus complète dans sa démarche RSE, l'entreprise s'intéressa aussi au secteur non marchand. Il ne suffira pas pour elle d'ouvrir un répertoire téléphonique ou de pianoter l'URL d'une ONG ou d'une ASBL connue pour la sponsoriser. Ni l'entreprise, ni l'association ne seront gagnantes. Il ne faudra pas non plus que le choix soit émotionnel. Il s'agira de chercher à mettre au point une situation dans laquelle l'entreprise et l'organisation sont gagnantes. Pour cela, l'entreprise commencera par mener une étude interne auprès de ses parties prenantes connues, tiendra compte de son «core business» et prendra

le temps nécessaire pour choisir une ONG et/ou une ASBL. Quant à cette dernière, elle veillera au bien fondé de cette collaboration et à ce qu'elle y gagne également.

### ■ Une stratégie à long terme

Le mot «stratégie» n'a ici aucune connotation négative mais est à prendre dans le sens «faire pour que cela soit le plus efficace possible». Dans une telle relation, il ne faut pas seulement tenir compte du projet de société. Le plus important est de trouver une équation, une collaboration évidente. Il faudra trouver un terrain d'entente à l'organisation et à l'entreprise. Cette démarche rendra la visibilité des deux partenaires plus grande. L'entreprise sera beaucoup plus efficace dans la collaboration si elle est active dans un domaine qu'elle connaît.

### ■ Etre aussi concret que possible

La RSE doit être des plus concrètes, car plusieurs problèmes sont à résoudre sur cette terre : l'environnement, la faim dans le monde ou encore le changement climatique pour n'en citer que quelques-uns. Les changements apportés par la RSE doivent également pouvoir être mesurés d'une année sur l'autre. Enfin, il y a des spectateurs de la RSE, comme le public, mais aussi les clients, les fournisseurs, les syndicats, les ONG, les concurrents, etc.

### ■ Etre aussi transparent que possible

Il est important d'être transparent, surtout si la mesure de la RSE est faite par rapport à un objectif que l'entreprise s'est elle-même fixée. Si l'objectif n'est pas atteint, mieux vaut le dire. D'une part, parce que les «spectateurs» seront là pour rappeler votre manquement, mais aussi parce que ce sera l'occasion pour vous

de démontrer vos efforts sur une période plus longue. Le monde ne s'est pas fait en un jour et personne ne le rendra meilleur sans temps.

### ■ Impliquer toutes les parties prenantes

Ceci ne veut pas dire que toutes les parties prenantes seront impliquées dans le même projet. En revanche, elles seront informées de ce que l'entreprise a fait dans le passé, fait dans le présent et fera dans le futur. La partie prenante qui est la plus difficile à convaincre est sans aucun doute les actionnaires. Pourtant, RSE n'est pas synonyme de moins de chiffre d'affaires. L'entreprise aura tout intérêt à rédiger un rapport RSE qu'elle intégrera dans son rapport d'activités annuel et qu'elle distribuera à toutes les parties prenantes.

### ■ Respecter les missions

La fonction principale de l'entreprise est de gagner de l'argent, de démontrer son importance sur le marché par ses produits ou ses activités. Cela ne changera pas au risque de décevoir une des parties prenantes: les actionnaires. C'est la manière qui changera. Elle devra ajouter de la valeur, pas forcément palpable mais toujours visible, à ses produits et/ou services. D'autre part, l'entreprise doit rester dans son business. Si l'entreprise soutient une association locale, elle ne devra certainement pas faire le travail de celle-ci. L'entreprise et son personnel pourront par exemple intervenir par le biais du bénévolat.

### ■ Appliquer une stratégie «gagnant/gagnant»

Après avoir fait les recherches nécessaires concernant ses parties prenantes, l'entreprise s'appliquera à faire un plan stratégique de ce qu'elle décidera de faire avec ses parties prenantes et en concertation avec elles. Il y aura certainement des domaines dans lesquels la RSE sera directement visible (la facture concernant les économies d'énergie ou la diminution de la quantité de papier utilisée par exemple), d'autres où l'impact RSE prendra du temps à être palpable ou visible (un changement significatif du comportement d'achat ou changement d'image «corporate» de l'entreprise par exemple). Ce qui est important dans la mise en œuvre d'une relation RSE, c'est qu'elle soit «gagnant/gagnant».

### ■ Soigner sa communication à tous les niveaux

Il est certain que le département qui se verra investi de nouvelles missions est sans aucun doute celui du marketing et de la communication. Suivant la taille de l'entreprise, une personne sera occupée de façon permanente avec la RSE. La partie de la RSE concernant le personnel pourra quant à elle être assurée par la DRH. Un plan de communication sera aussi rédigé en tenant compte de la communication externe, mais aussi interne.

### ■ La «Roue de Deming»

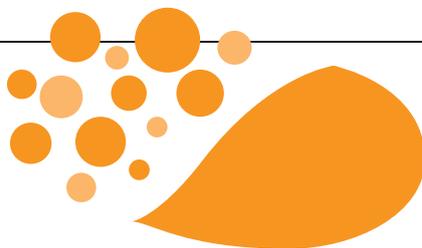
La roue de Deming – du statisticien l'ayant popularisé dans les années 50 William Edwards Deming – est une illustration de la méthode qualité PDCA (Plan, Do, Check and Act) particulièrement appropriée pour l'évaluation des projets RSE. Sa mise en place permet d'améliorer sans cesse l'efficacité de la RSE :

- «Plan»: on planifie ce que l'on va faire, en identifiant le problème, en recherchant les causes et en écrivant un plan.
- «Do»: on met ce plan en œuvre.
- «Check»: on contrôle ce que l'on fait par des indicateurs de performance.
- «Act»: on normalise, on acte, on standardise, pour ensuite améliorer sans cesse, donc re-préparer, re-planifier, etc.

Ce cycle, représenté par une roue, est la notion de progrès. Pour éviter de revenir en arrière et de régresser, on représente une cale sous la roue symbolisant par exemple un audit régulier, ou un système d'archivage capitalisant les pratiques, les expériences et les décisions.

### ■ Chercher la reconnaissance externe

La reconnaissance externe est importante pour la crédibilité de l'entreprise. Si elle a une démarche RSE aussi minime soit-elle, cette démarche reste volontaire et il est important qu'elle soit constatée par un auditeur reconnu.



## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» a laissé place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

## «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**»

un outil performant pour la cession et  
la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?

Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

### **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)

Tél.: +352 / 42 39 39 - 338

Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**

# Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

## Horeca

### Nord

**Réf C1492:** Vends Hotel-Restaurant Bar au Nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

### Centre

**Réf C1190:** Vends commerce de vente alimentaire (Sandwichs, croissants, tartes diverses, cafés et boissons etc.) 75 places (dont 50 places extérieures pour l'été).

**Réf C1425:** Vends Restaurant 50 couverts + 25 couverts Terrasse. Cuisine française et italienne. Vieille ville voie piétonne, possibilité logement.

**Réf C1432:** Vends fond de commerce de café avec grande surface à l'arrière (concerts, fêtes) Grande cuisine, réserve, cave, garage, logement au dessous avec 5 pièces. Bonne clientèle à 15 minutes de la ville.

**Réf C1453:** Vends fonds de commerce restaurant. 25-30 places, cadre chaleureux + terrasse.

**Réf C1460:** Vends fonds de commerce restaurant 35-40 couverts, situé sur un site touristique avec une magnifique terrasse de 30 couverts avec vue panoramique.

### Sud

**Réf C1188:** Vends fonds de commerce d'un restaurant 16 couverts, cuisine rapide, emplacement centre-ville, devant les écoles et l'arrêt de bus, du train.

**Réf C1257:** Vends fonds de commerce Horeca, Restaurant haut de gamme.

**Réf C1264:** Vends fonds de commerce Horeca, restaurant cuisine française et italienne.

**Réf C1335:** Vends restaurant 35 couverts, rénové à neuf. Mobilier et matériel neuf, cuisine traditionnelle française.

**Réf C1446:** Vends fonds de commerce d'un restaurant haut de gamme. 40 couverts, équipement impeccable, terrasse, parking en face, climatisation, salon. 3 Appartements au dessus + 4 chambres au sous-sol + Cave à vin.

**Réf C1471:** Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec location de 13 chambres. A céder meubles de chambres, linge de lit, machine à café, cuisine équipée.

**Réf C1603:** Vente de l'immeuble comprenant café, restaurant, terrasse, appartement avec jardin. Part Restauration 435 m<sup>2</sup>, Part habitation 395m<sup>2</sup>, Jardin 985 m<sup>2</sup>. Restaurant 80 couverts.

## Commerce de détail

### Nord

**Réf C1490:** Vends fonds de commerce, magasin de vêtements sportifs pour homme et femme.

### Centre

**Réf C1091:** Vends fonds de commerce au centre-ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

**Réf C1105:** Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

**Réf C1209:** Vends fonds de commerce de magasin de fleurs.

**Réf C1221:** Vends commerce spécialisé dans produits naturels et bien-être haut de gamme. Bon emplacement dans le cœur du centre-ville et terrasse extérieure pour repas légers.

**Réf C1259:** Vends fonds de commerce de détail et services décoration d'intérieur et extérieur.

**Réf C1282:** Vends fonds de commerce de société de nettoyage et désinfection des containers et poubelles et rentrées et sorties des containers poubelles aux particuliers.

**Réf C1287:** Vends fond de commerce de tabac, presse et cadeaux.

**Réf C1304:** Vends fonds de commerce de détail. Vente de décoration intérieure et extérieure.

**Réf C1322:** A céder librairie et édition.

**Réf C1579:** Cession commerce, vente journaux, tabacs, papeterie, petite confiserie, loterie, service copie, impression textile et articles scolaires.

**Réf C1589:** Cession commerce, Salon de thé 20 places, vente de produits Bio, très bon emplacement en plein centre touristique.

**Réf C1673:** Vends fonds de commerce, vêtements d'enfants.

### Est

**Réf C1141:** Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle.

**Réf C1367:** Magasin de fleurs, plantes et de décoration intérieure et extérieure. Cession des actifs, vends installation du magasin et stocks, bail à loyer pour les surfaces commerciales.

**Réf C1598:** Vends fonds de commerce de décoration de table, couverts, lampes, bougies et accessoires, potpourri et huiles, articles de décoration pour jours de fêtes, serviettes en papier, bijoux de mode.

**Réf C1624:** Vends fonds de commerce. Articles spirituels, statues tibétaines, pierres semi-précieuses, fontaines, cristaux, bijoux.

### Sud

**Réf C1194:** Vends fonds de commerce (Café-Thé-Alcool, eaux-de-vie, liqueurs, vins et champagnes). Bon emplacement, clientèle fidèle existante.

**Réf C1247:** Vends fonds de commerce de détail, épicerie fine en spécialités italiennes.

**Réf C1300:** Vends fonds de commerce d'articles pour enfants, petite et grande puériculture, meubles, accessoires et vêtements bébé.

**Réf C1384:** Cession commerce achat-vente en détail de meubles, objets mobiliers, meubles anciens et modernes, tableaux, tapis, et autres.

**Réf C1471:** Vends fonds de commerce de boutique de textile homme.

**Réf C1491:** Vends fonds de commerce de confections enfants et accessoires haut de gamme. Vente du stock disponible après liquidation. Boutique bien connue dans le pays et les pays voisins (France-Belgique) avec grande clientèle existante.

### Ouest

**Réf C1255:** Vends fonds de commerce de détail, vente de bijouterie magnétique et fantaisie.

## Commerce de gros

### Sud

**Réf C1216:** Vends commerce de négoce en sel, sel de déneigement, sel adoucisseur, sel alimentaire, sel technique.

**Réf C1423:** Vends commerce d'équipements et procédés destinés aux installations de stockage et de manutention pour l'industrie ainsi que pour la préfabrication d'éléments en béton pour la construction.

## Services

### Centre

**Réf C1006:** Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

**Réf C1308:** Vends Agence Immobilière.

### Ouest

**Réf C1071:** Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

## Industrie

### Est

**Réf C1377:** Cession distillerie sous régime forfaitaire. Fabrication, Importation, Embouteillage Alcool.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél. : 42 39 39-338  
Personnes de contact:  
Patricia DIAS / Géraldine FLAMMANG



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



#### ■ Line Jacoby

Attachée, Service de la Formation Professionnelle Initiale et de l'Apprentissage (SFPI)

Le 1<sup>er</sup> mars 2008, Line a rejoint l'équipe de la Formation professionnelle initiale du Département Formation en tant qu'attachée. Bien que Line ait pris ses fonctions depuis peu de temps, elle participe déjà activement à l'élaboration de projets liés au département. Elle a à sa charge les actions de promotion et de sensibilisation concernant l'apprentissage. Line est impliquée dans l'élaboration de matériel de promotion ou l'organisation de portes-ouvertes auprès des lycées techniques.

Une autre partie de ses activités s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle initiale au Luxembourg, que le service doit mettre en place. Line participe notamment aux équipes curriculaires, composées de représentants de la Chambre de Commerce et de

patrons-formateurs chargés d'établir les profils professionnels et les programmes de formation des professions visées par la réforme de la formation professionnelle.

«La variété des projets, les échanges avec les autres départements, la rencontre avec les différents acteurs du monde éducatif et scolaire et la participation à l'évolution du système scolaire sont autant de choses qui me réjouissent», commente Line avec une gaîté franche et naturelle.

Avec ces fonctions qui l'occupent à plein temps, Line tâche de profiter au mieux de sa petite fille de neuf mois. Avec le temps qui lui reste, elle s'occupe de son cheval et s'adonne avec plaisir à la décoration de son appartement. Son grand rêve: entreprendre un voyage avec le Trans-Siberian-Express avant la retraite! ■



#### ■ Arlindo Valente

Analyste informaticien,  
Service Administration/  
Systèmes d'informations

En tant qu'analyste informaticien, Arlindo est responsable de tout ce qui a trait au système informatique de la Chambre de Commerce et à la gestion des processus administratifs et commerciaux (ERP). Arlindo s'occupe également de l'application interne qui gère les ressortissants de la Chambre de Commerce. Il participe à la gestion des projets, à la maintenance, à l'optimisation des processus et au système de *backup*. Arlindo développe des systèmes d'informations de données directement émis et traités par des applications informatiques selon des procédures normalisées. Le service informatique étant une petite équipe, Arlindo prend parfois en charge la résolution d'incidents techniques sur le réseau informatique de la Chambre de Commerce.

«J'aime tout ce qui touche aux nouvelles technologies. Ce qui me plaît le plus dans ce métier, c'est l'évolution constante

de l'informatique. Il y a toujours de nouvelles choses à apprendre et c'est un bon moyen pour se remettre en question», explique Arlindo.

En plus de son diplôme d'informaticien, Arlindo est également titulaire d'une maîtrise de chimie et a toujours été attiré par le monde de la recherche. En dehors de ses heures de travail, Arlindo consacre ses loisirs au visionnage de DVD et à la lecture d'articles scientifiques, en particulier. Il aime également surfer et s'informer sur internet.

Sa plus grande passion reste sans doute le tennis de table, un sport qu'il exerce depuis bientôt 25 ans. Membre pendant de nombreuses années de l'équipe nationale, Arlindo a pu ainsi voyager dans le monde lors des compétitions internationales. Grand sportif, il pratique régulièrement la course à pied, le fitness, la natation et le football. ■



## « Acquérir une entreprise c'est avec eux !

L'acquisition d'une entreprise n'est pas toujours chose facile. Pour garantir sa pérennité, il m'a fallu dresser un diagnostic précis. J'ai dû entre autres m'assurer de sa santé financière, l'évaluer correctement, rechercher le meilleur financement... autant d'étapes importantes que je n'aurais pu franchir sans le soutien de Dexia et de son programme AVEC. »

C'est parce que vous ne voulez pas vous engager dans la reprise d'une entreprise sans en avoir apprécié tous les aspects que vous choisirez Dexia. Grâce à son programme AVEC, Dexia met tout en œuvre pour vous aider à faire les bons choix : évaluation de l'entreprise, recommandations en matière de structure juridique, aides à la recherche de partenaires, conseils lors des négociations et bien sûr un financement sur mesure... Spécialement dédié à l'achat et à la vente d'entreprises, AVEC est le service indispensable à tout futur acquéreur. [www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu)

Professions indépendantes – tél : 4590-2980  
PME – tél : 4590-2981

**BANQUE**  
Luxembourg

**DEXIA**

## Hosted Exchange

Quel est votre bien le plus précieux ? Le temps !

P&TLuxembourg vous offre du temps avec sa solution Hosted Exchange : accédez à vos e-mails sur votre mobile, votre PC, votre BlackBerry quand vous voulez, où vous voulez ... en toute sécurité !

**Hosted Exchange** | La solution de messagerie pour entreprises



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Tél. gratuit: 8002 4000 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)